

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

Mémoire de fin de Cycle

En vu d'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales

Option : Finance et Commerce International

Thème

L'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le commerce extérieur en Algérie.

Cas marché de l'automobile

Réalisé par :

1-ADJTOUTAH Thilleli
2-SACI Walid

Encadreur :

Dr OUCHICHI Mourad

Membre du Jury

Examineur : Dr TOUATI - K
Président : Pr ACHOUCHE Mouhamed
Rapporteur : Dr OUCHICHI Mourad

Promotion 2015-2016

Remerciements

Nous tenons à remercier dans un premier lieu, notre encadreur, le docteur MOURAD OUCHICHI d'avoir accepté de diriger ce travail, nous somme particulièrement reconnaissants pour ses conseils et ses aides.

Nous tenons à remercier également les membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail de recherche et de participer à la soutenance.

Nous tenons à remercier tout particulièrement et à témoigner toute notre reconnaissance aux personnes qui ont collaboré a l'accomplissement de ce travail de prés ou de loin.

Par ailleurs, aussi attentivement que soit la préparation d'un manuscrit d'un mémoire, erreurs et incohérence peuvent subsister. Nous nous excusons d'avance auprès des lecteurs et les remercions de bien vouloir nous les communiquer.

Dédicace

Je dédie ce travail :

*A celui qui a toujours garni mes chemins avec force et lumière . . . mon très cher
père*

A la plus belle perle du monde ma tendre mère

A Mes chers frères, Kawsan, Yougourthen, et Amezian,

Je leur souhaite tout le succès. . .

A toutes mes adorables Amies Samia, Lisa, Samira,

Katia, Keltoum, Sylia, Lynda, Sabrina, Ismahane, Zahira.

A mon bînom Walid,

ADJTOUTAH Thilleli

Je tiens à dédier ce modeste travail
A la mémoire de ma mère que dieux la garde dans son vaste paradis
A ceux qui m'ont soutenu et encouragé durant
*Mon parcours universitaire, *Mon Père et sa femme*.*
A toute ma famille grande et petite,
Mes très chers amis que j'admire beaucoup et
Enfin a tous ceux qui ont contribué pour réussir ce travail.
SACI Walid

Liste des Abréviations

AADL : Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement

AC2A : Association de Concessionnaire de l'Automobile

AGI : Autorisations Générales d'Importations

AIV : Autorisation d'Importation de véhicule

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien a l'Emploi des Jeunes

BCA : Banque Centrale Algérienne

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNIS : Centre National d'Information et des Statistiques

FMI : Fond Monétaire International

GPA : Groupements Professionnels d'Achat

OFALAC : Office Algérien d'Action Commerciale

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONACO : Office National de Commercialisation

ONACO : l'Office National de Commercialisation

ONAFEX : Office National Algérien des Foires et Expositions

ONRA : Office National de la Réforme Agraire

ONS : Office National des Statistiques

PGI : Programme Général d'Importation

PIB : Produit Intérieur Brute

SAD : Stratégie Algérienne de Développement

SNVI : Société Nationale des Véhicules industriels

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Sommaire

Introduction générale.....	(01)
1 L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.....	(04)
1-1 Les caractéristiques de l'économie coloniale.....	(04)
1-2 La stratégie de développement de l'Etat algérien.....	(08)
1-3 Les réaménagements et réformes économiques.....	(20)
2 Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la libéralisation (1963-2005).....	(35)
2-1 Le commerce extérieur de l'Algérie de 1963-1988) (l'économie planifiée).....	(35)
2-2 Le commerce extérieur de l'Algérie de 1988-2005.....	(44)
3 Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie (2005-2014).....	(53)
3-1 Evolution de commerce extérieur de 2005 à 2015	(53)
3-2 L'analyse des importations	(55)
3-3 L'analyse des exportations	(65)
4 Etude de l'impacte des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.....	(74)
4-1 Historique et organisation du marché de l'automobile en Algérie.....	(74)
4-2 Les facteurs influençant le marché d'automobile.....	(81)
4-3 Analyse des résultats des questionnaires.....	(84)
5 Conclusion générale.....	(92)

Introduction Générale

Conformément aux principes de l'économie centralement planifiée, l'Algérie procède dès le lendemain de son indépendance à l'instauration progressive du monopole étatique sur son commerce extérieur. C'est l'Etat à travers ses services qui décide des produits et la quantité à importer. La gestion du marché de l'automobile obéit donc naturellement à cette règle. Cependant, après les événements d'octobre 1988 et l'entame de la transition algérienne vers le marché, le secteur de l'automobile subit des mutations profondes. Après sa libéralisation partielle puis totale, ce secteur connaît une ascension fulgurante dans les années 2000. En effet, suite à l'augmentation importante et durable des prix internationaux des hydrocarbures, l'Etat opte pour une politique de distribution élargie de la rente qui a fait augmenter d'une manière significative les revenus des ménages, ce qui a constitué une demande importante dont une partie est captée par le marché de l'automobile. Afin de satisfaire cette demande, l'Etat autorisa l'installation des concessionnaires et procéda à l'interdiction d'importation de voitures d'occasion pour les particuliers. Dès lors, le marché de l'automobile connaît une évolution jamais connue dans l'histoire de l'Algérie indépendante.

Problématique de travail

Dans le cadre de cette recherche nous nous interrogeons sur l'impact de la chute des prix des hydrocarbures sur le commerce extérieur en général et celui du marché de l'automobile en particulier. Autrement dit, nous nous posons la question suivante : ya t-il un lien direct entre la diminution des revenus en devise du pays suite à la baisse des prix du pétrole et le marché d'automobile ? Si oui comment il se définit ?

Afin d'évaluer cet impact de la variation du prix de pétrole sur le commerce extérieur, notre démarche consistera à démontrer le type de relation existant entre les variations du prix de pétrole et les importations de véhicule, pour cela nous proposons une analyse basée sur l'étude de données et des statistiques portant sur :

Premièrement : L'évolution des importations par régions économiques et catégorie de produit et l'évolution des exportations par pays de destinataires et catégories de produits.

Deuxièmement : L'évolution de marché de l'automobile parallèlement au marché des hydrocarbures.

Hypothèses

Une analyse du rythme de l'évolution et le type de relation entre les prix des hydrocarbures et l'évolution du commerce extérieur, permettrait d'établir une relation entre les fluctuations des prix de pétrole et la variation des exportations de l'automobile en Algérie durant la période étudiée 2005-2015. A cet effet, nous avons retenu deux hypothèses

Hypothèse 1 : Les fluctuations des prix des hydrocarbures pourraient exercer un impact immédiat sur le commerce extérieur en Algérie ?

Hypothèse 2 : comment peut-on illustrer et vérifier cet impact sur le marché de l'automobile qui est pour le rappeler, le premier dans la nomenclature des produits importés ?

Méthodologie de recherche

Pour pouvoir répondre à notre problématique, nous avons mené d'abord une étude théorique suivie d'une étude analytique et empirique qui a nécessité :

Une recherche bibliographique qui nous a permis de cerner notre problématique, de fixer les objectifs de notre analyse et de prendre connaissance des aspects théoriques liés, notamment, à l'influence des fluctuations des prix de pétrole sur le commerce extérieur notamment le marché d'automobile. Une analyse des données et des statistiques portant sur l'évolution des importations et exportations.

Pour ce qui est de cas pratique nous avons réalisé une enquête par le biais d'un questionnaire. Comme échantillons nous avons choisi 16 concessionnaires qui ont obtenu une licence d'importation (voir annexe).

Dite autrement, nous avons procédé du général au particulier, méthodologie fortement recommandée, s'agissant de l'analyse des phénomènes sociaux et économique. Ainsi, après une vision générale sur les caractéristiques de l'économie nationale, nous nous sommes concentrés sur le commerce extérieur, et enfin le cas particulier du marché de l'automobile.

Structuration du travail

Afin d'étudier l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le commerce extérieur en Algérie, nous avons structuré notre travail en quatre chapitres :

Le premier chapitre est consacré à l'étude de l'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Le second chapitre intitulé l'évolution du commerce extérieur en Algérie. Il aborde la transition économique du monopole de l'Etat à la libéralisation partielle puis totale du commerce extérieur. Il est divisé en deux sections selon les périodes et les événements marquant les périodes (1963-1988) et (1988-2015).

Le troisième chapitre s'intitule le tableau de bord du commerce extérieur. Il s'agira dans ce cadre d'illustrer à travers des données statistiques les évolutions des variables de la balance commerciale algérienne.

Le quatrième et le dernier chapitre concerne l'étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le secteur d'automobile en Algérie, étude de l'évolution du marché automobile et les différents facteurs influençant ce marché. L'étude se fera à travers une enquête du terrain par le biais d'un questionnaire. Nous terminerons par une conclusion générale.

I

L'économie algérienne de la volonté de
S'industrialiser aux phases de relance
Économique.

Chapitre 01 : l'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Le paradigme de développement choisi par l'Etat algérien pour assurer son indépendance politique et économique, s'est heurté aux caractéristiques de l'économie algérienne héritées de la colonisation après une mutilation de huit années de guerre (1954-1962), dont les structures économiques, sociales et spatiales portent la marque durable de 132 années de colonisation. En effet, l'Algérie était considérée comme colonie d'exploitation et de peuplement dans laquelle l'impérialisme français impliquait la mise en valeur des ressources locales (agricoles et minières). Ceci avait pour finalité, non pas un développement autonome de l'Algérie, mais la satisfaction des besoins de la métropole.

Dans le cadre de cette première partie, nous nous penchons sur les caractéristiques de l'économie coloniale, des structures dont ont hérité les Algériens à l'indépendance et qui ont ainsi conditionnées les choix économiques du jeune Etat algérien.

Il s'agira dans la première section d'évoquer brièvement les caractéristiques de l'économie coloniale, tandis que la seconde vise à détecter les principales manifestations du volontarisme qui a inspiré les pratiques économiques de l'Etat algérien révélées par la nature des structures algériennes de développement mises en place durant la décennie 1960-1970.

Ensuite, nous découvrirons, dans la troisième section les réaménagements opérés par l'Etat de 1980-1988, visant officiellement à donner un nouveau souffle au système économique Algérien. A l'évidence cela va être précédé par l'analyse des résultats économiques de la S.A.D. Pour finir nous nous pencherons sur l'évolution du commerce extérieur en Algérie du monopole de l'Etat à sa libéralisation.

1.1 Les caractéristiques de l'économie coloniale.

L'expérience coloniale en Algérie a laissé, sans aucun doute plus que pour les autres pays du sud de la Méditerranée, un héritage historique complexe, source de représentations et de lectures multiples (sociétales, politiques, économiques, idéologiques...) et souvent univoques concernant l'histoire contemporaine de ce pays. La domination coloniale a tellement marqué la société algérienne des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles qu'il est encore

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

aujourd'hui difficile d'imaginer ou d'appréhender le passé de ce pays autrement que par son passé colonial.

L'héritage colonial d'un point de vue économique, ne se résume pas uniquement aux infrastructures (équipements urbains, routes, ponts, chemins de fer, barrages, mines...) mais également à la question des emplois, des terres, des logements etc. un accent est mis sur l'étude des caractéristiques de l'économie Algérienne au début de la colonisation, et durant la guerre de libération.

1.1.1 L'économie algérienne avant 1954

L'économie coloniale a été fondée sur l'exploitation et sur le peuplement depuis la conquête militaire de la France au XIXème siècle. L'exploitation a démarrée avec l'expropriation massive des Algériens, suivie du démantèlement des modes de production agro-pastoraux et la déstructuration des activités artisanales qui prévalaient avant la colonisation.

L'Administration s'est accaparée des millions d'hectares des meilleures terres localisées au Nord, à proximité des ports, tandis que les paysans, expropriés et appauvris sont refoulés dans les régions montagneuses pour mettre en valeur des terres arides pour survivre.

Deux secteurs agricoles se sont ainsi constitués. L'un appelé traditionnel formé de « survivants » et basé sur l'économie de subsistance et l'autre moderne appartenant aux Européens immigrés, tourné vers l'exportation et fondé sur les règles du capitalisme colonial. Les colons immigrés, au nombre de 20 000, installés sur des terres fertiles disposaient de 2 millions d'hectares contribuaient pour 65% de la production agricole totale de l'Algérie. Tandis que 630 000 propriétaires algériens contribuaient pour 35% de la production globale. Par ailleurs, au cours des années 1920 et 1930, l'industrie était embryonnaire et concernait principalement l'activité de transformation dans les branches alimentaire, textile, céramique, cuirs, peaux et des mines.

L'Algérie coloniale se spécialisait dans les cultures spéculatives d'exportation et dans l'industrie extractive et importait des produits industriels de toutes sortes. L'activité artisanale, très développée dans les principales villes du pays avant la colonisation, commençait à disparaître, victime des importations de produits industriels concurrentiels.

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'activité industrielle était très faible en Algérie, les unités industrielles étaient des petites tailles et le nombre d'emplois créés était très modeste

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

(à peine quelques dizaines de milliers d'emplois). Ce n'est qu'à partir de 1943 que furent arrêtées des mesures accordant des avantages financiers importants pour encourager le développement du secteur industriel par substitution des importations. Confirmant la tendance passée, le capital privé s'est orienté vers la transformation des produits agricoles (huileries, savonneries, minoteries, conserveries, textiles) et quelques autres activités chimiques, métallurgiques et mécaniques. On assiste en même temps à l'implantation en Algérie de filiales de sociétés françaises de dimension mondiale.

Les hydrocarbures ont à leur tour vite attiré les sociétés françaises à partir de 1953, dès la découverte des premiers gisements de Hassi Messaoud et de Hassi Rmel. Globalement, on note que jusqu'à 1954 l'économie algérienne était caractérisée par le capitalisme agraire et le capitalisme financier français intéressé par les activités minières, bancaires et commerciales, sources de profits faciles concourant par ailleurs à l'aggravation de la dépendance économique, financière et commerciale de l'Algérie vis-à-vis de l'économie française.¹

Sur le plan commercial, cette dépendance est caractérisée par la prépondérance des échanges extérieurs de l'Algérie avec la France d'une part, et par le niveau élevé du déficit structurel de la balance commerciale algérienne d'autre part.

Les exportations algériennes vers la France reposaient essentiellement sur le vin, les céréales, les agrumes, le liège, l'alfa, les minerais de fer, les phosphates et le pétrole (à partir des années 1950). Les importations algériennes de France tournaient autour de 80%. Le déficit structurel de la balance commerciale s'explique par la croissance soutenue et plus rapide des importations que celle des exportations, par ailleurs, ses exportations hors zone franc étaient minimes car l'Algérie était tributaire du fonds commun des devises, d'où elle ne pouvait puiser que dans la limite du compte du droit de tirage doté et réapprovisionné par la France.

1.1.2 La période 1955-1962

L'accroissement de l'emploi entre 1955 et 1958 à eu lieu non seulement dans l'administration mais également dans les activités non agricoles (commerce, industrie, bâtiment et travaux publics) résultant des mesures de promotion sociale s'inscrivaient dans la démarche volontariste du gouvernement français de maintenir l'Algérie dans son statut

¹ M. OUCHICHI « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie. » université lumière de lion 2, mai 2011, p 36.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

colonial. Le secteur exportateur, dynamique, représente le secteur clé de l'accumulation du capital et par voie de conséquence est placée au service du marché mondial capitaliste : « *céréales, vins, agrumes, produits miniers solides et hydrocarbures ont constitué les spéculations coloniales exportées pour accroître directement ou indirectement la productivité du système mondial capitaliste* »² Entre 1959 et 1962, la structure de la production intérieure brute est dominée par l'agriculture et les services qui en constituent 70%³.

Dans le domaine de l'agriculture comme dans celui de l'industrie, la complémentarité de la France et de l'Algérie est la règle tant au niveau du marché des marchandises que du marché du travail. Ce système privilégie essentiellement une minorité de la population, ayant constitué la colonie de peuplement s'intégrant par une demande de luxe en diversification croissante à l'économie capitaliste dominante été fatal à un artisanat local de plus en plus dominé. Par contre, la majeure partie de la population, tributaire de l'agriculture de subsistance ou des services (petits commerces surtout), tend à être marginalisée, c'est la période où l'émigration vers la métropole s'accélère et devient considérable, tandis que la part relative des ouvriers qualifiés en Algérie à la fin de la présence française est très faible, cela engendre une économie coloniale sous-développée. Les éléments significatifs de ce sous-développement économique colonial sont les suivants⁴.

Premièrement : l'économie Algérienne fonctionne sous l'auspice du commerce colonial, une économie faiblement exportatrice et fortement importatrice. En d'autres termes, l'Algérie est fortement dépendante de l'extérieur et souffre de termes de l'échange très défavorables. De plus, les échanges économiques se font dans le cadre des règles « standard » du commerce colonial, exportation à des prix plus élevés que les prix du marché de produits

2 A- BENACHENHOU : « Formation du sous – développement en Algérie », pages 390 et 391. OPU, Alger, 1978.

3 M-BENISSAD : « L'économie algérienne contemporaine », page 11. PUF-Paris, 1980.

4 Incontestablement, l'Algérie française remplit les critères qui définissent le sous-développement : l'analphabétisme, la sous-nutrition ou la malnutrition, le taux de mortalité des adultes, le taux de mortalité infantile, l'accès à la santé, la segmentation de la société en une élite minoritaire dominante (« les européens ») et une masse dominée (« les musulman »). Voir Guillot (1960).

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

agricoles, en contrepartie l'importation de produits manufacturés de la métropole à des prix également plus élevés.

Deuxièmement : l'économie coloniale algérienne est une économie rurale d'un pays du Tiers-Monde. La majorité de la population est employée dans le secteur agricole, surtout composée de propriétaires, c'est-à-dire de fermiers qui, pour la plupart, cultivent un morceau de terres peu rentable pour satisfaire les besoins primaires.

Troisièmement : l'économie coloniale algérienne se caractérise par un marché du travail segmenté, en deux principales catégories. D'un côté, le marché du travail des « européens » et d'un autre côté, le marché du travail des « musulmans ».

Des mesures incitatives qui ont été prises, (subventions, allègements fiscaux, débouchés, etc.), pour encourager les investissements français en Algérie. Dans ce cadre, on assiste au lancement d'un certain nombre de projets industriels avant 1962 dans les branches sidérurgique, mécanique, textile, etc.

L'économie algérienne était, avant l'indépendance, conditionnée par la France où se trouvait le centre des macrodécisions relatives aux investissements, à la production et aux échanges, La dépendance multiforme, économique, financière, commerciale... de la colonie à l'égard de sa métropole est considérable. Le plan de Constantine (1959 – 1963), mis en œuvre en pleine guerre de libération nationale visant à redynamiser et relance l'économie pour détourner les jeunes Algériens de la révolution et de leur soutien réel ou potentiel au FLN.

1.2 La stratégie Algérienne de développement

Cette section s'intéresse au processus de développement adopté à l'indépendance de l'Algérie. Pour se débarrasser du sous développement hérité au début des années 1960, la stratégie de développement reposait sur le principe que l'Etat est seul capable de susciter un processus de stimulation économique, au moyen de l'établissement de certaines industries de base, pour débloquer le mécanisme d'accumulation du capital et entraîner un développement technologique favorable à l'intégration économique des différents secteurs d'activités.

1.2.1 Les fondements de la S A D

Le développement doit créer les conditions nécessaires à la construction et à la consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches. En effet, en l'espace

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

de quelques années, la mainmise de l'Etat s'est généralisée à l'ensemble des secteurs d'activités, de l'industrie à l'agriculture en passant par les circuits du commerce intérieur et extérieur. Les entreprises, les banques, les sociétés d'assurances ont toutes été mises sous tutelle ministérielle. Il s'agissait d'un transfert massif des richesses de la société civile vers l'Etat. Ainsi, les objectifs de la S.A.D se résument en quatre axes :⁵

- ❖ La rupture avec le schéma d'extraversion hérité de la période coloniale, par la création d'une structure de production orientée vers le marché intérieur ;
- ❖ L'amorce de l'intégration des activités par l'intensification et la diversification des relations d'échanges interbranches .Dit autrement, l'articulation verticale des différentes branches de l'industrie en vue de permettre aux effets multiplicateurs (de l'emploi, d'investissements, etc.) de se produire au maximum ;
- ❖ L'accroissement des capacités d'accumulation et leur généralisation à l'ensemble des secteurs à partir de l'industrie ;
- ❖ Enfin, le changement du schéma de répartition des revenus en vue de réaliser la justice sociale.

Du point de vue de la politique économique, la stratégie Algérienne de développement s'inscrit dans la tradition de la planification collectiviste.

Autrement Dit, la stratégie socialiste de développement, suppose que l'indépendance économique est une condition de l'indépendance politique⁶,

Les ressources en hydrocarbure sont entre les mains de l'Etat algérien depuis 1971 (après la nationalisation des hydrocarbures en 24 février 1971). Elles servaient désormais à financer le développement et l'amélioration des conditions de vie de la grande majorité des citoyens et pas seulement celles d'une élite ou des couches privilégiées. Une solide base industrielle a commencé à se construire sous l'égide d'un secteur public qui se forme rapidement pour prendre en main des transformations d'une telle envergure, face au refus des entreprises françaises de s'impliquer dans un développement qui remettait en cause les anciens rapports de domination économique.

En l'espace de quelques années seulement, l'Algérie s'est mise à produire et à développer un certain nombre d'industries motrices qui ont été choisies en vertu de leurs

5 M. OUCHICHI « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie », Op.cit. p.42

⁶ B- ZOUACHE « Etat, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie » Les cahiers du CREAD n°100-2012 A année 2012 page11

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

capacités intrinsèques à entraîner le développement. Autrement dit, les industries sélectionnées étaient essentiellement des branches jugées capables de fournir le capital technique nécessaire au développement des autres industries : il s'agit des industries de sidérurgie, métallurgie, de la mécanique, d'électronique, de la chimie, et de la pétrochimie ainsi que les industries d'énergies (hydrocarbures, électricités...). Cela a permis la fabrication d'une dizaine de produits auparavant importés tel que, les camions, bus, tracteurs, des moissonneuses-batteuses, des pompes et vannes, de l'engrais, des machines-outils, des produits pétrochimiques, des téléviseurs et réfrigérateurs etc. C'est-à-dire toutes choses qui lui étaient interdites du temps de la colonisation⁷. Ce qui place ses stratégies comme des industries de base dans la S.A.D qui englobe l'ensemble des secteurs d'activités.

Toutefois ce sont ses industries qui auraient des effets d'entraînement dans l'agriculture car elles fournissent les produits nécessaires à la fabrication du matériel agricole, ce qui a donné naissance à la révolution agraire accompagnée d'une vaste opération de nationalisation des terres et des fermes agricoles, ainsi que, la constitution de fermes d'Etat et de coopératives de production.

1.2.2 Stratégie industrielle de développement

L'extraction de ressources naturelles transformées par la métropole, dont ils suivent une stratégie de promotion des exportations primaires.

Les premières tentatives algériennes de se doter d'une base industrielles ont été faites sous contrôle de l'Etat, *«le secteur étatique est le secteur dominant de l'économie Algérienne»*⁸. Elles remontaient aux premières années de l'indépendance par la construction de grandes sociétés nationales, qui étaient soit créées à partir de rien, soit issues des opérations de nationalisation. Pour ne prendre que ces exemples ; Parmi les premières sociétés algériennes, on cite la SONATRACH créée en 1963 dans le domaine des hydrocarbures, la SNTA en 1963 pour le tabac et les allumettes, la SNS en 1964 pour la sidérurgie, la SOMEA pour la construction mécanique et aéronautique. Il était clair des

⁷ Z- BESSA, « [Alger républicain](http://www.alger-republicain.com) » <http://www.alger-republicain.com>, jeudi 24 septembre 2009

⁸ A-DAHMANI « l'Algérie à l'épreuve » casbah Edition 1999, P11

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

1965 que dans le cadre de la S-A-D, les autorités visaient le réinvestissement d'un surplus d'origine externe (la rente pétrolière) pour développer un mode de production interne par l'industrie lourde.

La stratégie de développement industriel doit d'abord répondre à l'objectif fondamental d'intégration économique et d'élargissement du marché intérieur. Le secteur industriel devrait également contribuer à fournir, parallèlement aux hydrocarbures, les moyens de paiement extérieurs dont l'Algérie aura besoin⁹ .et pour réussir son développement économique l'Algérie doit mettre en place des « industries industrialisantes », qui se résume dans des branche telle que la sidérurgie, la mécanique ,l'électromécanique ,chimie etc. grâce au secteur des hydrocarbures et son rôle au tant que une source de financement de l'industrialisation, la structure du PIB est édifiante à se sujet comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°1: Structure du PIB (%)

	1957	1977
Agriculture	31,5	5,5
Mine et hydrocarbure	5,5	33
Industries et manufacturières	12	2
Construction et génie civil	8	13
Services et administration	43	36,5

Source : H. temmar stratégie de développement et indépendant, OPU, 1983, P 267.

On remarque à travers ce tableau que durant la période (1957-1977), l'économie l'Algérienne est toujours dépendante des ressources naturelles alors que plusieurs plans de développement ont était mis (plan de Constantine 1958, etc....) , cette évolution montre que

⁹ A- BRAHIMI « économie Algérienne » .OPE, année1991 p 478

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

l'agriculture a été négligé et concentré sur la rente pétrolière, pourtant dans le projet de développement l'industrialisation constitue un des éléments stratégiques en matières d'investissement dont les hydrocarbures représente plus la moitié des hydrocarbures-industries, ce qui a liés la majorité des projets d'exportations aux hydrocarbures, exemple le plus édifiant est , le complexe sidérurgique d'EL HADJAR produisant les tubes pour le transfert des hydrocarbures.

Le rôle de l'industrialisant des hydrocarbure par la valorisation physique interne s'avère particulièrement limité, (de la pétrochimie, les engrais et les plastiques) reçoivent moins de 10% de la totale de la branche durant la période 1967-78¹⁰, cela explique et confirme la tendance apparue dès la mise en œuvre de la politique d'industrialisation , le développement de la fonction financière de la branche des hydrocarbures au détriment de la fonction industrialisante, Cela se traduit par le gonflement de la fonction d'exportation. Ainsi l'Algérie devient mono-exportatrice d'hydrocarbure.

Les recettes d'exportations évolue de plus en plus, servaient, à financer une grande partie des investissements considérables prévus dans le cadre du développement de la branche des hydrocarbures assurée par les compagnies pétrolières françaises qui détient le contrôle de cette branche, La place de la rente pétrolière dans le financement des investissements en Algérie peut être illustrée, non pas uniquement à travers sa participation au budget de l'Etat, par ses exportations mais aussi en terme de fiscalité ,en fonction de sa comparaison directe avec le volume des investissements publics. Comme le montre le tableau suivant.¹¹

¹⁰ A-Dahmani « l'Algérie a l'épreuve »OP.cité.p33

¹¹ M .Ouchichi « Les fondements politique de l'économie rentière en Algérie ».Edition déclic, 2014. p83

*Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser
aux phases de relance économique.*

Tableau 02. Fiscalité des hydrocarbures en millions de DA courants et en (%) du PIB et de l'investissement brut.

Années	Fiscalité pétrolière (1)	Investissement brut (2)	(3) = (1) / (2) En %	Produit Intérieur brut (4)	(5) = (1) / (4) En %
1970	ND	ND	ND	24 072,3	ND
1971	ND	ND	ND	24 922,2	ND
1972	3 188,0	9 811,3	32,49	30 413,2	10,48
1973	4 416,0	12 417,5	35,56	34 593,1	12,77
1974	13 401,8	16 964,4	79,00	55 560,9	24,12
1975	13 461,6	23 975,0	56,15	61 573,9	21,86
1976	14 239,9	31 358,0	45,41	74 075,1	19,22
1977	18 019,0	38 433,0	46,88	87 240,5	20,65
1978	17 365,4	50 789,7	34,19	104 831,6	16,57
1979	26 516,0	50 374,6	52,64	128 222,6	20,68

Source. Y. Benabdallah, *Economie rentière et surendettement*, p. 164.

Le tableau ci-dessous nous indique le lien permanent entre la fiscalité pétrolière et l'investissement brut en pourcentage, sa contribution est passée de 32,49% en 1972 à 52,64% en 1979 un espace de 7 ans, avec un pic de 79 % en 1974, année du contre-choc pétrolier.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Tableau 03 : Evolution des exportations des Hydrocarbures et de l'investissement en millions de DA courants

Année	Exportation d'Hydrocarbures (1)	Investissements bruts(2)	(1) / (2) En %
1970	3 505,0	8 160,4	42,95
1971	3 149,0	8 342,2	37,75
1972	4 815,0	9 811,3	49,08
1973	6 296,0	12 417,5	50,70
1974	17 965,0	16 964,4	105,83
1975	16 480,0	23 975,0	68,74
1976	20 363,0	31 358,1	64,94
1977	23 623,0	38 433,4	61,46
1978	24 170,0	50 789,7	47,59
1979	35 943,0	54 374,6	71,35

Source. Y. Benabdallah, *Economie rentière et surendettement*, Op.cit.p. 157.

Ce tableau montre la dépendance directe et la relation entre les recettes pétrolières et l'investissement étatique, surtout l'importance des investissements publics des recettes d'exportations des hydrocarbures.

À la lecture des chiffres du tableau, Nous remarquons la corrélation parfaite entre les entrées en devises du pays à travers l'exportation des hydrocarbures et le volume des investissements publics en pourcentage. Nous observons d'abord, la progression permanente à partir 1971 de la couverture des investissements bruts par les exportations d'hydrocarbures de 42,95% en 1970 à 71,35% en 1979, soit presque 15 ans après le lancement de la S.A.D.

Ensuite, le gonflement du volume des investissements à chaque fois que les rentrées en devises s'améliorèrent comme ce fut le cas lors des deux contrechocs pétroliers. Ainsi, le passage brutal du volume d'investissement de 6 296 millions de DA en 1973 à 17 965 millions de DA en 1974 n'était possible que parce que les exportations des hydrocarbures

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

étaient passées de 12 417,5 millions de DA à 16 964,4 millions de DA. En effet cela se concédait comme la première et la principale source de financement de la S.A.D.

Cette participation importante de la rente pétrolière dans le financement de la S.A.D est justifiée par une vulnérabilité du capital des différents secteurs d'activité au lendemain de l'indépendance. En effet l'Algérie plongeait dans un sous-développement, qui a touché presque tout les secteurs d'activité qui puissent dégager des ressources nécessaires afin de mettre en place le processus d'industrialisation. *« Mais cette « pétrolisation » progressive du budget de l'Etat après 15 années du lancement de la S.A.D, nécessite une explication autre que celle de la faiblesse du capital local »*¹². C'est la raison pour laquelle l'Etat préfère de privilégier l'investissement dans le secteur des hydrocarbures au détriment des industries proprement industrialisantes.

Pour financer sa stratégie de développement, l'Etat devait investir dans le secteur des hydrocarbures mais, face au non retour des investissements des entreprises étatiques qui est reflété par un déficit, il était donc obligé d'investir encore plus dans les hydrocarbures. Cette affirmation peut se démontrer par l'observation de deux phénomènes ; le premier est relatif à la révision toujours en hausse des investissements en faveur des hydrocarbures comparativement à ceux qui ont été planifiés; le second concerne les activités privilégiées au sein du secteur des hydrocarbures lui-même.

Les activités financées en priorité au sein du secteur des hydrocarbures étaient celles dites exportatrices, car ce sont elles qui fournissaient immédiatement les capitaux en devises.

Les raisons qui ont poussées l'Etat à opter pour une S.A.D s'annonçaient clairement. Pour compenser le déficit du secteur productif, il fallait investir plus dans les hydrocarbures. Ce faisant, le secteur pétrolier qui submergerait et empêché en son sein l'enclenchement de toute dynamique d'accumulation. Confirme largement par l'histoire de l'économie algérienne: dite « une économie dans l'économie ».

¹² M .OUCHICHI « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie » Op.cit. P86

1.2.3 Le bilan de la stratégie algérienne de développement

Sont nombreuses et diverses les études consacrées aux résultats de la S.A.D, différent en termes d'analyses, mais se résume dans les investissements étatiques en généralisant tout les secteurs d'activités, en revanche les résultats économiques et sociaux étaient négatifs et loin des objectifs affichés.

En effet, tous les secteurs, de l'industrie à l'agriculture, en passant par les services, cela a conduit l'économie nationale vers une double dépendance de la rente pétrolière et de l'endettement extérieur ajoutant une situation inflationniste structurelle du fait de l'expansion Monétaire excessive ignorant en dépit de toutes les recommandations des théories de l'économie monétaire.

Le phénomène plus grave dans l'économie algérienne est l'incapacité des entreprises publiques à assurer la reproduction de leurs propres capitaux. Les entreprises publiques algériennes, comparé, au volume des investissements consentis par l'Etat affichaient un déficit important et permanent. Ceci s'est produit malgré le fait que l'Etat avait pris en charge tous les frais relatifs aux investissements aussi l'assainissement répétitif de leurs dettes.

En effet, les investissements étatiques réalisés entre 1967 et 1978 s'élevaient à 300 milliards de DA (valeur de 1978), et dont la moitié étaient en devises. Cette somme colossale n'a donné naissance, qu'à une production additionnelle de 46,5 milliards de DA, soit 15,5 % seulement de l'investissement global. Excepté le secteur des hydrocarbures, le déficit du secteur industriel est passé de 408 millions de DA en 1973 à 1880 millions de DA en 1978¹³.

Ainsi, le taux de croissance annuel moyen de la production agricole n'était que de 2,4 % entre 1967 et 1978. Il était largement inférieur à celui de la croissance démographique évaluée à 3,2 %. Rapportée au PIB, la part de l'agriculture ne représentait que 8 % en 1978 après avoir été de 13 % en 1967. Ce déséquilibre entre la production agricole et la croissance de la population s'était traduit par une dépendance alimentaire accrue : entre 1975 et 1979, l'Algérie importait l'équivalent de 61% de sa consommation en céréales, le poste le plus important de ses importations alimentaires. Ces dernières, représentaient une moyenne annuelle de 20% du total des importations. Le taux de couverture des échanges alimentaires

¹³ L. ADDI (1990), « *L'Impasse du populisme* », ENAL, ALGER 190 p.189-189.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

qui était de 50 % à la fin des années 1960, chuta brutalement pour n'être que de 0,6 % au milieu des années 1980¹⁴.

Ces déficits importants et généralisés à l'ensemble des secteurs d'activités se sont traduits par une dépendance accrue de l'économie nationale de la rente pétrolière et du marché international pour ses approvisionnements¹⁵.

1.2.3.1 Déficit de la balance commerciale

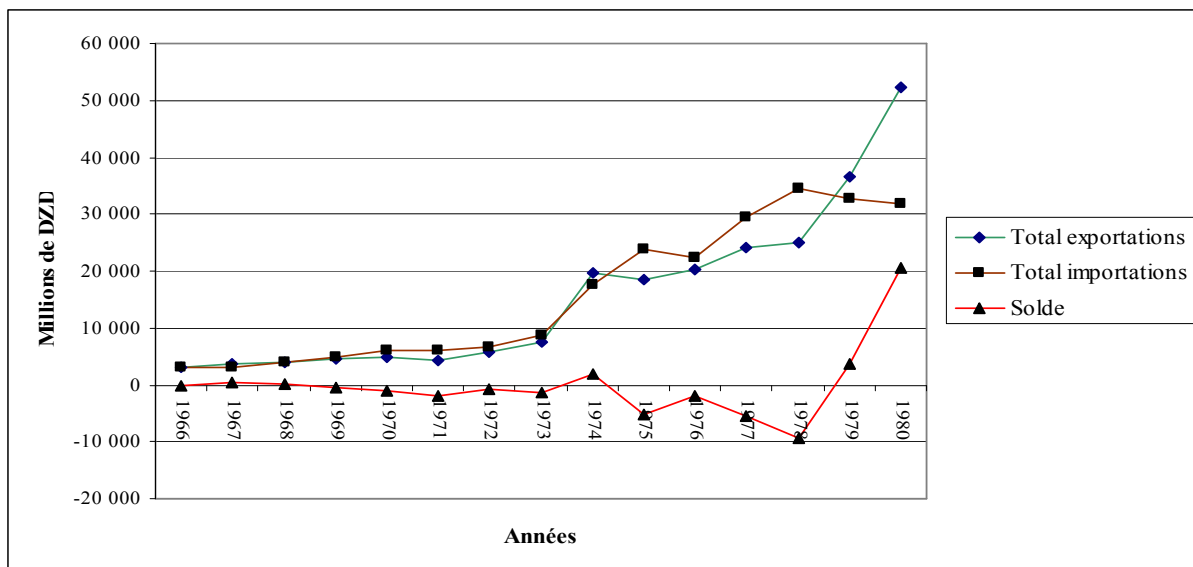
L'état de dépendance de l'économie algérienne est illustré par la structure du commerce extérieur algérien, à la fois par de ses ressources pétrolières et ses importations. L'étude de la structure des importations et des exportations algériennes durant cette période permet en effet de montrer à la fois la faiblesse de l'offre locale, l'importance de la demande nationale en produits importés et enfin l'importance de la rente pétrolière dans la couverture du déficit de la balance commerciale.

¹⁴A. DAHMANI, « *l'Algérie à l'épreuve* »... Op.cit. pp. 43-47

¹⁵M. OUCHICHI « Les fondements politique de l'économie rentière en Algérie » OP.cité.p100

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Figure I.1 : Exportations, importations et solde commercial (1966-1978).



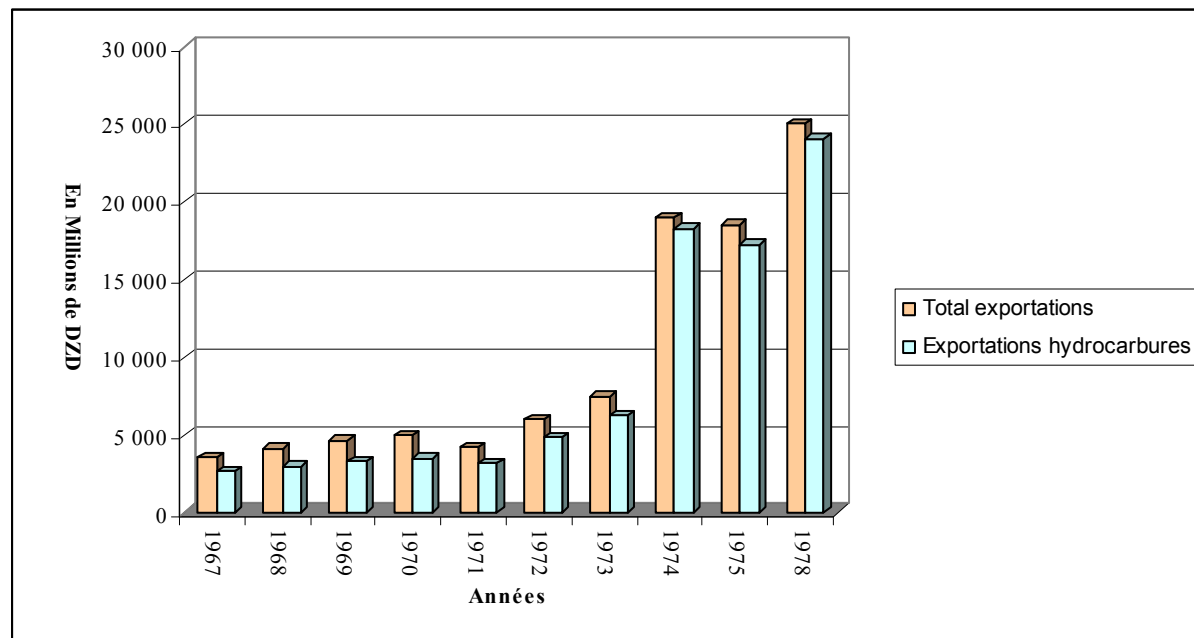
Source. H. BENISSAD, *Economie du développement de l'Algérie...* p.183.

Ce graphe, montre que les exportations ont connues une baisse constante qui a duré jusqu'en 1966. Les raisons principales d'une telle évolution étaient d'une part, le recul de la production agricole, donc une progression rapide et très importante des exportations à partir de 1968. Cela n'est pas dû, à une amélioration des capacités de production locale, mais aux recettes pétrolières marqué en 1967.

La hausse qui s'est maintenue l'hors de l'évolution des exportations du pétrole durant la période 1967-1978 comme le montre le graphe si dessous.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Figure I.2 : Evolution des exportations énergétiques et leur part dans les exportations totales (1967-1978).



Source. H. BENISSAD, *Economie du développement de L'Algérie ...Op.cit.p. 189.*

Nous remarquons que les exportations, et les importations ont marqué une forte diminution jusqu'à 1966. Cette tendance à la baisse est due à la délocalisation des entreprises étrangères, notamment à la baisse des importations qui leur étaient destinées; mais aussi à la mise en application, dès 1963, du premier code tarifaire et contingentaire qui a contribué à cette baisse, en particulier les biens de consommation finale qui représentaient environ 58 % des importations totales en 1961.

Par contre, une augmentation nette des importations est apparue sur le graphique précédent à partir de 1967. Ceci s'explique d'une part, par la mise en excusons des plans de développement, d'autre part, par l'augmentation des prix des produits importés suite à des contreparties des stratégies mises au point par les pays industrialisés dans le but de réduire les effets de l'augmentation des prix de pétrole. En conséquence, une augmentation importante de la plupart des prix des produits alimentaires entre 1970 et 1974. Les prix du blé, des produits plastiques qui ont plus que triplé, ceux du sucre roux ont été quintuplés, ceux des produits sidérurgiques ont été multipliés par 2,44, ceux des équipements ont augmenté de

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

80 à 85%, selon A. Brahim, ancien premier ministre tout au long les années 1980.¹⁶ Ajoutons à cela, l'incapacité de l'offre locale à assurer la demande en augmentation du à l'accroissement des dépenses en terme de salaires et autre.

Les exportations algériennes ont connu un changement radical et une évolution constante en quelques années, la fragilité qui caractérisait l'économie algérienne causées par la concentration sur un seul produit, le pétrole qui s'est substitué aux produits agricoles. Pour reprendre les termes de A -DAHMANI, « *Le sous sol s'est substitué au sol* »¹⁷.

En effet, cette polarisation des recettes extérieures des hydrocarbures a des conséquences particulièrement astreignantes le niveau économique provoquant un déséquilibre structurel profond, accompagné d'apparition d'une crise économique latente à l'horizon. Ceci devient une réalité dès le milieu des années 1980. La prochaine section, qui traitera les différents réaménagements et réformes mises en place pour limiter les effets du phénomène ci-dessus.

1.3 Les réaménagements et réformes économique

La mise en œuvre d'un ensemble de politique économique et sociale au cours de la décennie 1980 sous forme de réformes « correctrices », juste que celles-ci étaient limitées au traitement des effets de l'ancienne stratégie de développement, ces mesures ont poussées le nouveau pouvoir Algérien à revoir sa politique économique pour développer une base économique plus adéquate.

À travers cette étude nous présentons les réaménagements mises en œuvre et leurs résultats sur le l'économie Algérienne, notamment l'impact des différentes crises pétrolières et la gestion de leurs effets par l'Etat Algérien.

1.3.1 Les ajustements économiques (1980-1984)

Deux principaux objectifs selon le discours officiel, ont été lancés, En premier lieu, il s'agissait de consolider les structures de l'économie nationale par un système de planification impérative mais décentralisée. En deuxième lieu, il était question d'annuler le poids

¹⁶ A. BRAHIMI, « *L'Economie algérienne* »...Op.cit. p. 149

¹⁷ A. DAHMANI, « *l'Algérie à l'épreuve* »...Op.cit. p. 33.

important empêchant l'efficacité de la gestion des entreprises publiques en mettant une restructuration organique et financière. arrêter aussi sur les trois principaux axes mise en points.

- La gestion du capital et des ressources rares, notamment l'amélioration des productions pour rétablir le rééquilibrage intersectoriel (l'agriculture-hydraulique et l'industrie), les activités productives d'une part, et les infrastructures, encore l'économie et le social d'autre part.
- la réorganisation interne des entreprises publiques.
- enfin la redéfinition de la place du secteur privé national.

1.3.1.1 Les rééquilibrages intersectoriels

Dans le cadre de la politique de rééquilibrage entre les différents secteurs, il était question d'ajuster le déséquilibre en dotation de ressources entre les différents secteurs d'activité, car l'investissement était orienté vers le secondaire au détriment de l'agriculture et les services¹⁸. Cette situation été jugée, par les autorités comme étant menaçante pour l'avenir du pays, tandis que les choix technologiques et l'importance des projets industriels réalisés avaient conduirait le pays vers une dépendance financière, mais aussi une dépendance alimentaire à cause du non-développement du secteur agricole.

L'objectif du « rééquilibrage » était donc de diriger la politique économique au profit des secteurs retardataires par rapport au secteur industriel, tel que le secteur agricole, l'hydraulique et autres infrastructures économiques et sociales.

1.3.1.2 Tentative redressement de l'agriculture et hors agriculture

L'agriculture a été positionnée au rang de nouvelle priorité du développement économique. Des mesures économiques financières et organisationnelles ont été prises par l'Etat, telles que la restructuration des fermes étatiques, la cessation de l'interdiction de la vente et de l'achat des terres agricoles, aussi l'encouragement de la propriété foncière à long terme.

¹⁸ M. OUCHICHI « les fondements politique de l'économie rentière » OP.cité.p100.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

L'objectif essentiel visé était les « améliorations des conditions générales de fonctionnement économique agricole et une atténuation de la dépendance alimentaire du pays. »¹⁹

1.3.1.3 L'encouragement de la privatisation

Les mesures d'encouragement du secteur privé et de dotation d'équipements à des prix subventionnés, et l'octroi des crédits qui lui sont accordés par une banque, spécialisée appelée la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R) : l'accès à la propriété privée qu'il n'est plus tabou « la loi foncière 83-19 du 1983 »²⁰ qui permet la cession des terres domaniales par des personnes privées à des prix symboliques

1.3.1.4 La restructuration des fermes étatiques

La restructuration des fermes étatiques comme un deuxième volet des « réaménagements ». Elle est sans doute la forme la plus importante qui touche le secteur de l'agriculture au début des années 80. A cela s'ajoute une série de réorganisations importantes de ce secteur. Pour ne prendre que ces exemples nous citons : Parallèlement à 41% des terres cultivables, les plus fertiles les mieux localisées, ont bénéficié des conditions de production supérieures (route, centre, urbains, commercialisation), notamment une restructuration financière a été placée au début de l'année 1983. Cette action justifiée, par la nécessité de résoudre le problème du déficit comptable des entreprises étatiques, et la répartition des actifs et les passifs des anciennes sociétés et les nouvelles entreprises nées de la restructuration.

1.3.2 Evolution économique et résultats des réaménagements « correctrices » de la S A D

Les résultats de la première moitié des années 1980, dont le volume global des répartitions sectorielles des investissements jugés importants. Il est de l'ordre de 350 milliards DA courant²¹. L'agriculture et l'hydraulique reçoivent en milliards 47,1 DA entre 1980-84 contre seulement 15,2 en 1974-77²², premier indice de la difficulté de rééquilibrage annoncé

¹⁹ Rapport général du plan quinquennal 1980-1984 p 346

²⁰ A. DAHMANI, « L'Algérie à l'épreuve »...Op.cit. p60

²¹ Statistiques, revue de l'ONS, Alger, n°15, 1987, p, 11

²² Idem 20..P 58

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

en faveur du secteur agricole, tandis que l'industrie et les hydrocarbures sont en légère baisse mais demeure prédominants.

En revanche, la croissance du PIB a été moindre : en milliards DA après de 140 contre 165,4, la part de l'industrie passe de 12% à 15,3% du PIB, la part des hydrocarbures baisse de 29,6% en 1979 à 23,7 en 1983. Ceci résulte de la baisse des prix de pétrole en (1982 -1983) même chose pour l'agriculture qui a vu sa part dans le PIB baisser d'un point ; 8,6% en 1984 contre 9,5% en 1979²³.

Ou niveau agricole le déficit de s exportations des domaines étatiques baisse de 2 milliards DA en 180 -8 à1, 3 1983-84, le taux de croissance annuel été plus faible que prévu de 2,4% aux lieux de 4%,

En revanche, nous remarquons une évolution notable du volume d'investissements consacrés au logement, ainsi que le paiement anticipé de la dette extérieure. En effet, l'habitat a reçu 15 % de l'investissement public total, ce qui est traduit par la construction de 400 000 logements entre 1980 et 1984. Quant au volume de la dette extérieure, il s'est réduite, passant de 16,3 milliards de \$ en 1982 à 12,7 en 1984. Mais en décidant de centrer l'action du développement sur la satisfaction des besoins sociaux de la population, alors que les capacités productives de l'appareil industriel et agricole en place étaient largement insuffisantes, l'Etat a attisé une demande qui ne pouvait être satisfaite que par l'importation.

En corrélation avec l'augmentation de taux de la consommation alimentaires qui s'élève a5% /an, le recours aux importations alimentaires qui représentent environ 60% des besoins globaux et 25%des importations totales²⁴. Aussi le soutien des certains produits de première nécessité (céréales, lait) par l'Etat, se basant sur la rente pétrolière comme moyens de financement, cette subvention a d'autre objectifs comme la satisfaction des revendications immédiates de la population sans avoir à négocier la contrainte productive et chercher à régler l'handicape de procès de production. En conséquence cela a répercuté sur ses résultats comptables.

²³ Statistiques, revue de l'ONS, Alger, n°15, 1987, Op.cit. p, 11

²⁴ M. ECREMENT, « *indépendance politique et libération économique* /Alger Grenoble p.314 » A. DAHMANI « Algérie à l'épreuve » ...Op.cit.P 58

1.3.3 Crise économique et gestion du contrechoc pétrolier

De puis les années 1970, l'Algérie vis dans l'euphorie du deuxième choc pétrolier qui fait passer les prix de pétrole de 12 dollars à la fin 1978 à 34 dollars en 1980, voir même à 40 dollars en 1981²⁵. Le gouvernement algérien estimait que cette hausse est permanente et quasiment irréversible, a tel point que même en 1982-83 lorsque la baisse des cours s'amorce, le pouvoir ne se sent pas expressément concerné. Ce n'est que en 1985-1986, lorsque la chute s'accélère qu'il y a prise de conscience de la gravité de la situation.²⁶

Pourtant la hausse enregistrée a la fin des années 70 est liée exceptionnellement a la forte augmentation la demande en produits pétroliers dans leur pays occidentaux consécutive au mouvement de crainte et de panique qui a suivi la chute des prix ,d'autant plus que le marché pétrolier international notamment évolué, en faveur des pays consommateurs occidentaux depuis le milieu des années 70 . Des politiques de diversifications des ressources d'énergies sont mises en œuvre, des économies d'énergie sont réaliser et de nouveau pays producteurs comme le Mexique, Angola, l'Égypte et autres, vont concurrencer les pays d'OPEC. Cette organisation n'as plus le même poids que dans les années 70 ses membre sont diviser et ils n'arrivent plus à s'entendre et a coordonner leurs actions.

La chute des prix de pétroles du milieu des années 80 est d'ailleurs essentiellement imputable au plus important membre de l'organisation, l'Arabie saoudite ne supportant plus de voir son poids politique s'amenuiser face à l'IRAN, ce pays produit au delà de son quota et fait ainsi augmenter l'offre de pétrole sur le marché international. Durant l'hiver de L'année 1985, les cours du brut ont baissé à 30\$, mais en quelques mois cette tendance s'est accélérée, atteignant le plancher de 10\$ le baril en juillet 1986, pour se stabiliser enfin au dernier trimestre de l'année à 15\$, marquant une baisse de 45% par rapport à 1985²⁷. Pour l'Algérie l'essentiel des recettes d'exportations proviennent des hydrocarbures, le choc va être particulièrement ressenti. Les recettes d'hydrocarbures qui sont évaluées a 13 milliards de

²⁵M. ECREMENT, « *indépendance politique et libération économique* /Alger Grenoble p.314 » A. DAHMANI « Algérie à l'épreuve » ...Op.cit.P 58

²⁶ M. ECREMENT, « *indépendance politique et libération économique* /Alger Grenoble p.314 » A. DAHMANI « Algérie à l'épreuve » ...Op.cit.. P 58

²⁷ M- OUCHICHI « *Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie* » OP.cité.p 156

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

dollars par an en 1985²⁸, connaissent une baisse régulière à partir de là : -36% en 1986, -31% en 1987, -42% en 1988²⁹. Cette évolution négative des revenus extérieurs va avoir des répercussions particulièrement graves au plan économique et social.

1.3.4 L'Algérie et la problématique de la de libéralisation

Le constat de l'Etat quant au danger de la dépendance de la rente pétrolière juste après le contrechoc pétrolier, l'incitait à mettre un ensemble des réformes économiques lancées des 1987 par l'équipe des réformateurs. Ce projet de réforme vise à autonomiser les entreprises publiques et le secteur agricole en vue de les rentabiliser. Mais toujours dans le cadre du système d'économie centralement planifiée. Cette expérience se renforcera et se radicalisera après les événements d'octobre 1988 et surtout après l'arrivée au pouvoir du gouvernement réformateur de M. Hamrouche. Une aventure qui n'a pas duré longtemps car ce gouvernement a été poussé à la démission 23 mois après son installation.

Moins de deux années (soit en 1993) après la remise en question de l'expérience des réformateurs, l'Etat algérien s'est avéré incapable d'honorer ses engagements internationaux. Quant aux paiements de sa dette extérieure. L'Etat engagea des négociations avec les institutions financières internationales, signa en avril 1994 le premier accord pour le rééchelonnement de sa dette extérieure et accepta l'application d'un Plan d'Ajustement Structurel (P.A.S) sous l'égide du FMI.

Dans cette section nous nous inclinerons sur la question de libéralisation économique en Algérie. À commencer par l'expérience des réformateurs, puis celle d'Ajustement structurel et enfin, les différentes politiques entreprises depuis que l'Algérie a retrouvée sa viabilité financière suite à l'augmentation importante et durable des prix internationaux des hydrocarbures en 1998.

A. Les réformes de la Période 1989-1991

Un nouveau plan économique provoqué par les événements d'octobre 1988. Le système annonce la mise en place d'un ensemble de réformes économiques juste au lendemain

²⁸ A-DAHMANI « *Algérie à l'épreuve* » OP.cité.p 82

²⁹ A. BENBITOUR, « *l'expérience Algérienne de développement* », 1962-1991.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

de la crise 1986 qui se résume dans la perspective d'engager des réformes fondamentales dans l'objectif de rompre avec la gestion de l'économie administrée et la conviction d'une nécessaire rupture avec la monopolisation du pouvoir politique. Mais les enjeux de ce dernier et des intérêts qui lui sont associés obéissaient à une autre logique. Encore une fois la politique primait sur l'économique.

Les réformes économiques, jugées prioritaires selon le bilan du gouvernement à cause de la situation stagnée depuis 1988. Le passage à l'autonomie des entreprises est resté au stade de projet et encore les fonds de participation déjà installés n'ont pas été rendus opérationnels.

Néanmoins le gouvernement de K. Merbah (le premier gouvernement installé suite à la constitution de 1989), Au lieu de poursuivre et d'approfondir les réformes nécessaires au passage vers le marché, il tenta un programme de relance économique par l'investissement étatique dans le BTP en s'appuyant sur l'aide extérieure et l'augmentation des ventes d'hydrocarbures. Dans cette perspective, le ministre de Finances conclura, dès mai 1989, le premier prêt dit stand-by avec le FMI, et le ministre de l'Energie tenta aussi de redynamiser le secteur des hydrocarbures. L'obsession de financement immédiat poussa le Premier Ministre jusqu'à proposer aux banques françaises de gager l'Or des réserves de la Banque D'Algérie pour lever de nouveaux fonds.

Entre temps, la situation économique du pays se dégradait, de plus en plus notamment à cause de la mal gérance des effets du contrechoc pétrolier. Ce qui explique le recours systématique à l'endettement, et à l'injection des sommes importantes de la monnaie sous forme de salaires et autres assainissements du secteur public, ce qui a provoqué une inflation et un éclatement monétaire.

A la fin de 1989, les réserves auprès de la Banque Centrale, atteignit 200 milliards de \$ de déficit, celui du secteur public 160 milliards de \$, et 50% de la masse monétaire échappa totalement aux circuits bancaires³⁰. Pour redresser cette situation le gouvernement s'est engagé en septembre 1989, à une résolution de problème du déficit des entreprises publiques, qui nécessitait la soumission de l'acte de production et de distribution aux lois du marché national et international.

³⁰ M. HARBI, « *l'Algérie et son destin, croyants ou citoyens* », Médias Associé, Alger, 1994

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Le gouvernement décida alors d'accélérer le passage à l'autonomisation économique des entreprises publiques déjà en chantier dès les années 1980, cela concerne toutes les entreprises publiques quelque soit leur situation financière.

La libéralisation des prix comme une autre mesure visée par l'autonomisation, dans ce cadre la majorité des produits bénéficiaient directement et indirectement de la subvention étatique ; des prix fixes bas, un taux de change artificiellement tiré vers le haut, un système de subvention à l'importation. Ce système de prix produisait une rigidité de l'offre locale tout en favorisant l'essor des importations. Il empêchait en effet les entreprises de se développer par la recherche des combinaisons rentables.

Dans ce cadre il y a eu la promulgation de la loi 90-10³¹, dont les principales implications en matière monétaire et bancaire peuvent être présentées comme suit : l'instauration d'une autorité monétaire unique, l'institution d'une autorité de supervision de l'activité bancaire indépendante, le rétablissement de la hiérarchie dans le système bancaire, l'instauration de la rentabilité et de la logique commerciale dans le système bancaire, enfin, l'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère budgétaire.

En outre le gouvernement entreprend plusieurs actions pour la démonopolisation du commerce extérieur, qui est il faut le souligner l'un des chantiers les plus difficile en périodes de transitions.

Notons dans ce sens d'abord la loi de juillet 1988 qui stipulait que l'Etat n'était pas directement responsable du commerce extérieur, puis en octobre 1988 une nouvelle décision, supprimait formellement le monopole étatique sur le commerce extérieur, mais en vérité c'est la loi sur la Monnaie et le Crédit, et celle de finance complémentaire de 1990, qui ont brisé définitivement ce monopole. Ainsi et conformément à la nouvelle législation la Banque d'Algérie autorisait l'installation des concessionnaires et grossistes étrangers. On leur imposant de s'installer sur le sol national aussi d'autres conditions, puis en février 1991, le gouvernement (la Banque Centrale) autorisant tout opérateur public ou privé à accéder au

³¹ Article 3 de la loi N°90-10. « La Banque d'Algérie assiste le Gouvernement dans ses relations avec les institutions financières multilatérales et internationales. En cas de besoin, elle peut le représenter tant auprès de ces institutions qu'au sein des conférences internationales. Elle participe à la négociation des accords internationaux de paiement, de change et de compensation ; elle est chargée de leur exécution. Elle conclut tout arrangement technique relatif aux modalités de réalisation des dits accords. L'exécution éventuelle de ces accords par la Banque d'Algérie s'effectue pour le compte de l'Etat ».

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

marché des importations. La seule condition maintenue était l'obligation de la domiciliation bancaire en Algérie.

B. L'Algérie entre l'attentisme et le retour à l'Etatisme Économique 1991-1994

Les événements politiques des années 1991 à 1993 ont beaucoup influencé la politique économique de l'Algérie. Les gouvernements ayant succédé aux réformateurs ont remis en cause la plupart des mesures réformatrices prises avant, les Trois décisions majeures qu'ont illustré la nouvelle politique économique du gouvernement sont : l'arrêt du processus d'autonomisation des entreprises publiques, la prise en charge directement par l'Etat du paiement des salaires de plusieurs entreprises, enfin la remise en cause, dans le cadre de la Loi de finance complémentaire de 1991, de la libre installation des concessionnaires et grossistes étrangers. Il y a également lieu de citer, la relance de la politique d'importation et la diminution des prérogatives de la Banque d'Algérie par le transfert de la décision d'agrément des investisseurs étrangers, vers le ministère des Finances.

Les conséquences du changement brutal dans l'orientation de la politique économique sur l'appareil productif, notamment sur secteur public, sont la paralysie totale du système de gestion, la dégradation de la situation économique et la détérioration des conditions sociales de la population.

En effet, une nouvelle loi sur les hydrocarbures fut élaborée. Elle permit, pour la première fois dans l'histoire du pays, aux sociétés étrangères de participer à l'exploitation et à l'exportation des gisements pétroliers, y compris ceux qui étaient déjà en production.

Une économie de guerre a été instaurée en 1992-1993 après la dégradation de la situation sociale et sécuritaire en Algérie, par la volonté de remise en place de stratégie de développement par l'industrie industrialisante, ainsi la gestion des finances publiques par le déficit budgétaire.

Ainsi, sous le règne du Gouvernement de B. Abdeslam, l'économie distributive prenait sous son règne un essor impressionnant. L'octroi par l'Etat des liquidités aux entreprises publiques pour leurs dépenses courantes et la subvention des prix des produits de large consommation atteignaient en 1993, 135 milliards de DA. Résultat : un déficit public imposant. En effet, après un excédent de 8,4 milliards de DA en 1991, le déficit atteignit

encore entre 168 milliards de DA et 200 milliards en 1993, contre 80 milliards en 1992.³²

C. L'ajustement structurel et la seconde transition ratée vers le marché (1994-1998)

Les distances par rapport à la politique économique appliquée par le gouvernement dès 1993, est marquée par la signature d'un accord appelé « accord *stand-by* » avec le FMI, la préparation de terrain au rééchelonnement de la dette extérieure publique et privée. Cet accord, est le troisième depuis 1989.

L'accord avec le FMI n'était, à l'évidence pas une option choisie par l'Etat, il s'est imposé en raison de la dégradation de la situation économique, sociale et sécuritaire du Pays. Une amélioration forte attendue des prix mondiaux des hydrocarbures n'avait pas eu lieu, bien au contraire les prix du pétrole ont baissé encore en 1993. Ajoutant à cela les effets aggravants des politiques de Replâtrage adoptées par les gouvernements successifs. Le Plan d'Ajustement Structurel devenait incontournable. Il était présenté aux Algériens comme la seule solution qui s'offrait au pays.

Le plan d'ajustement structurel est un programme dicté de l'extérieur par le FMI appliqué aux pays sous-développés ayant les difficultés pour le paiement de leur dette extérieure. Il trouve son origine dans l'endettement international, et la crise de paiement qui l'a suivie au début des années 1980.

Depuis le début des années 1990 ces ajustements structurels ont pris un essor Particulier, pour réussir la transition vers le marché. Ils sont basé sur la recherche d'équilibre de la balance des paiements à la soumission des Économies en difficultés aux lois du marché en passant par la recherche de la gestion Rationnelle des ressources monétaires et financières publiques.

L'Algérie a accepté, pour les mêmes raisons et sans conditions, le Plan d'ajustement structurel du FMI, en mois de mai 1994. Un prêt de 1,03 milliard de \$³³, lui a été immédiatement accordé, puis en Mai 1995 le FMI signe un accord avec les autorités algérienne pour la poursuite du P.A.S, cet accord a permis un second rééchelonnement de la dette algérienne. Il portait sur un crédit total d'environ 1,8 milliard de \$, qui a été décaissé

³² M. OUCHICHI «L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie. » OP.cité.p243

³³ , M. OUCHICHI «L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie. » OP.cité.p 225

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

sur trois ans (jusqu'au 1998) en plusieurs tranches. Mais dès que ses recettes pétrolières augmentèrent, et son engagement avec le FMI expira, elle revint sur plusieurs des décisions qu'elle avait prises auparavant.

Dans le cadre d'application du programme d'ajustement structurel, la gestion du secteur public était l'un des axes important. Le désengagement de l'Etat de la gestion directe des entreprises publiques, était pour le FMI une condition de succès de toutes les réformes, Dans la perspective d'approfondir ce processus, il y a eu la promulgation de l'ordonnance 95-25³⁴, pour répartir la gestion du secteur public en trois niveaux : Les holdings publiques, le Conseil National des Participations de l'Etat (CNPE) et les entreprises publiques.

Par ailleurs, l'encouragement du secteur privé été parmi les plus importantes réformes. Que contenait le P.A.S, le FMI incite l'Etat à permettre l'émergence du secteur privé, performant et concurrentiel. Les autorités procédèrent, en 1993, à la promulgation d'un décret législatif relatif à la promotion de l'investissement en généralisant l'abolition de l'autorisation préalable d'investir au capital étranger³⁵. Ainsi, tous les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, peuvent désormais investir librement.

Dans le cadre du P.A.S, des efforts importants ont été menés pour propulser le secteur privé en Algérie, notamment en procédant à la conclusion de plusieurs textes législatifs et accords bilatéraux d'encouragement et de protection des investissements avec plusieurs pays. Ceci est présenté comme un gage pour réussir le passage vers une économie concurrentielle du marché.

Les résultats du P.A.S sont impressionnants sur plan macro-économique, ils ont dépassé les prévisions du FMI. En effet, au bout de quatre années d'application du Plan, l'inflation est réduite, le taux de change est stabilisé, et l'état des finances publiques ont amélioré. Enfin, le service de la dette est maîtrisé, le rétablissement des équilibres monétaire et budgétaires.

³⁴ Article 5 de l'ordonnance 95-25

³⁵ La loi 88-25 du 12 juillet 1988.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Les statistiques relatives à l'évolution du commerce extérieur (la balance commerciale, balance des paiements, et dette), enfin l'évolution du stock de la dette et son taux entre 1990 et 2000 montrent cette amélioration.

Tableau 04 : Evolution de la balance des paiements algérienne (1994-2000) (Milliards USD).

Agrégats (Milliards d'USD)	1994	1995	1996	1977	1998	1999	2000
Exportation de bien et SNF	9.59	10.94	13.96	14.81	1.90	13.05	22.56
Importation de biens et SNF	11.09	12.39	11.24	10.28	10.94	11.52	11.71
Solde compte courant	-1.82	-2.52	0.93	3.01	-0.92	0.03	8.93
Solde compte capital	1.94	1.15	0.50	0.36	-0.25	-2.49	-1.37
Réserves Brutes	2.64	2.11	4.23	8.05	6.84	4.41	11.91
Réserves brutes (Mois d'importation)	2.9	2.0	4.5	9.4	7.5	4.6	12.2

Source. Ministère des finances, www.mf.gov.dz.

Dans ce tableau le résultat de l'amélioration la balance des paiements est celui de la balance commerciale est remarquable ce qui est du a l'augmentation des prix internationaux

Des hydrocarbures d'une part, et à la maîtrise du service et du ratio de la dette extérieure réalisée grâce au rééchelonnement, d'autre part. En ce qui concerne l'évolution de la dette extérieure, qu'après avoir atteint des pics record au milieu des années 1990, le montant de la dette extérieure a baissée considérablement.

En revanche, il y a lieu de souligner qu'au delà des résultats macro-économiques et financiers les conséquences du plan d'ajustement structurel ont été désastreuses sur le plan social à travers, notamment les effets de la libéralisation des prix, des licenciements, et surtout les conséquences de la dévaluation successives de la monnaie nationale. Sur le

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

pouvoir d'achat de la population. Egalement la période du P.A.S a été synonyme d'augmentation importante du taux de chômage. Ce dernier estimé officiellement à 27 % en 2001³⁶,

Depuis 1994 les conséquences économiques, sont principalement le contrôle des prix et des marges de la plupart des biens et services ont été supprimé, et le dinar excessivement dévalué pour garantir une capacité de remboursement de la dette même en cas de forte baisse des prix du pétrole. La hausse des prix des hydrocarbures exportés, l'arrêt des investissements et la réduction des dépenses courantes ont permis d'éviter la nécessaire restructuration de l'économie depuis 1998.

1.3.5 L'économie algérienne de la transition à la relance économique (1998-2015)

Depuis la fin du Plan d'Ajustement Structurel, l'Etat algérien a adopté une attitude contradictoire par rapport à la question de la transition vers le marché. En juin 2000, une première tentative de centralisation s'opéra, Il promulgua, en août 2001, l'ordonnance 01-04³⁷, portant sur l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE. Contrairement à ce que dicte l'esprit de l'économie de marché, les pouvoirs publics réhabilite à travers cette ordonnance la mainmise de l'Etat sur le secteur économique.

Par ailleurs, le pouvoir monétaire aussi a subie des ajustements par la remise en cause de son autonomie par l'ordonnance de 2001, complété par celle de 2003³⁸ qui consiste octroyé à l'exécutif de plein pouvoir de gestion par la manipulation monétaire. Ces ordonnances, à travers le changement des règles de fonctionnement interne des organes chargés de la monnaie et de crédit, ont en effet mis fin à toutes les prérogatives de la Banque Centrale

En outre l'économie algérienne opéra une ouverture brutale de son commerce extérieur. En effet, elle ratifia en 2002 un accord d'association avec l'Union Européenne, qui est en négociations depuis 1996, adhéra en 2009 à la Zone Arabe de Libre Echange et envisage

³⁶ Bureau International du Travail : www.laborsta.ilo.org/cgi-bin/brokerv8.exe.

³⁷ M. OUCHICHI «Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie ». OP.cité.P194

³⁸ Voir, l'Ordonnance N° 2001-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990. Egalement, l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

aujourd'hui d'adhérer à l'OMC, en livrant ainsi totalement son économie à la concurrence internationale. Sur ce plan, il est important de constater que cette adhésion « politique » de l'Algérie aux Accords d'Associations, a conduit vers une explosion sans précédent des importations en provenance de l'UE, selon les déclarations même du Ministère Algérien du Commerce.

Par ailleurs il est important de constater que cette adhésion « politique » de l'Algérie aux Accords d'Associations, a conduit vers une explosion sans précédent des importations en provenance de l'UE. Selon le Ministère Algérien du Commerce. Les résultats économiques des années 2000, est une décennie de contradiction, durant laquelle l'essentiel de l'effort étatique est dédié aux réformes. Qui vont toutes dans le sens de renforcement du caractère rentier de l'économie nationale. Ceci se reflète à travers l'analyse des contreperformances du secteur réel, de la politique monétaire permissive, et enfin de l'analyse des résultats du commerce extérieur.

Depuis 2000, l'économie algérienne connaît une facilité financière sans précédent, Grâce à l'évolution des prix internationaux des hydrocarbures, la croissance annuelle a dépassé 5% à partir de 2003 alors que l'inflation a balancé entre 3 et 6%. Les réserves officielles de l'Algérie ont continué d'augmenter pour atteindre, fin 2009, un total de 149, 1 milliards de \$, soit l'équivalent de trois années d'importation.³⁹

En conclusion, nous pouvons dire que la période 2001-2007, marquée par une augmentation prolongée des prix des hydrocarbures, a permis d'accumuler des liquidités abondantes, ces dernières se retrouvant stérilisées, non réinjectées dans l'économie.

CONCLUSION

Ce chapitre est consacré à l'analyse des importantes expériences économiques, les changements politiques et gouvernementaux qu'a connus Algérie les dernières décennies. Détailler en trois sections. Nous nous sommes dans un premier temps intéressé aux caractéristiques de l'économie coloniale qui a laissé un héritage historique (sociétales, politiques, économiques, idéologiques...).

³⁹ M. OUCHICHI « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie. » ...OP.cité.p300

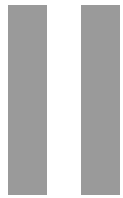
Chapitre I : L'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique.

Le second point est relatif au poids des différentes tentations de l'Etat Algérien, de tout mettre en ordre avec des processus de développement adopté au lendemain l'indépendance du pays en 1962. Pour se débarrasser du sous développement hérité au début des années 1960, l'Etat opte pour la stratégie d'industries industrialisantes et le système d'économie centralement planifiée. Dans cette esprit, les autorités optèrent pour la nationalisation de tous les secteurs d'activité et l'instauration du monopole étatique sur le commerce extérieur.

Le troisième et dernier point abordé dans ce chapitre concerne, d'une part, la description des politiques économiques et sociales au cours de la décennie 1980 sous forme de réformes économiques dites « correctrices » des politiques de développement des années 1960/1970. D'autre part, les politiques de libéralisation entamées dans les années 1990.

Enfin les années 2000 qui sont marquées par un boom pétrolier sans précédent, suite à quoi l'Etat change carrément d'orientation économique. Il mit en œuvre de grands chantiers d'infrastructures, procède à de transferts sociaux importants, dope le pouvoir d'achat de larges couches sociales notamment par l'octroi facile des crédits à la consommation, l'augmentation des alaires de la fonction publique etc. Ceci à eu un impact directe sur le marché de l'automobile qui as connu un élargissement de taille. Mais à partir de la fin 2014 un revirement spectaculaire est remarquable dans la politique gouvernementale suite à la chute des prix des hydrocarbures.

Ce sont donc, en gros les grands axes autours desquelles est articulé ce chapitre introductif.



Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la libéralisation (1962 – 2005)

Chapitre 2 : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la

Libéralisation (1962-2005)

Durant la période coloniale, le commerce extérieur en Algérie est caractérisé par les exportations des produits de base, produits agricoles et énergétiques, les importations des biens d'équipements, suivent une politique commerciale orientée vers une économie libérale.

Au lendemain de l'indépendance et comme toute économie colonisée, l'Algérie a opté pour un système socialiste, et prend le quasi-monopole sur toute les activités économiques, ainsi que le commerce extérieur.

Avec la chute du bloc soviétique et communiste, l'apparition de l'organisation mondiale du commerce, et l'accumulation de la dette extérieure, l'Etat Algérien se trouve dans l'obligation de revoir sa politique économique et commerciale.

Dans ce chapitre nous avons concentré notre recherche sur l'évolution du commerce extérieur en Algérie ainsi la politique commerciale pratiquée par l'Etat, de la période du monopole étatique vers la libéralisation partielle pour termine³⁹, avec la libéralisation totale.

En terme de période étudier nous nous sommes arrêter à 2005, car le prochaine chapitre couvrira la période qui suit la période 2005-2014 est conforme avec notre cas pratique.

2.1 : Le commerce extérieur de l'Algérie de 1963-1988 (L'économie planifiée)

En décembre 1962, l'Office National de Commercialisation (O.N.A.C.O) a été créé par décret avec pour objectif de favoriser l'exécution et la réalisation de toute opération d'intérêt national à caractère économique décidée par le Gouvernement⁴⁰

A partir de l'année 1963 l'Etat algérien a essayé des tentatives pour protéger l'économie nationale, ainsi que la production locale se basant sur une politique commerciale protectionniste.

³⁹ Site web : www.mincommerce.gov.dz

⁴⁰Idem 39

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

Ce qui caractérise cette période (1963-1988) c'est que l'Etat ou l'administration centrale détient le monopole sur le commerce extérieur.

2.1.1 Les importations

L'Algérie a suivi un système d'industrialisation par substitution des importations, une stratégie appliquée par les pays sortant de l'ère coloniale⁴¹. Cette stratégie adoptée par l'Etat algérien peut se traduire par la mise en place d'un ensemble des politiques et des organismes de contrôle.

A. Les politiques commerciales de l'Etat

Nous allons citer les différentes politiques commerciales adoptées par l'Etat algérien dans l'objectif de contrôler le commerce extérieur, telle que la politique contingente, la politique tarifaire et le régime de change.

➤ **La politique de contingentement**

Le décret 63-188 mis en œuvre en juin 1964. Consiste à réduire les importations en limitant les quotas d'importation sur un produit donné, les produits concernés sont communiqués dans une liste par le ministère du commerce qui s'en charge aussi de délivrer les autorisations ou les licences d'importations.

➤ **La politique tarifaire**

C'est la pratique des tarifs douaniers plus ou moins élevés. L'Algérie a révisé à la hausse ses tarifs douaniers à deux reprises (en 1963 et en 1968), soit en moins de 5 ans⁴². Cette politique instaurée en 1963, mais elle s'avère inadéquate pour les raisons suivantes :

- Les droits des douanes sont trop faibles pour compenser les bas prix plus compétitifs des pays partenaires de l'Algérie surtout ceux de l'Union Européenne ;

⁴¹« après le mouvement d'indépendance des anciennes colonies les nouveaux Etats ont eux aussi adopté des politiques protectionnistes d'industrialisation par substitution des importations qui, au total, ont généralement conduits ces pays à développer leurs exportations de produits primaires, faute de ne pas pouvoir fabriquer des biens manufacturés à un coût suffisamment bas »

⁴²H. BENISSAD, *Economie du développement de L'Algérie*, ...Op.cit. pp. 175-192.

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

- Leur éventail est peu ouvert pour exercer une action discriminatoire en faveur du développement de telle ou telle branche⁴³.

➤ **Régime de change**

En 1962, il ya eu la création de la Banque Centrale Algérienne (BCA) conformément à la loi 62-144⁴⁴.

Jusqu'à 1963 l'Algérie fais partie de la zone franc comment l'on trouve dans la coopération entre l'Algérie et la France des accords d'Evian⁴⁵.

Depuis la création de la Banque Centrale en 1962, l'Algérie suit un régime de change rigoureux qui exige son autorisation pour toutes transaction réaliser avec l'extérieure.

B. les organismes de contrôles

Trois organismes d'Etat ont été créés pour garder le contrôle sur le commerce extérieur. Il s'agit de l'Office National de commercialisation (ONACO) et des Groupements Professionnels d'Achat (GPA) et l'office national de la réforme agraire (O.N.R.A).

➤ **L'Office National de commercialisation (ONACO)**

A été créer le 13 décembre 1962 débute son activité vers la fin de l'année 1963, avait le monopole sur les importations et les exportations. Il devait établie le volume des importations qui pouvaient ensuite être assuré par des importateurs privés, son monopole est conserver juste pour certain nombre de produit en générale des produit de base aux produits de grande consommation telle que (café, sucre, thé, beurre, etc....)⁴⁶, pour lesquels il détient un monopole à l'importation et à l'exportation.

⁴³H- BENISSAD « *la réforme économique en Algérie* », édition OPU, Alger 1991, p75.

⁴⁴ La loi N° 62-144 de 13 décembre 1962, portant la création et fixant les statuts de la banque centrale, www.bank-of-algeria.dz

⁴⁵ « L'Algérie fera partie de la zone franc, elle aura sa propre monnaie et ses propres avoirs en devises, il y aura entre l'Algérie et la France la liberté de transfert dans des conditions compatible avec le développement économiques et social de l'Algérie », consulter le site : http://www.cread.edu.dz/cinquante-ans/comunication_2012/ILMAN.pdf

⁴⁶M- GEORGES. « Le commerce extérieur de l'Algérie en 1964 ». In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 40, n°4, 1965. pp. 345-365, p 346, site : http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1965_num_40_4_1786

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

Cet organisme a aussi pour objectif de contrôler ou d'assurer la stabilité des prix des produits de base avec l'intervention de l'Etat.

➤ **Office National de la Réforme Agraire O.N.R.A.**

Assume désormais une bonne partie des anciennes attributions de l'O.N.A.C.O, cette organisation de la Réforme Agraire est l'un des services du Ministère de l'Agriculture. Il est en quelque sorte l'organisme de tutelle du secteur autogéré. Il contrôle tout le secteur d'agriculture moderne de l'Algérie composé par les anciennes terres des colons qui ont été mises en autogestion au cours du printemps 1963 (décrets de mars). Cet organisme, depuis octobre 1964, commercialise la production des fermes autogérées aussi bien pour le marché intérieur que pour le marché extérieur (cultures maraîchères, fruits, agrumes).

➤ **Groupements Professionnels d'Achat (GPA)**

En 1964 la création des groupements professionnels d'achat GPA, réunissant l'Etat et des importateurs privés et constituant des sociétés, à capital en majorité public, ses représentants qui se place au conseil administratif assure le contrôle des importations. Ces groupements sont organisés en branches d'activité économique dans lesquelles ils détiennent le monopole sur les importations (le bois et ses dérivés, les textiles artificiels, les autres textiles, le lait et ses dérivés et les cuirs et peaux).

En 1970, les GPA sont dissous et le monopole d'importation est confié aux entreprises nationales c'est ainsi qu'en 1971 près d'une vingtaine d'entreprises publiques contrôlent près de 80 % du commerce extérieur.

Le 30 janvier 1974, un Programme Général d'Importation (PGI) est introduit par le décret n°74-12 dans le but de réaliser la planification des importations, à partir de cette date tout importations nécessite une autorisation d'importation délivré par le ministère de la tutelle, les licences d'importation sont distribué pour les entreprises privé.

Les autorisations générales d'importations (AGI) fut partie du programme général d'importation, l'Etat distribue des titres d'importations dans l'objectif de couvrir la totalité des importations à réaliser, elle est constituée aussi d'une enveloppe financière transférable pour réaliser les opérations d'importations, l'objectif principale des AGI est le contrôle des importations. Sans être un organisme commercial.

➤ **L'Office Algérien d'Action Commerciale (O.F.A.L.A.C).**

Sans être un organisme commercial, il joue un rôle non négligeable dans le commerce extérieur. L'office Algérien d'Action Commerciale a en effet deux buts essentiels : il contrôle la qualité et le conditionnement d'un certain nombre de produits d'exportation : les produits «normalisés » (fruits et primeurs notamment) .Il assure aussi la publicité des produits algériens à l'étranger. Ainsi le contrôle de l'Etat, direct ou indirect, s'exerce-t-il sur l'ensemble du commerce extérieur⁴⁷.

La mise en œuvre de la stratégie algérienne de développement (SAD), élaborée à la fin des années 60, délègue le pouvoir d'importation ou d'exportation pour les nouvelles entreprises publiques récemment créé, mais dès 1972, l'implantation du régime dérogatoire pour l'attribution des licences d'importation⁴⁸.

2.1.2 Les exportations :

Traditionnellement les exportations algériennes sont basées principalement sur les hydrocarbures, elles sont en augmentation constante. ayant une longue tradition d'exportations hors hydrocarbures, l'Algérie va presque volontairement, réduire à néant ses exportations à partir de la fin des années soixante, par une politique de surévaluation du taux de change et de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Avant l'année 1978 les exportations de l'Algérie ont passés par une période libérale, dès 1964, l'Algérie reste avant tout un exportateur de produits bruts, agricoles ou minéraux :

- le pétrole compte pour plus de 50 % dans les exportations algériennes.
- Les produits agricoles tiennent toujours une place importante, mais ils sont bien loin d'atteindre les pourcentages des années précédentes.

Pour la période 1950-60, ils comptaient les 3/4 des exportations totales alors qu'en 1964, ils n'en constituent que le 1/3 dont le vin occupe toujours la première place dans ces exportations.

- Enfin, l'Algérie reste un exportateur de minerais et notamment de minerai de fer.

Après le creux des années 1962 et 63, 1964 a été l'année de la reprise.

⁴⁷M- GEORGES. Le commerce extérieur de l'Algérie en 1964, op...Cité p 356

⁴⁸M- OUCHICHI, « les obstacles politique aux reformes économique en Algérie ». Op. cité p 389

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

L'ordonnance 74-11 du 30 janvier 1974 porte sur la liberté des exportations et suspend le monopole des entreprises publiques à l'exception de certains produits désignés par le ministère du commerce.

Concernant le contrôle de change, l'avis 69 du 18 mars 1971 prévoit sauf autorisation de la banque centrale, un délai de rapatriement de 60 jours à compter de la date de l'expédition de la marchandise qui peut aller jusqu'à 90 jours pour certains produits.

A partir de l'année 1978 l'Etat reprend son monopole sur les exportations ainsi que sur le commerce extérieur en générale, avec la promulgation de la loi 78-02, qui confirme ce monopole.

La loi n°88-29 du 19 juillet 1988, traite de l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Selon ses dispositions, le monopole de l'Etat avait pour but :

- 1) d'organiser les choix et priorités dans les échanges extérieurs, conformément aux orientations, décisions et directives en la matière déterminés par le gouvernement ;
- 2) de stimuler le développement et l'intégration de la production nationale ;
- 3) de favoriser la diversification des sources d'approvisionnement du pays et la réduction des importations et leurs coûts ;
- 4) de contribuer à la promotion des exportations. Un cahier des charges déterminant les obligations du concessionnaire a été prévu pour les concessions attribuées aux entreprises publiques économiques.

Nous allons finir avec cette période du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur algérien, par quelques données statistiques sur les importations, les exportations ainsi que la balance commerciale.

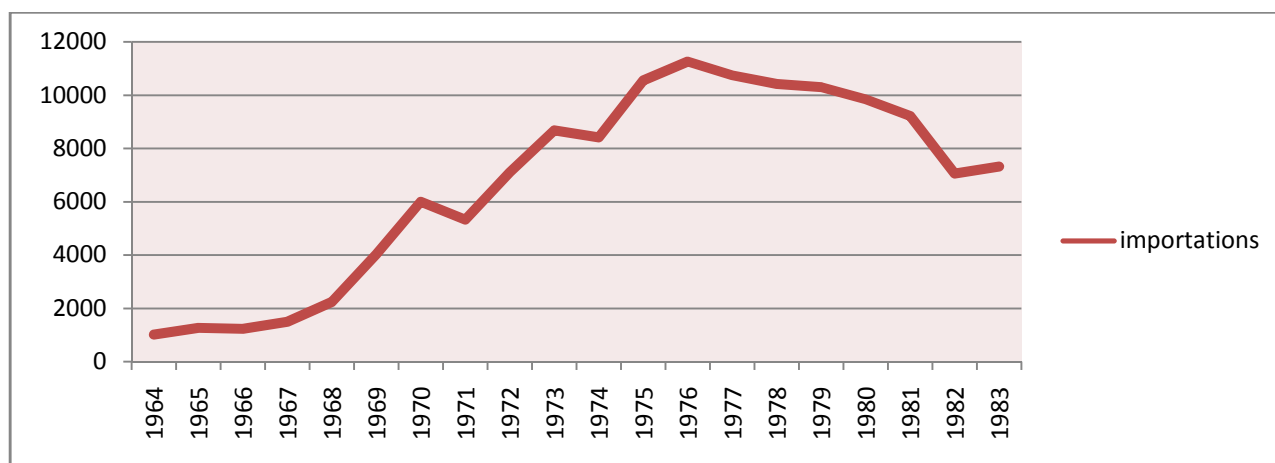
2.1.3 Bilan du commerce extérieur sous la planification

A.L'évolution des importations

Dans la figure ci-après nous allons voir l'évolution des importations de l'Algérie et leurs origines par régions économiques.

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

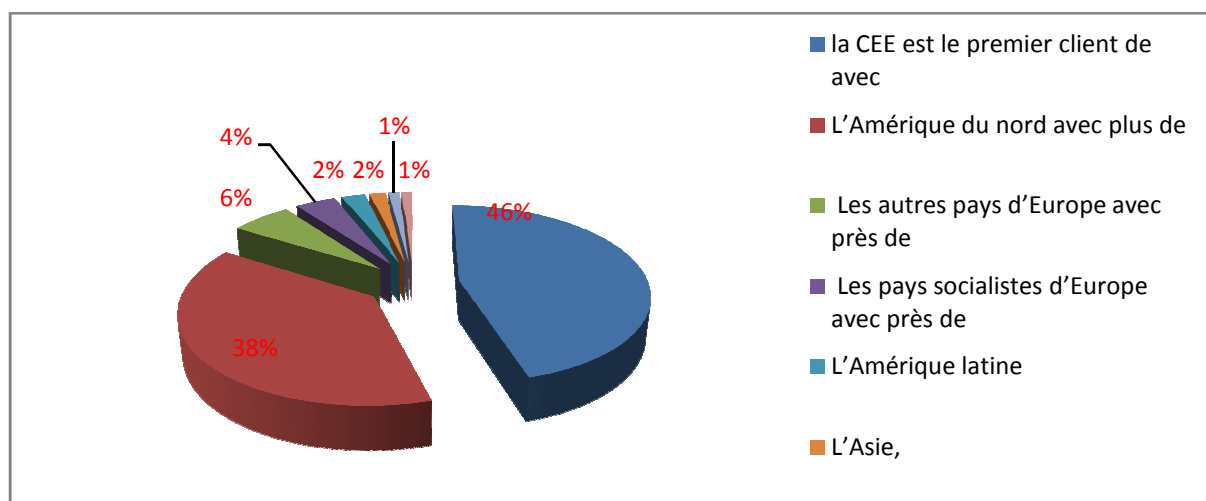
Figure II.1- Les exportations (en millions USD)



Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

A partir de graphe, on peut dire que les importations de l'Algérie avant l'année 1968 sont presque stables, suivi d'une croissance considérable jusqu'à l'année 1976, avec des ruptures enregistrées au cours des années 1971, 1974, les importations de l'Algérie tend vers le déclin au cours la période 1977,1982 ; pour qu'elles rétablissent sa croissance à l'année 1983.

Figure II. 2- l'origine des importations



Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

D'après la figure II.2 on constate, que plus de la moitié des importations Algériennes sont à l'origine de la CEE, suivit de l'Amérique de nord, après viennent le reste des régions

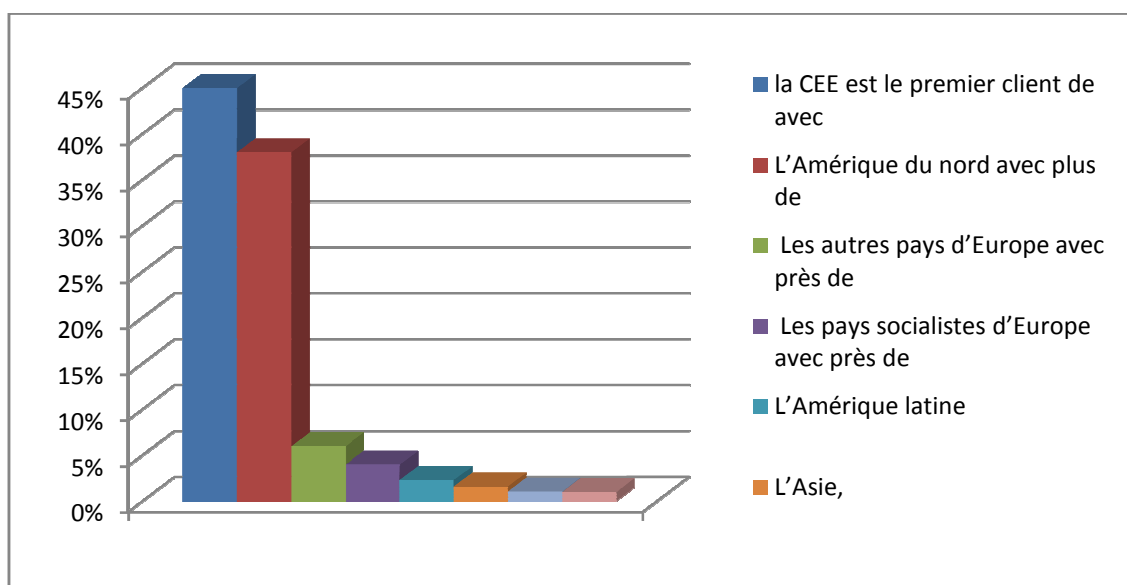
Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

économique à divers pourcentage dont le classement et comme suit : les autres pays socialiste d'Europe, les pays socialiste d'Europe, l'Amérique latine, l'Asie, l'Afrique et les pays arabes.

B. L'évolution des exportations

Dans le graphe suivant nous allons essayer d'illustrer la destination des exportations de l'Algérie selon les zones géographique

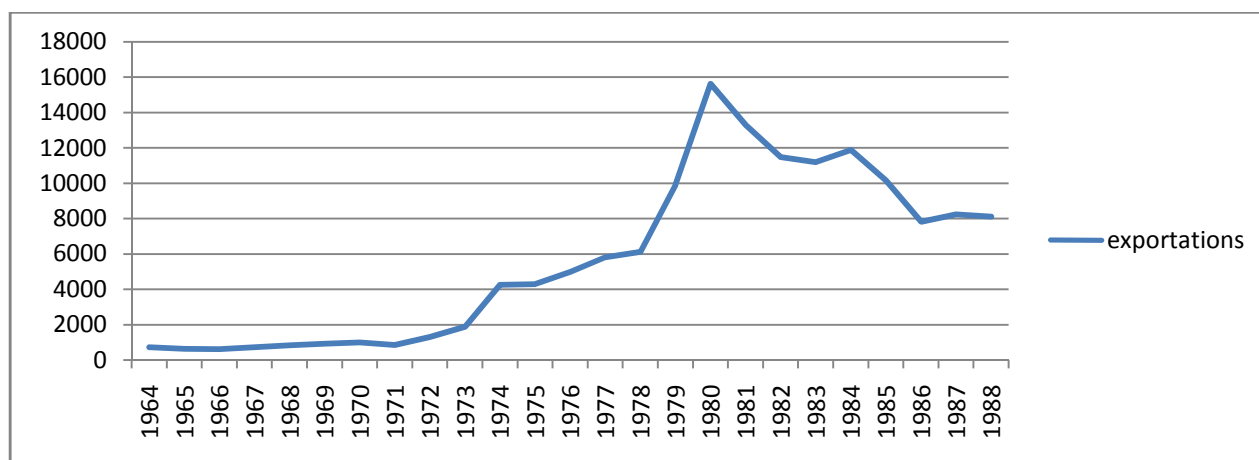
Figure II.3 : la destination des exportations algériennes (En millions USD)



Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

En analysant les résultats de la figure II.3, nous remarquons que les partenaires commerciaux de l'Algérie par région économique se classent de la même façon que ces fournisseurs, mais avec des pourcentages différents

Figure II.4 : l'évolution des exportations (En millions USD)



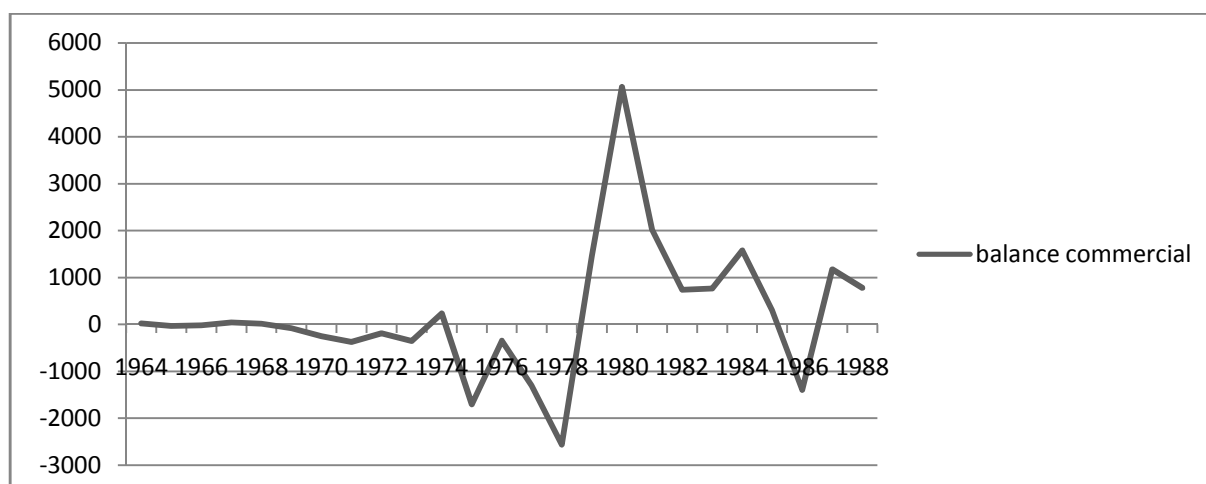
Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS

Le graphe précédent nous permet de suivre l'évolution des exportations algériennes durant la période étudiée, une variation peut être considérer négligeable pour la période 1964 jusqu' à 1972, ainsi pendant les années 1973 à 1980 les exportations ont connu une accélération extraordinaire spécifiquement pendant les années 1978, 1979, 1980, par la suite un raccourcissement est enregistré dès 1981.

C. L'évolution de la balance commerciale

Constituant l'instrument le plus important dans l'analyse de la situation extérieure, la balance commerciale de l'Algérie, entre 1964 et 1988, se présente comme suit.

Figure II.5 : l'évolution de la balance commerciale (En millions USD)



Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

Le graphe ci-dessus, montre que la balance commerciale était déficitaire durant les années 1965 jusqu'à 1978, à l'exception des années 1967, 1968 et 1974 où elle était d'un solde positif.

Vers la fin de l'année 1978 jusqu'à l'année 1985 la balance commerciale à enregistrer une amélioration importante elle est toujours positive durant toute cette période. Le contre choc pétrolier vécu en 1985 est responsable sur le déficit commercial pour l'année 1986, en fin un solde positif pendant les deux dernières années de l'étude mais en décroissance en 1988.

2.2 Le commerce extérieur de l'Algérie de 1988-2005

Dans le cadre des réformes économiques engagées, l'Algérie a opté pour son intégration à l'économie mondiale, à travers deux processus, à savoir l'ouverture de son commerce extérieur et son engagement dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

La venue du décret N° 88-201 du 18 octobre 1988⁴⁹ abroge toutes les dispositions réglementaires qui conféraient aux entreprises socialistes à caractère économique l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation.

Les dispositions de ce texte réglementaire amorce l'ouverture de l'Algérie sur l'économie de marché à qui il a fallu près de deux ans pour énoncer de nouvelles mesures de libéralisation du commerce extérieur dans la loi de finances complémentaire pour 1990⁵⁰.

2.2.1 Démonopolisation du commerce extérieur

La libéralisation du commerce extérieur a été réalisée au cours des années 1990 par l'abolition du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, la levée des barrières non tarifaires (suppression des listes de produits prohibés à l'importation et des autorisations préalables), la simplification du tarif douanier en ramenant le nombre de taux des droits de douane à quatre (0 %, 5 %, 15 %, 30 %) et en réduisant le taux maximum à 60 % dans un premier temps au lieu de 100 %.

⁴⁹<http://www.joradp.dz/JO8499/1989/003/FP43.pdf>

⁵⁰www.mincommerce.gov.dz

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

Avec le contre choc pétrolier vécu en 1986 le prix du baril du pétrole passe de 40 dollars à 12 dollars le baril étant le résultat d'un déficit commerciale. Les importations ont chuté d'environ 50%, ce qui a engendré l'appauvrissement du pays. Ainsi que la dette extérieure est toujours en croissance, 6 milliard de dollars en 1974 à 17 milliard de dollars en 1979, pour enregistrer une légère baisse en 1984 qui passe à 14 milliards de dollars puis elle continue de s'accroître jusqu'elle atteint les 20 milliards de dollars en 1986.

La volonté de l'Etat pour la libéralisation du commerce extérieur se voit clairement, lors de l'adoption de la Constitution de 1989, qui assoit le principe de la liberté d'entreprendre et de commercer. L'Etat se désengage de la sphère marchande dans le sillage de la crise économique de la fin des années 1980⁵¹.

Cette volonté peut être interpréter par la dissolution de certaines lois, la publication d'autres, des accords commerciaux, ainsi que des dispositifs favorisant la libéralisation du commerce extérieur et les exportations hors hydrocarbures en particulier comme moyen de sortir de la crise.

L'annulation de la réglementation relative aux Autorisations Globales d'Importation (AGI) et celle relative à la loi 78-02⁵² dans la période 1986-1988 est considérée comme première tentative de libéralisation du commerce extérieure algérien.

Une légère modification portée par la loi 88-09 du 19 Juillet 1988 qui maintient le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur mais qui supprime les délégations antérieures données à un opérateur pour divers produits, mais le secteur privé reste toujours soumis au régime des licences d'importation et se voit toujours interdit l'accès à la revente.

Vers le début des années 1990, avec la loi de finance complémentaire et la mise en place de la loi 90-10 dite « *Loi sur la monnaie et le crédit* »⁵³, la Banque d'Algérie a procédé à l'élaboration d'un règlement relatif à l'agrément et à l'installation des concessionnaires en Algérie.

⁵¹<http://www.launedalgerie.com/> Réflexion sur le commerce extérieur algérien

⁵²www.acmpchlef.dz.

⁵³<http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist31.htm>

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

L'Algérie se trouve dans l'obligation d'obéir aux réformes exigées par le FMI, avec le programme d'ajustement structurel ainsi que l'instauration du décret n° 91/37 du 13 février 1991. La volonté de libéralisation s'élargie pour accorder l'autorisation d'importation de produits antérieurement touchés par le monopole de l'Etat (les céréales, les viandes, les semences, produits phytosanitaires,...) à toute personne ou entreprise titulaire d'un registre de commerce. Cependant, quelques restrictions ont toujours existé, comme l'obligation faite aux importateurs d'effectuer leurs transactions par l'intermédiaire d'une banque, qui les aiderait à trouver des crédits à des conditions favorables⁵⁴.

De son côté, la Banque d'Algérie a publié en 1990 trois règlements n° 90/02 du 8/9/1990, 91/12 du 14/8/1991 et 91/13 du 14/8/1991, portant respectivement sur les conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes devises des personnes morales, sur la domiciliation des importations, ainsi que le règlement financier des exportations hors hydrocarbures⁵⁵.

Toujours dans le cadre de la libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie, des dispositifs ont été pris par l'Etat pour faciliter les opérations d'exportations. Une révision du tarif douanier algérien et son plafonnement à 5%, 15% et 30% ont été introduits au début de l'année 2001.

Certaines marchandises sont encore lourdement taxées (45 %) tandis que d'autres n'acquittent que de faibles droits (5% ou 15 %). L'interdiction à l'importation ne frappe que quelques produits pour diverses raisons (religion, santé ou raisons sociales)⁵⁶.

Le décret 03/02 du 19/07/2003, portant création de zones franches est intervenu pour développer les opérations du commerce extérieur. Cette initiative a été annulée deux ans plus tard. Enfin, la même ordonnance régit sur les règles générales applicables aux opérations

⁵⁴Journal officiel de la république algérienne N°12, du 20 mars 1991

⁵⁵<http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers12/bilan62-12fr.pdf.page8>

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

d'importation et d'exportation, en énonçant explicitement que les opérations d'importation et d'exportation se réalisent librement⁵⁷.

Durant la période de démonopolisation du commerce extérieur, des organismes d'appui aux exportations sont créés par les pouvoirs publics, il s'agit de :

- **L'office de promotion des exportations (PROMEX) :**

PROMEX est créé par le décret exécutif n°96-234 du 1er Octobre 1996. C'est un organisme public à caractère administratif. Ses missions se résument autour de l'information commerciale seulement. Il est chargé de :

- Contribuer à la mise en place des stratégies de promotion du commerce extérieur en analysant toutes les données de l'offre algérienne ;
- Animer des actions de valorisation et de promotion des échanges extérieur, notamment les échanges hors hydrocarbures ;
- Identifier et analyser les différentes situations structurelles et conjoncturelles des marchés extérieurs afin d'accroître les débouchés aux produits algériens et faciliter les procédures d'importation aux opérateurs ;
- Constituer et gérer les réseaux d'information commerciale concernant le commerce extérieur de l'Algérie et de ses partenaires ;
- Assister les opérateurs économiques en diffusant l'information sur les normes en vigueur dans les opérations de commerce international.

- **La compagnie algérienne de garantie des exportations (CAGEX) :**

Créée par le décret n°96-235, le 02 Juillet 1996, la CAGEX est une société par action dont les actionnaires sont les compagnies d'assurances (SAA, CAAR, CAAT, CNMA et CCR). Sa mission principale est la couverture des principaux risques encourus pendant le déroulement des opérations d'exportations et la garantie des paiements en cas de financement.

Ces risques peuvent être classés comme suit: le risque d'interruption de marchés, de fabrication et de non rapatriement du matériel et produits exposés ; et leur assurance se fait à travers l'assurance crédits exportation, l'assurance crédit domestique, la coassurance et la réassurance.

La CAGEX exerce une double activité: l'une pour son propre compte ou sont ses fonds propres qui sont engagés (risque commercial) et l'autre pour le compte de l'Etat et sous son

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

contrôle (risque politique, risque de catastrophes naturelles, risque de non-transfert) où elle engage les fonds de l'Etat

Enfin, la CAGEX dispose de toutes les informations sur tous les assurés (natures des fabrications, financement, commercialisation, chiffre d'affaire, personnel, expériences dans les exportations,...). Ces informations lui permettent de déterminer pour chaque opérateur la prime qu'il doit payer ainsi que le risque permettant à couvrir.

- **La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) :** elle est instituée par le décret exécutif n°96-94 du 03 Mars 1996. C'est un organisme de l'Etat à caractère commercial et industriel. En concertation avec les pouvoirs publics. Elle se charge des intérêts professionnels des milieux d'affaire.
- **Le fond spécial de promotion des exportations :** c'est la loi de finance de 1996 qui a institué ce fond. Sa mission est de faire bénéficier les exportateurs de l'aide de l'Etat consacrée à certaines opérations tel que l'étude des marchés extérieurs, la participation aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger.
- **La société algérienne des foires et expositions (SAFEX) :** c'est une société par action. Elle est issue des différentes modifications apportées le 24 Décembre 1990 à l'ONAFEX (Office National Algérien des Foires et Expositions). Elle a pour objet de contribuer au développement et à la promotion des activités commerciales

A partir des années 2000, plusieurs modifications ont été apportées à la politique commerciale algérienne. Parmi ces modifications, nous pouvons citer :

- L'abaissement et la simplification des droits de douanes ;
- L'approfondissement du processus de démonopolisation des activités ;
- La libéralisation de la majorité des secteurs (télécommunication, transport, l'énergie, les mines...).

La promulgation d'un nouveau cadre législatif d'encadrement du commerce extérieur à travers l'ordonnance n°03-04 du 19 Juillet 2003 relative aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises⁵⁸, dans un nouveau cadre qui agit sur la liberté d'exercer

⁵⁸ Les domaines concernés par cette loi sont exclusivement les échanges de marchandises à l'exclusion notable des services

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

l'activité du commerce extérieur pour toute personne physique ou morale exerçant une activité économique, comme il prévoit un dispositif de protection de la production nationale en conformité avec les différentes règles du commerce multilatéral.

S'agissant des instruments de promotion du commerce extérieur et pour ne pas dépendre exclusivement des hydrocarbures dont les revenus représentent plus de 97% des recettes en devises du pays¹ ainsi que marchés internationaux, les pouvoirs des fluctuations fréquentes des prix du pétrole sur les publics ont adopté une nouvelle démarche visant la promotion des exportations hors hydrocarbures.

2.2.2 Les accords commerciaux

Concernant les accords commerciaux : L'Algérie a entrepris, dès son indépendance, de développer ses relations commerciales. A ce jour, des Accords ont été signés avec 70 pays dont 30 pays africains. Les premiers partenaires à avoir signé des Accords avec nous furent la Bulgarie, le Maroc, la Suisse, le Mali, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, et Cuba en 1963.

Ils furent suivis par la signature d'autres accords de 1964 à 1974, avec d'autre partenaire :

- Européens : Albanie, Allemagne, Bulgarie, Autriche ;
- Africain: Cameroun, Congo, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Nigeria ;
- Arabes : Liban, Irak, Soudan, Libye, Tunisie ;
- Asiatiques : Pakistan, Vietnam ;
- Sud américain : Mexique, Pérou ;
- Nord américain : Canada.

Actuellement, l'Algérie et l'Union Européenne sont liées par un Accord d'Association conclu le 22 avril 2002 et entré en vigueur depuis septembre 2005. Cet Accord prévoit

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

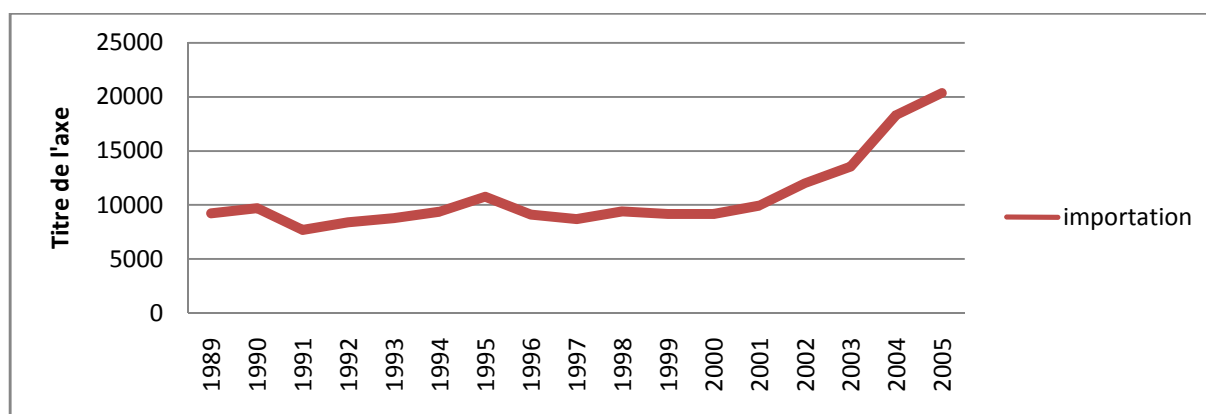
plusieurs volets de coopération et d'assistance dans les domaines économique, commercial et culturel entre l'Algérie et l'Union Européenne⁵⁹.

Pour terminer avec cette section, nous allons présenter quelque données statistique concernant les importations, les exportations ainsi que la balance commerciale de l'Algérie durant la période 1989-2005.

2.3 L'évolution des importations de l'Algérie de 1989 à 2005

La structure des importations de l'Algérie durant cette période sont résumées par le graphe suivant.

Figure II.6 : l'évolution des importations (en millions d'USD)



Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

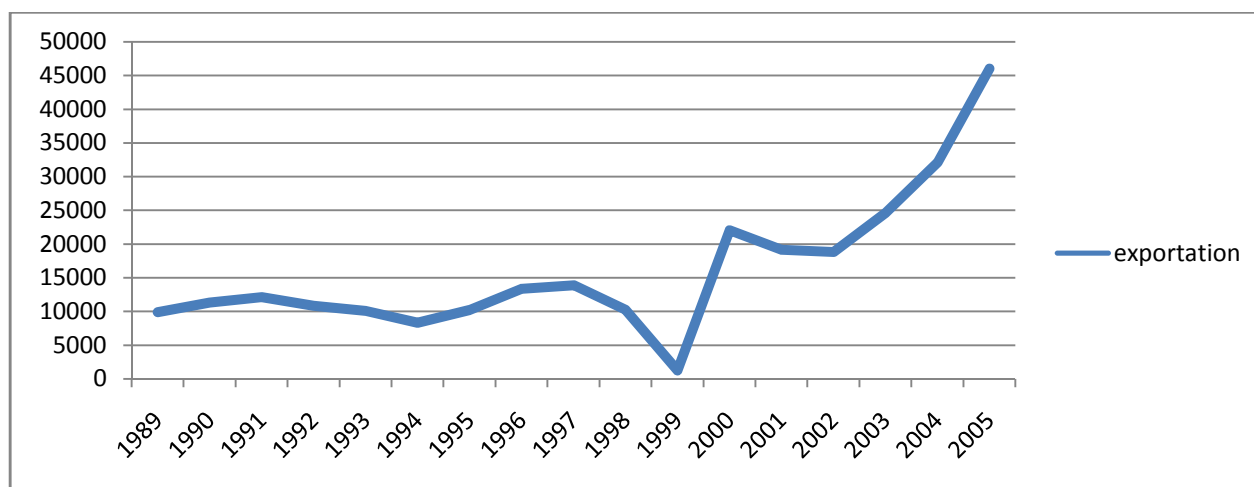
De la lecture du graphe ci-dessus, les importations de l'Algérie évoluent d'une manière aléatoire de 1989 jusqu'à 2001, elles tournent autour de 8000 et 9000 millions USD, puis en croissance dès 2002.

A. L'évolution des exportations de l'Algérie.

Pour bien suivre la structure des importations de l'Algérie, le graphe ci-dessous nous fournis les informations nécessaires.

⁵⁹<http://www.exportateur-algerie.org/accords-et-conventions>

Figure II.7 : Les de exportations de l'Algérie (en millions d'USD)



Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

A partir du graphe sur de la figure N°07, on remarque que les exportations sont uniformément stable tout au long de la période 1989 à 1995, avec une légère croissance vers l'année 1998;

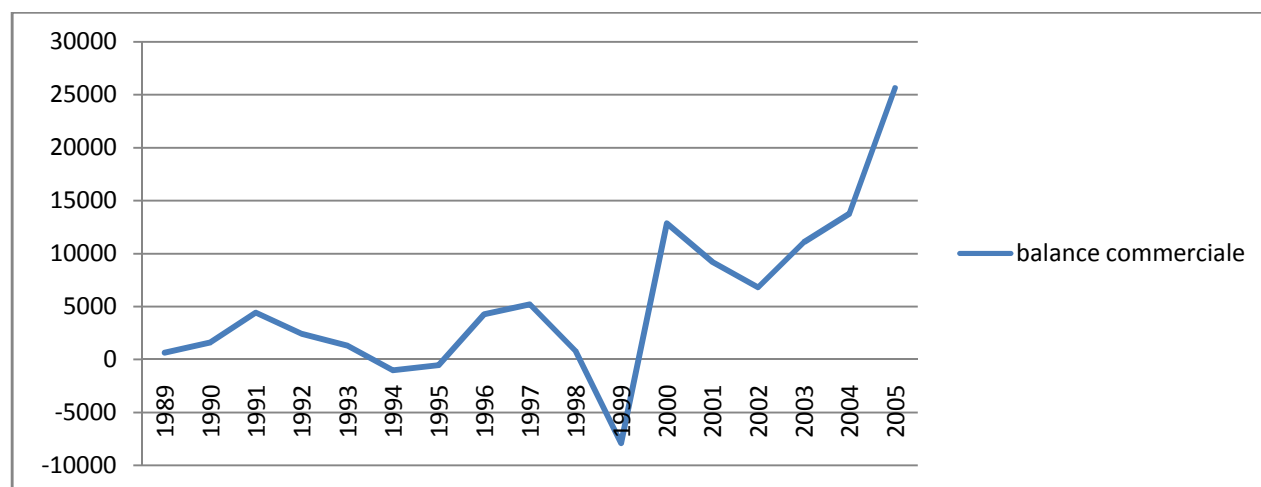
A partir de 1998 les exportations sont en phase de décroissance jusqu'à l'an 2000, et au début des années 2000 elles connaissent une croissance extraordinaire, passant par un léger recule vers les années 2002 et 2003.

B. L'évolution de la balance commerciale de l'Algérie sur la période 1989-2005

La figure suivante nous permet de suivre l'évolution du solde de la balance commerciale montrant la différence entre les exportations et des importations de l'Algérie durant la période 1989-2005.

Chapitre II : Le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la Libéralisation (1962-2005)

Figure II.8 : l'évolution de la balance commerciale (en millions d'USD)



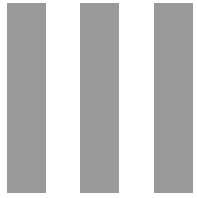
Source : Adaptation personnelle à partir des données de l'ONS.

Se référant aux résultats du graphique sur la figure N°08, nous remarquons que la balance commerciale de l'Algérie pendant la durée 1989-2005, a connu des turbulences entre 1989 et 1997, là où elle a connu un changement de situations d'un solde positif vers un déficit en 1999.

L'année d'après, la balance commerciale se trouve avec un solde positif, et elle continue sa croissance au long des années 2000, sauf pour les années 2002 et 2003 où elle a subi un ralentissement.

Conclusion

Le commerce extérieur en Algérie a été marqué par plusieurs mutations et de restructuration, de l'indépendance à nos jours, passant de la période du monopole de l'Etat sur ce dernier suivit d'une libéralisation partielle. Avec les difficultés qu'a connues notre pays durant les années 90, le commerce extérieur de l'Algérie tend vers une libéralisation totale autrement dit démonopolisation de l'Etat sur le commerce extérieur.



Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005 – 2014

Chapitre 03 : le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005 – 2015

L'économie algérienne a connue ces dernières années des mutations très profondes. Pour celles qui ont trait au commerce extérieur, deux mutations marquantes sont à retenir : la libéralisation du commerce extérieur et l'engagement du pays pour l'adhésion à de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Dans ce contexte, la position du pays vis-à-vis du reste du monde fait objet d'attention particulière de la part de différents utilisateurs (gouvernement, universitaires, experts, investisseurs et organismes internationaux. . .) D'où l'intérêt grandissant des statistiques relatives au commerce extérieur. Ces dernières, notamment celles relatives aux commerces extérieurs des marchandises recèlent une grande importance, étant donné, les situations multiples d'ouverture économique et de l'interdépendance des systèmes de production à l'échelle mondiale.

En Algérie, le commerce extérieur reste l'un des secteurs où on dispose de plus de données. En effet, les statistiques relatives aux importations et aux exportations sont très abondantes. Et ce, grâce au système national d'information statistiques, notamment avec la création du Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS) relevant de la Direction Générale des Douanes.

Dans ce présent chapitre nous traitons le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie pour bien montrer son évolution, au long de la période 2005-2015. Considérons, l'événement de la crise financière de 2008 et la crise de la chute des prix du pétrole en 2014 sur la période d'étude, nous avons devisé notre analyse en deux parties, pour distinguer la première période 2005-2009 de la seconde 2010-2014. La première section du présent chapitre sera consacrée à une présentation globale du commerce extérieur de l'Algérie sur la période (2005-2015). La deuxième section aura comme objet l'étude des importations à partir de : 1) la répartition par les grandes zones géographique ; 2) par les principaux pays fournisseurs (fournisseurs et clients selon le cas) et 3) types de produits. Quand à la troisième section, elle sera consacrée à l'étude des exportations sur la même période et portera sur les mêmes axes.

3.1 Evolution du commerce extérieur de 2005 à 2015

Dans ce qui suit notre étude porte sur l'analyse des importations et des exportations à partir de la répartition par les grandes zones géographiques, par les principaux pays fournisseurs (fournisseurs et clients selon le cas), et types de produits. Cependant, il convient

Chapitre III : Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005-2015

de donner, au commencement, un aperçu global sur évolution du commerce extérieur de 2005 à 2015.

Les données ci-après (tableau et graphique) nous donnent un aperçu global sur l'évolution du commerce extérieur de 2005 à 2015. Il s'agit d'un flash sur le commerce extérieur à travers l'évolution des importations, des exportations et de la balance commerciale.

Table III.1 – Evolution du commerce extérieur de 2005 à 2015

(En millions de dinars)

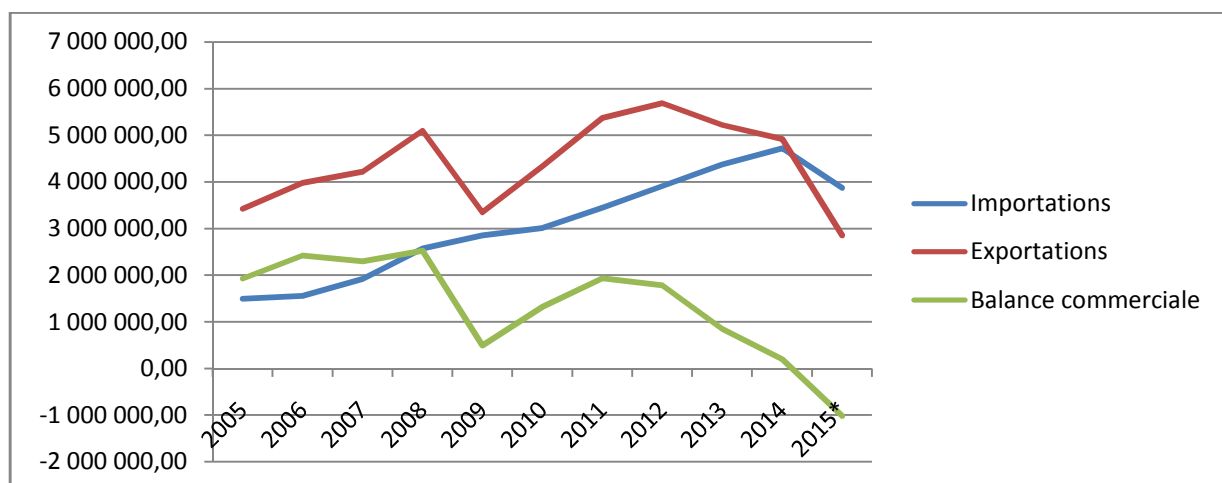
Libellés	2005	2006	2007	2008	2009
Importations de marchandises	1 493 644,80	1 558 540,80	1 916 829,10	2 572 033,40	2 854 805,30
Exportations de marchandises	3 421 548,30	3 979 000,90	4 214 163,10	5 095 019,70	3 347 636,00
Balance commerciale	1 927 903,50	2 420 460,10	2 297 334,00	2 522 986,30	492 830,70

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Importations de marchandises	3 011 807,60	3 442 501,60	3 907 071,90	4 368 548,40	4 719 708,30	3871385,76
Exportations de marchandises	4 333 587,40	5 374 131,30	5 687 369,40	5 217 099,80	4 917 598,20	2850790,8
Balance commerciale	1 321 779,70	1 931 629,70	1 780 297,50	848 551,40	197 889,80	-1020594,96

Taux de change : 1USD = 98,78DA. 2015*(9mois)

Source : Direction Générale des Douanes

Figure III.1 – Représentation graphique de l'évolution du commerce extérieur, balance commerciale et PIB de l'Algérie de 2005-2015



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

A partir des données du tableau précédent et les résultats obtenus de la figure (III.1), nous remarquons une envolée des importations de 1.493.644,80 millions de DA en 2005 à 4.719.708,30 millions de DA en 2014, puis un retournement de la situation, marqué par une décroissance vers l'année 2015. Quant à la croissance des exportations, elle a été moyenne, de 3.421.548,30 DA à 5.095.019,70 DA de 2005 à 2008, cependant, les exportations ont notamment enregistré un ralentissement de croissance en 2007, suivi d'une chute importante en 2009 pour atteindre 3.347.636,00 millions de DA, cela est dû à la crise financière de 2008. Deux années après elles renouent avec la croissance en 2010. La balance commerciale, a évolué aléatoirement, mais avec un solde positif, du fait des rentrées générées par les ventes d'hydrocarbure, jusqu'à l'année 2015 où la balance commerciale devient déficitaire. Tandis que le PIB a été en croissance constante marquant une chute en 2009 à 9968025,30 contre 11043703,50 en 2008 conséquence de la crise financière de 2008, puis une croissance pour atteindre le pic de 17731000,00 en 2014, suivi d'une légère diminution en 2015 atteignant 17230000,00, cette baisse est due au contre-choc pétrolier de 2014.

3.2 Analyse des importations

3.2.1 La Période (2005-2009)

Nous nous intéressons dans ce qui suit à suivre la structure des importations de marchandises pour la période (2005-2009) par région économique, selon les principaux pays d'origine et en fin par catégorie de produit.

A. Analyse par région économique

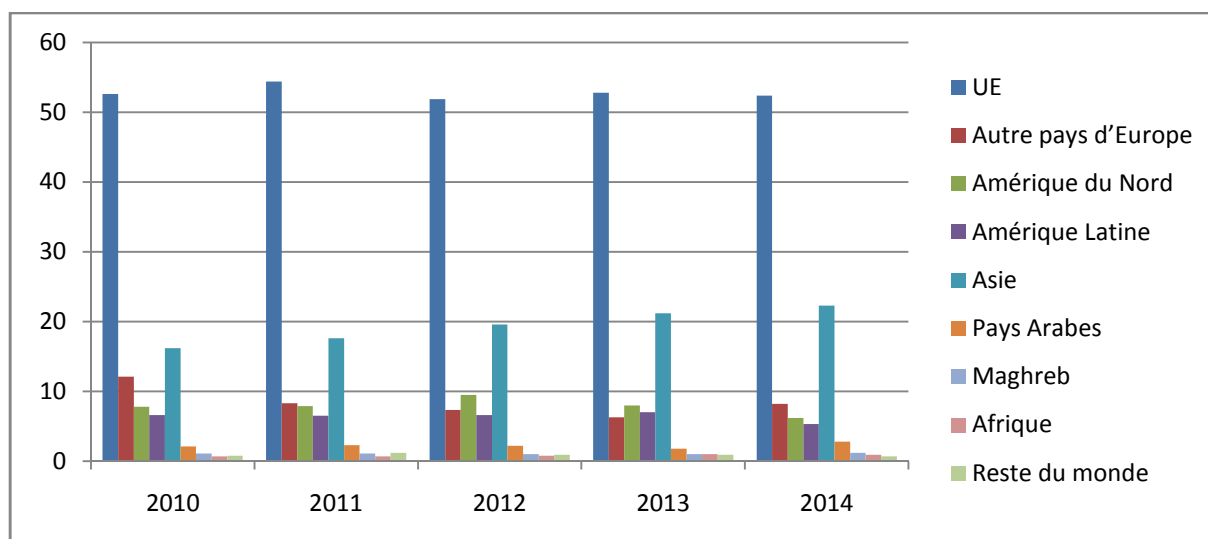
Après un rappel des données statistiques de l'évolution des importations de l'Algérie par régions économiques de 2005 à 2009 nous procéderons à l'analyse des données.

Table III.2 – Evolution des importations de l'Algérie par régions économiques de 2005 à 2009 *(En %)*

Régions économique	2005	2006	2007	2008	2009
UE	52,6	54,4	51,9	52,8	52,4
Autre pays d'Europe	12,1	8,3	7,35	6,3	8,2
Amérique du Nord	7,8	7,9	9,5	8,0	6,2
Amérique Latine	6,6	6,5	6,6	7,0	5,3
Asie	16,2	17,6	19,6	21,2	22,3
Pays Arabes	2,1	2,3	2,2	1,8	2,8
Maghreb	1,1	1,1	1,0	1,0	1,2
Afrique	0,7	0,7	0,8	1,0	0,9
Reste du monde	0,8	1,2	0,9	0,9	0,7

Source : Direction Générale des Douanes

Figure III.2 – Représentation graphique de l'évolution des importations de l'Algérie par régions économiques de 2005 à 2009.



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

Le graphique ci-dessus, reflétant les chiffres du tableau N : 02 nous permettent de percevoir la structure des importations de l'Algérie par régions économiques. On constate que, plus de la moitié des importations de l'Algérie sont monopolisées par l'UE sur la période (2005-2009). En deuxième position d'autre pays de l'Europe avec un pourcentage plus ou moins faible variant entre 6 à 12% pour la période étudié. Ces derniers sont en concurrence avec les pays de l'Amérique du nord et l'Amérique latine avec un pourcentage qui ne dépasse pas les 9%.

La domination des importations de l'Algérie par l'union européenne, peut-être justifier par les relations historiques, politico-économique et notamment les facteurs géographique plus favorable pour la réalisation des transactions, aussi le facteur le plus important est l'écart du développement technologique, ainsi que les différents accords signer. Par ailleurs la part faibles qui revient au pays arabes s'explique par leurs sous d'enveloppement, qui fait que ils sont des pays consommateurs.

B : La structure des importations de marchandises selon les principaux pays d'origine

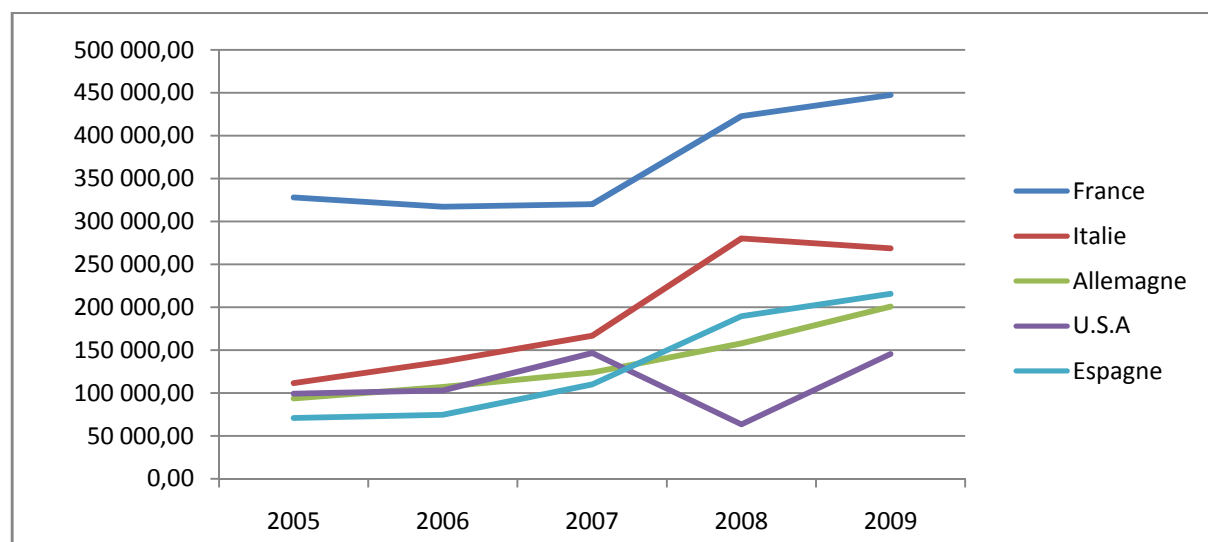
Nous retiendrons dans ce qui suit, les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie. Comme l'Algérie est un pays colonisé par la France, il est évident qu'elle sera son premier partenaire en termes des échanges commerciaux vu sa dépendance économique à nos jours, l'Italie en deuxième position, en suite l'Allemagne, après les USA, et l'Espagne. Le tableau suivant nous fournit des informations sur les cinq premiers principaux pays fournisseurs de l'Algérie.

Table III.3 – Structure des importations selon pays d'origine (En million de DA)

pays	2005	2006	2007	2008	2009
France	328 138,4	317 122,7	320 054,6	422 772,7	447 536,6
Italie	111 819,8	136 676,9	166 969,5	280 177,6	268 448,2
chine	97 809,4	124 047,7	165 757,3	265 461,3	345 145,1
Allemagne	93 739,8	107 252,0	124 049,0	157 818,7	200 915,0
U.S.A	99 314,7	103 181,9	146 770,2	63 403,6	145 699,7
Espagne	70 991,3	74 583,3	110 157,2	189 816,4	215 888,7

Source : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (Algex)-2015

Figure III.3 – Représentation Graphique structure des importations selon pays d'origine



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

Comme le montre bien la figure (III.6), les importations algériennes sont monopolisées par la France, avec une légère diminution de 2005 à 2007 où la France a abandonné progressivement une partie de sa part du marché Algérien, en raison des faiblesses dans son industrie et l'agriculture. Pour enregistrer à partir de 2008 une forte croissance qui atteint en 2009 les 447 536,6 millions de DA. L'Italie se positionne au second rang des exportateurs vers l'Algérie, les importations provenant de l'Italie ont connu une croissance considérable de 2005 à 2008, cette croissance s'explique par la transformation de la part du marché qu'a cédé la France à son profil et celui de l'Espagne, pour qu'elles soient en déclin vers l'année 2009, pour les importations provenant de l'Allemagne et l'Espagne elles évoluent en parallèle, en 2007 l'Espagne décroche la troisième place suivie de l'Allemagne et les USA qui ont enregistré une importante baisse de 2007 à 2008 puis rejoint sa croissance l'année d'après.

C. Structure des importations de marchandises par catégorie de produits

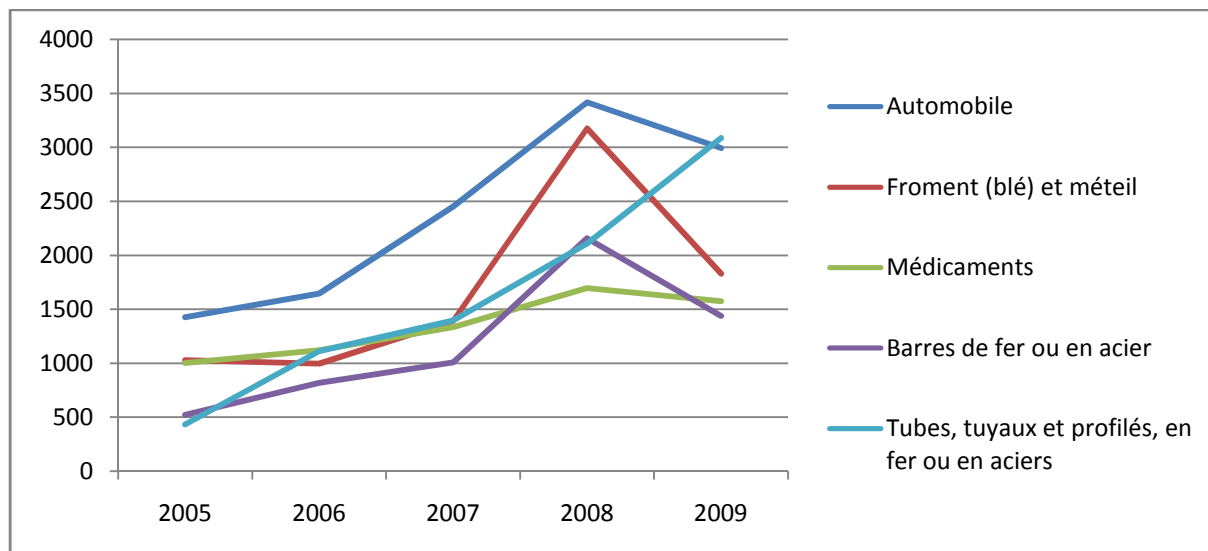
Vu l'importance et la diversité des produits importés par l'Algérie, nous n'avons pas pu faire une étude ici sur la totalité des produits, alors notre étude se résume sur l'évolution des cinq premiers principaux produits importés par l'Algérie.

Table III.4 – Evolution des importations de marchandises par catégorie de produits (En millions USD)

Produits	2005	2006	2007	2008	2009
Voiture de tourisme et transport	1426	1645	2452	3414	2990
Froment (blé) et méteil	1031	997	1394	3174	1830
Médicaments	1002	1119	1335	1695	1575
Barres de fer ou en acier	522	817	1007	2158	1439
Tubes, tuyaux et profilés, en fer ou en aciers	432	1112	1396	2108	3086
Total	4413	5690	7584	12549	10920

Source : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (Algex)-2015.

Figure III.4 – Représentation graphique de l'évolution des importations de marchandises par catégorie de produits.



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau.

La première chose qu'on remarque dans le graphe no 03 est que les importations des différents produits toujours varient de la même manière, elles sont en phase de croissance, de 2005 jusqu'à 2008 et en récession en 2009. Et ce, sous l'effet de la crise financière mondiale de l'année 2008.

Le secteur dominant les importations algériennes est celui de l'automobile, avec une forte croissance enregistrée dès 2005, passant de 1.426 (millions USD) à 3.414 (millions USD) en 2008. Cette tendance haussière est poursuivie d'une baisse ou d'un recul de l'activité en 2009, résultats de la crise de 2008 qui a freiné en quelque sorte les importations en Algérie, de même pour les autres produits, une telle analyse est valable sauf pour les produits (Tubes, tuyaux et profilés, en fer ou en aciers) qui est toujours en croissance et compris l'année 2009, cette croissance se justifie pas l'augmentation de la demande du marché algérien suite au développement du secteur de bâtiment.

3.2.2 La période (2010 - 2014)

Tout comme la démarche précédente, nous nous intéressons dans ce qui suit à la structure des importations de marchandises pour la période (2010-2014) par région économique ; selon les principaux pays d'origine et en fin par catégorie de produit.

A. Evolution des importations de l'Algérie par régions économiques

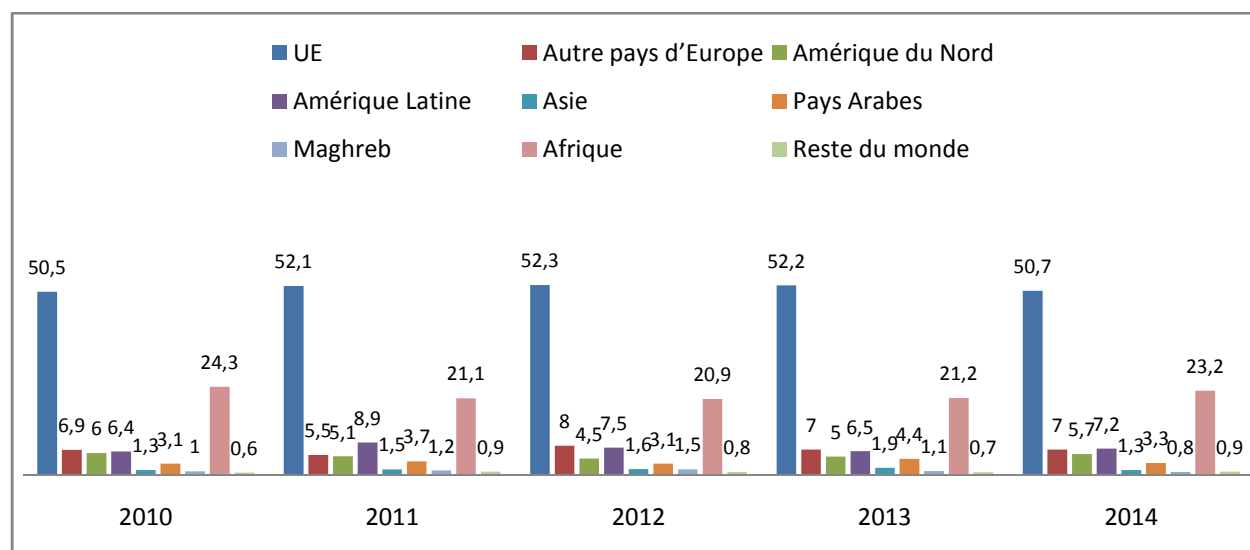
Après un rappel des données statistiques de l'évolution des importations de l'Algérie par régions économiques de (2010–2014) dans le tableau et graphique ci-après nous analyserons la situation pour la période concernée.

Table III.5 la Structure des importations de l'Algérie par régions économiques (En %)

Régions économique	2010	2011	2012	2013	2014
UE	50,5	52,1	52,3	52,2	50,7
Asie	24,3	21,1	20,9	21,2	23,2
Autre pays d'Europe	6,9	5,5	8,0	7,0	7,0
Amérique Latine	6,4	8,9	7,5	6,5	7,2
Amérique du Nord	6,0	5,1	4,5	5,0	5,7
Pays Arabes	3,1	3,7	3,1	4,4	3,3
Afrique	1,3	1,5	1,6	1,9	1,3
Maghreb	1,0	1,2	1,5	1,1	0,8
Reste du monde	0,6	0,9	0,8	0,7	0,9

Source : Direction Générale des Douanes

Figure III.5 – Structure des importations de l'Algérie par régions économiques



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

A partir des données statistiques et des résultats du graphique ci-dessous, on constate que les importations algériennes restent toujours monopolisées par l'UE, elles dépassent toujours les 50% sur la période 2010-2014. En outre, ce qui est remarquable pour cette période, c'est l'accroissement considérable des importations provenant de l'Asie, qui tournent autour de 20 à 24%, pour la période étudiée. Pour ce qui est des régions de l'Amérique latine et de l'Amérique du Nord, des pays arabes et d'autre pays d'Europe, le pourcentage des importations d'origine de ces zones varie entre 3 à 7% durant cette période. Du reste, l'Afrique, le Maghreb et le reste du monde avec un très faible pourcentage qui ne dépasse pas le 1,5%.

B. La structure des importations selon les pays d'origine pour la période 2010-2014

Comme nous l'avons fait pour la période précédente, nous retiendrons dans ce qui suit, les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie. Le tableau suivant nous fournit des informations sur les cinq premiers principaux pays fournisseurs de l'Algérie.

Table III.6 – Les importations selon pays d'origine (En millions de DA)

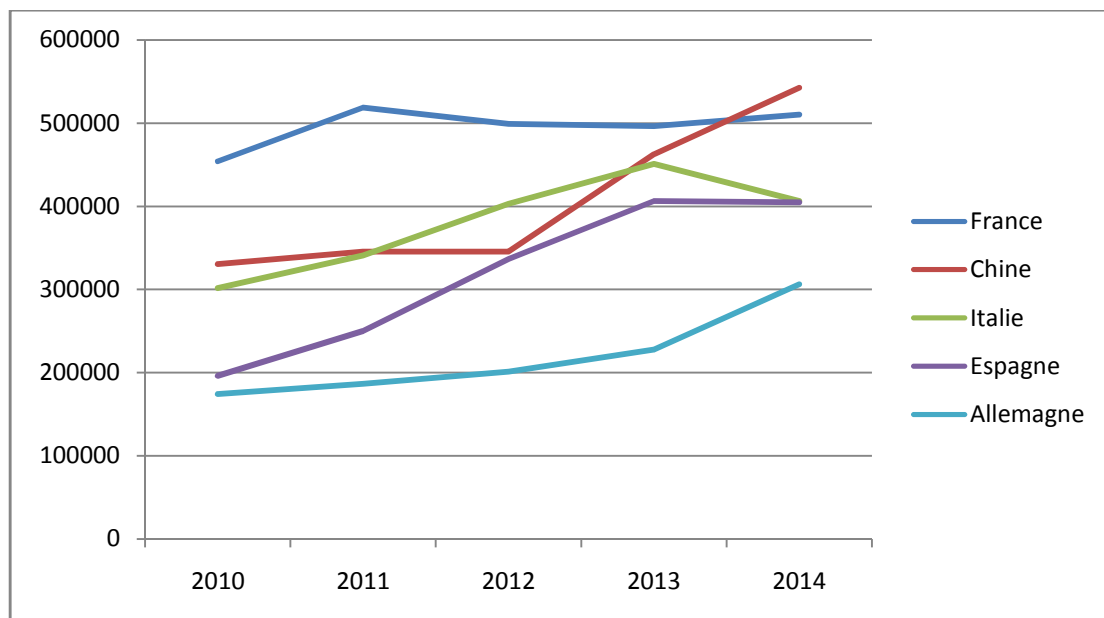
Pays	2010	2011	2012	2013	2014
France	453 909,2	518702,3	498960,4	496358,9	510135,6

Chapitre III : Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005-2015

Chine	330 481,9	345352,7	345352,7	462633,3	542643,7
Italie	301 546,5	340914,2	402796,4	450891,9	406090,6
Espagne	196 261,8	249983,0	336860,0	406409,0	405050,8
Allemagne	174 255,1	186513,2	201254,6	227635,5	306255,6
Totale	1 282 199,4	518702,30	498960,40	496358,90	510135,60

Source : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (Algex)-2015.

Figure III.6- représentation graphique des importations selon les pays d'origine



Source : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (Algex)-2015

Ce graphe illustre le classement et l'évolution des principaux fournisseurs de l'Algérie pour la période de 2010-2014, on remarque au premier lieu que la domination des

Chapitre III : Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005-2015

importations par la France est toujours tenue et en croissance de 2010 à 2014 passant de 453909,2 à 510135,6 millions de DA, avec une légère baisse pour l'année 2012-2013.

Pour la chine une hausse remarquable depuis 2010, qui accélère à partir de 2012 de 345352,7 à 542643,7 millions de dollars en 2014, en concurrence avec la France jusqu'à 2014, la chine réussie a devenir le leader des importations algériennes, suivit par la forte croissance des importations venant de l'Espagne passant de 196261,8 millions de DA en 2010 à 405050,8 millions de DA en 2014, tant dis que les importation d'origine d'Italie enregistre une croissance continue jusqu'au 2013 pour marquer un raccourcissement à 406090,6 millions de DA. Pour l'Allemagne au tant qu'ancien fournisseur de l'Algérie nous remarquons une croissance régulière des exportations vers l'Algérie qui passent de 174255,1 en 2010 à 306255,6 en 2014.

C. La structure des importations par catégorie de produit

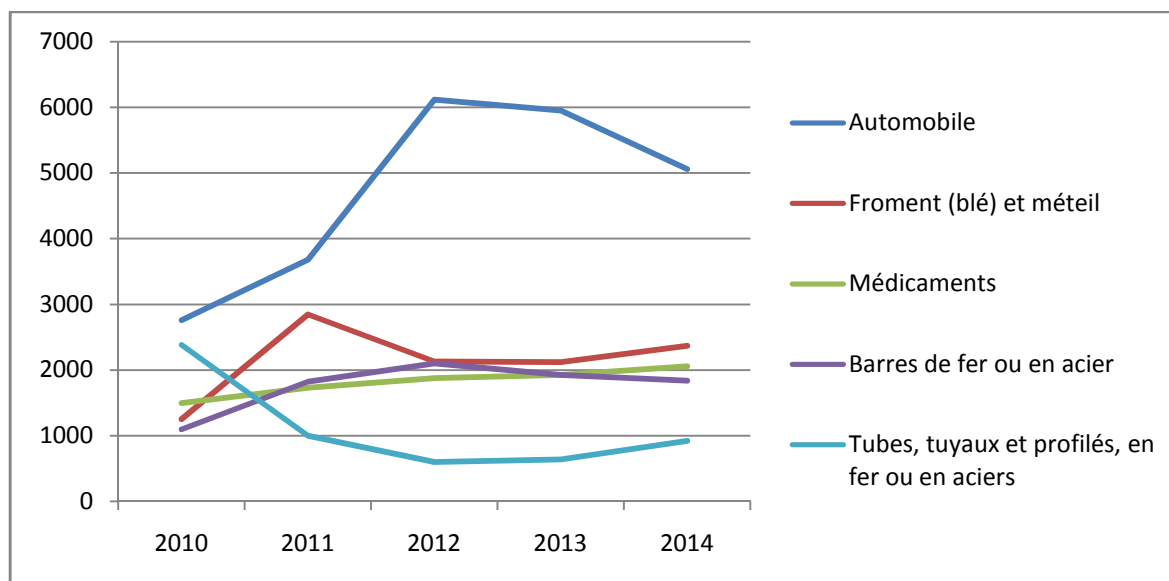
A défaut de pouvoir faire une étude sur la totalité des produits, nous avons retenu l'évolution des cinq premiers principaux produits importés par l'Algérie.

Table III.7 – les importations par catégories de produits (En millions de USD)

Produits	2010	2011	2012	2013	2014
Automobile	2760	3679	6115	5950	5060
Froment (blé) et méteil	1252	2848	2129	2123	2371
Médicaments	1498	1730	1879	1929	2059
Barres de fer ou en acier	1099	1824	2102	1926	1837
Tubes, tuyaux et profilés, en fer ou en aciers	2383	1002	601	640	922
Total	8992	11083	12826	12568	12249

Source : Direction Générale des Douanes

Figure III.7 – Représentation graphique des importations par catégories des produits



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

La structure des importations de l'Algérie pour la période de 2010-2014, montre qu'à partir de 2010 les importations marquent une légère augmentation pour toutes les catégories de produits. Le secteur de l'automobile a enregistré une croissance considérable, de 2760 millions de dollars en 2010 à 6115 millions de dollars en 2012, conséquence de la chute des prix des hydrocarbures. Pour ce qui concerne les demi-produits (tubes, tuyaux . . . etc.) une baisse permanente a été constatée en 2010, puis en 2012 elles atteignent 601 millions de dollars, pour revenir en amélioration en 2014

3.3 Analyse des exportations

L'Algérie effectue 95,5% de ses exportations vers environ 20 pays, dont cinq premiers principaux pays représentent 59% des exportations totales, il s'agit de la France, l'Italie, l'Espagne, comme étant aussi des principaux pays fournisseurs, la Grande Bretagne et les Pays-Bas. Dans cette section nous allons étudier la structure des exportations algériennes pour la période (2005-2009) puis (2010-2014), en termes de région économique, pays d'origine et en fin selon les principaux produits.

3.3.1 La période (2005-2009)

Nous nous intéressons dans ce qui suit à suivre la structure des exportations de marchandises pour la période (2005-2009) par région économique, selon les principaux pays d'origine et en fin par catégorie de produit.

A. Evolution des exportations de marchandises par régions économiques

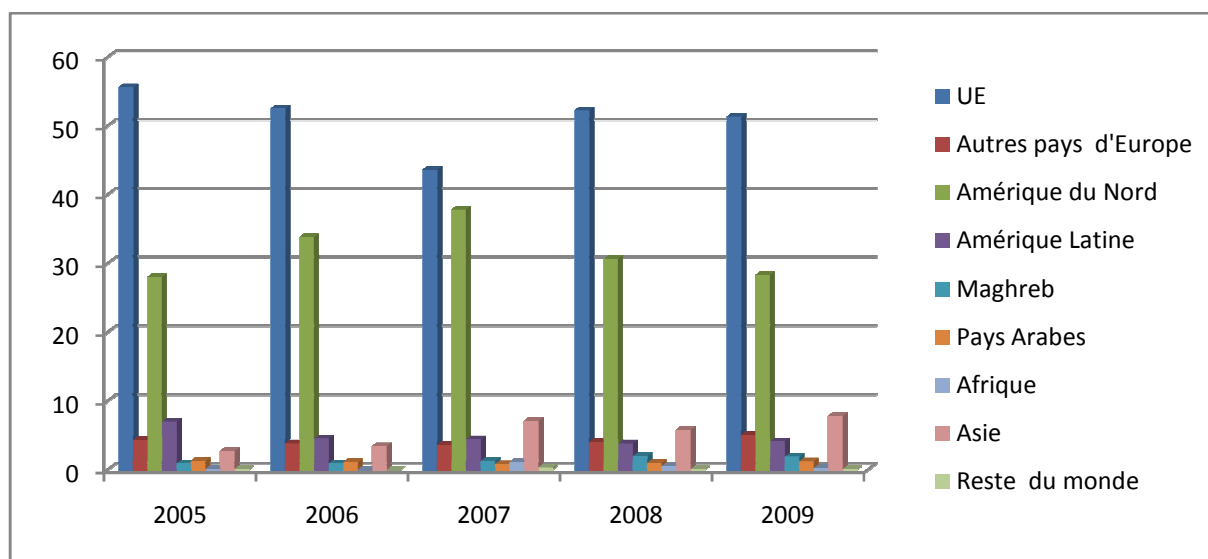
Le tableau suivant nous fournit les informations nécessaires sur les exportations algériennes selon les différentes régions économiques sur la période 2005-2009.

Table III.8 – Les exportations par région économique (En %)

Régions économiques	2005	2006	2007	2008	2009
UE	55,6	52,5	43,6	52,2	51,3
Amérique du Nord	28,0	33,8	37,8	30,6	28,3
Amérique Latine	7,0	4,5	4,4	3,8	4,1
Autres pays d'Europe	4,3	3,8	3,6	4,0	5,0
Asie	2,7	3,4	7,1	5,8	7,8
Pays Arabes	1,3	1,1	0,8	1,0	1,2
Maghreb	0,9	0,9	1,3	2,0	1,9
Afrique	0,1	0,0	1,1	0,5	0,2
Reste du monde	0,1	0,0	0,3	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100

Source : direction générale des douanes.

Figure III.7 – Représentation graphique des exportations de l'Algérie par régions économiques



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

Le graphe N (III.7) nous permet de consigner que la destination des exportations algériennes en premier lieu est en direction de UE avec plus de 50% suivit de l'Amérique du nord avec environ 30%, le reste se partage entre les autre régions.

B. Evolution des exportations par pays de destinations

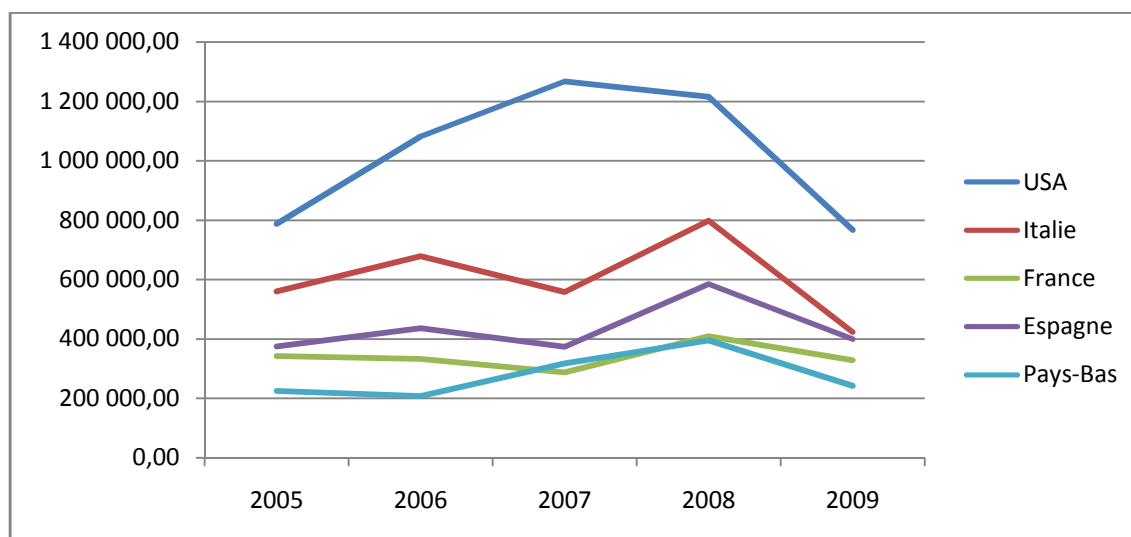
Dans le tableau et graph qui suit nous tiendrons des données sur les cinq premiers pays clients de l'Algérie.

Table III.9 – Les exportations par pays de destinations (En million de DA)

Pays	2005	2006	2007	2008	2009
USA	788 237,9	1 082 428,1	1 267 169,0	1 215 557,5	767 403,3
Italie	560 186,7	678 621,5	558 063,7	798 537,2	422 805,0
France	341 786,3	333 003,9	287 166,6	409 046,6	327 699,9
Espagne	375 319,3	435 899,9	373 927,9	585 005,9	399 381,1
Pays-Bas	224 870,4	207 254,8	317 144,3	395 547,4	241 915,3

Source : Direction Générale des Douanes.

Figure III.8 – Représentation graphique des exportations de l’Algérie par régions économiques



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

Le graphe (III.8) nous montre que le premier client de l’Algérie est bien les USA, en deuxième place l’Italie, puis la France, l’Espagne et en dernier parmi ces cinq pays se trouve les Pays-Bas. Les exportations vers ces pays sont en progression pour la période allant de 2005 à 2008, avant d’enregistrer une décroissance pour l’année 2009. Notons par ailleurs, que les exportations à destination de l’Italie, la France, l’Espagne, ont enregistré une légère diminution vers la fin 2006.

C. Evolution des exportations par catégorie produits

Après un rappel des données statistiques de l’évolution des exportations de l’Algérie par catégorie de produits de (2005-2009) dans le tableau et graphique ci-après, nous analyserons la situation pour la période concernée.

Table III.10 – les exportations par catégorie produits

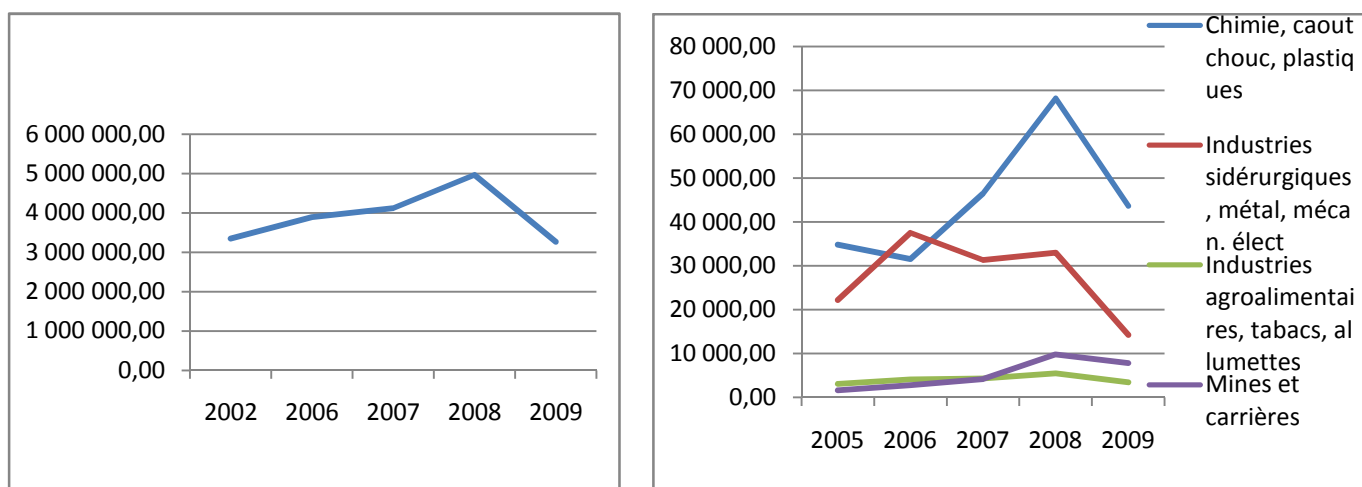
Produit	2005	2006	2007	2008	2009
Hydrocarbures	3 355 000,0	3 895 736,2	4 120 872,9	4 970 025,1	3 270 227,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	34 854,7	31 558,7	46 503,5	68 182,7	43 685,1
Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect	22 219,3	37 563,0	31 335,7	33 029,2	14 247,2

Chapitre III : Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005-2015

Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	3 092,8	4 118,6	4 380,3	5 531,6	3 439,6
Mines et carrières	1 650,5	2 838,6	4 207,4	9 783,2	7 813,6

Source : Direction Générale des Douanes

Figure III.9 – Représentation graphique N 09, 10 les exportations de l'Algérie par catégorie de produits



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

On remarque à partir des deux graphes que les exportations de l'Algérie sont dominées par le secteur des hydrocarbures, et que les exportations sont en croissance pour tous les secteurs jusqu'à la fin 2008 sauf pour (l'industrie sidérurgiques, métal, mécan, élect) qui a connue une chute importante en 2006, vers la fin de l'année 2008 (l'année de la crise) les exportations se tendent vers le déclin, résultat de la crise financière qui a touché en particulier les pays de l'UE qui représentent plus de 50% des partenaires commerciaux de l'Algérie. Ce qu'on remarque aussi des graphes N (III 9) et (III.10), que les exportations hors hydrocarbure varient de même que le secteur des hydrocarbures, on peut déduire que les hydrocarbures influencent le commerce extérieur de l'Algérie. Cette influence est illustrée dans le tableau avec des pourcentages qui varient entre 97 et 99% concernant les produits analysés.

3.3.2 Période 2010-2014

Nous allons toujours continuer notre étude sur l'évolution des exportations de l'Algérie (hydrocarbure/hors hydrocarbure) pour la période citée, les principales régions économiques, principaux produits et les principaux pays clients.

A. Evolution des exportations de marchandises par région économique

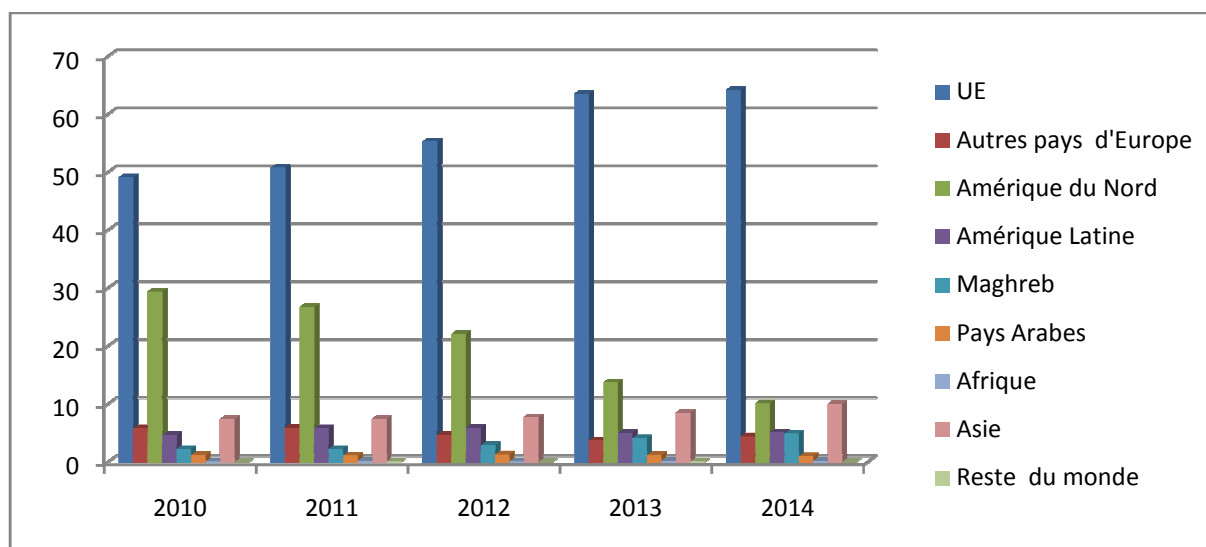
Le tableau suivant nous montre bien la destination des exportations de l'Algérie par région économique.

Table III.11 – Les exportations par région économique (En%)

Régions économique	2010	2011	2012	2013	2014
UE	49,1	50,8	55,3	63,5	64,2
Amérique du Nord	29,4	26,7	22,1	13,7	10,1
Asie	7,4	7,4	7,7	8,5	10,0
Autres pays d'Europe	5,8	5,9	4,6	3,7	4,4
Amérique Latine	4,6	5,8	5,9	5,0	5,1
Maghreb	2,2	2,2	2,9	4,1	4,9
Pays Arabes	1,2	1,1	1,3	1,2	1,0
Afrique	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
Reste du monde	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Total	100	100	100	100	100

Source : Direction Générale des Douanes.

Figure III.10 – Les exportations de l'Algérie par région économique



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau.

En terme d'évolution des exportations de marchandises par région économique pour la période 2010-2014, on constate à travers ce graphique ci-dessus que les exportations algériennes principalement les hydrocarbures sont destinées en premier lieux à l'union européen avec plus de 50%. Et ce, vu les accords et les relations avec les différents pays d'Europe en particulier les pays méditerranéens.

En deuxième position on trouve l'Amérique du Nord avec plus de 20% en 2010, ce taux recule à 10% en 2014 à cause de la chute des prix du pétrole. Les 30% qui restent sont réparti entre les autres régions telles que (Maghreb, pays arabes, Amérique latine etc.). Soulignant, par ailleurs, la forte augmentation des exportations vers l'Asie qui atteint 10% en 2014.

B. Evolution des exportations par pays de destinations

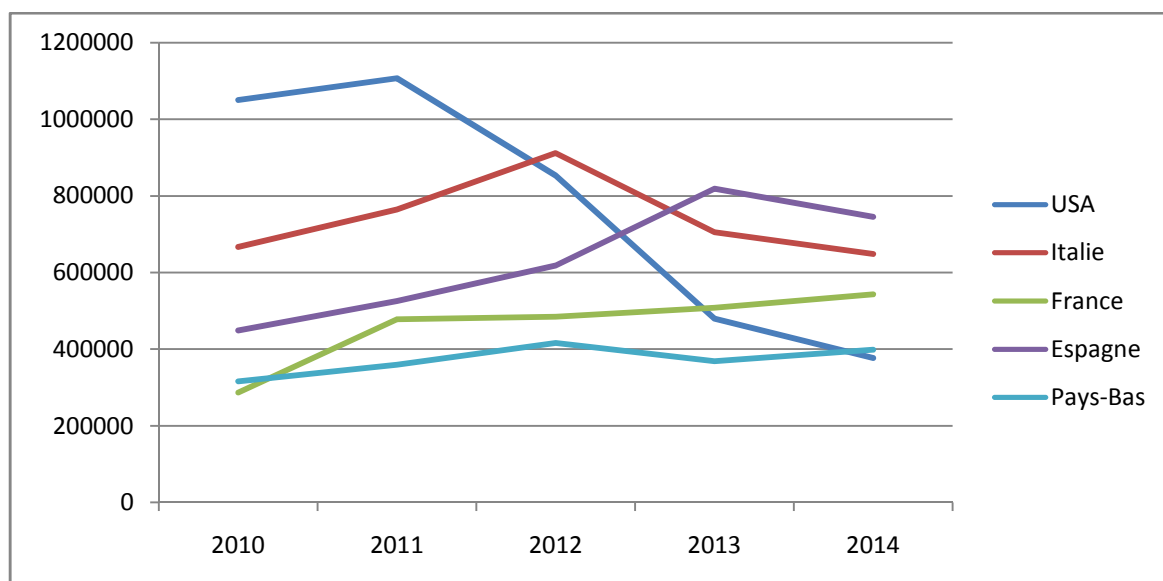
Le tableau suivant nous fournit les informations nécessaires concernant les clients de l'Algérie sur la période 2010-2014.

Table III.12 – les exportations par pays de destinations (En millions de DA)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014
USA	1 050 292,1	1 107 031,8	852 974,9	480 204,8	377 289,2
Italie	666 775,8	764 070,0	911 089,8	705 101,7	648 042,9
France	286 811,3	478 132,0	484 660,0	508 398,9	543 223,6
Espagne	448 806,9	525 881,3	618 023,8	818 497,9	745 368,7
Pays-Bas	316 252,2	359 773,7	416 011,6	368 858,9	398 870,6

Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau.

Figure III.11 – les exportations par pays de destinations



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau

Pour la période 2010-2014, le classement des cinq premiers pays clients de l'Algérie reste le même que pour la période précédente jusqu'à 2012 où l'Italie prend la place des USA. En revanche l'Espagne devient le premier pays client de l'Algérie en 2013, les Pays-Bas en cinquième place avant 2014, reprennent la quatrième place.

La dernière place revient aux USA en 2014 avec un montant de 377 289,2 million de dinars algériens, alors qu'elles étaient de 1 050 292,1 millions de dinars en 2010, cette chute des exportations vers les USA peut être interprétée par la chute des prix du pétrole, produit principal des exportations de l'Algérie vers les USA.

C. Evolution des exportations par catégorie produits

Le tableau suivant nous montre bien les exportations de l'Algérie par produits pour la période 2010-2015.

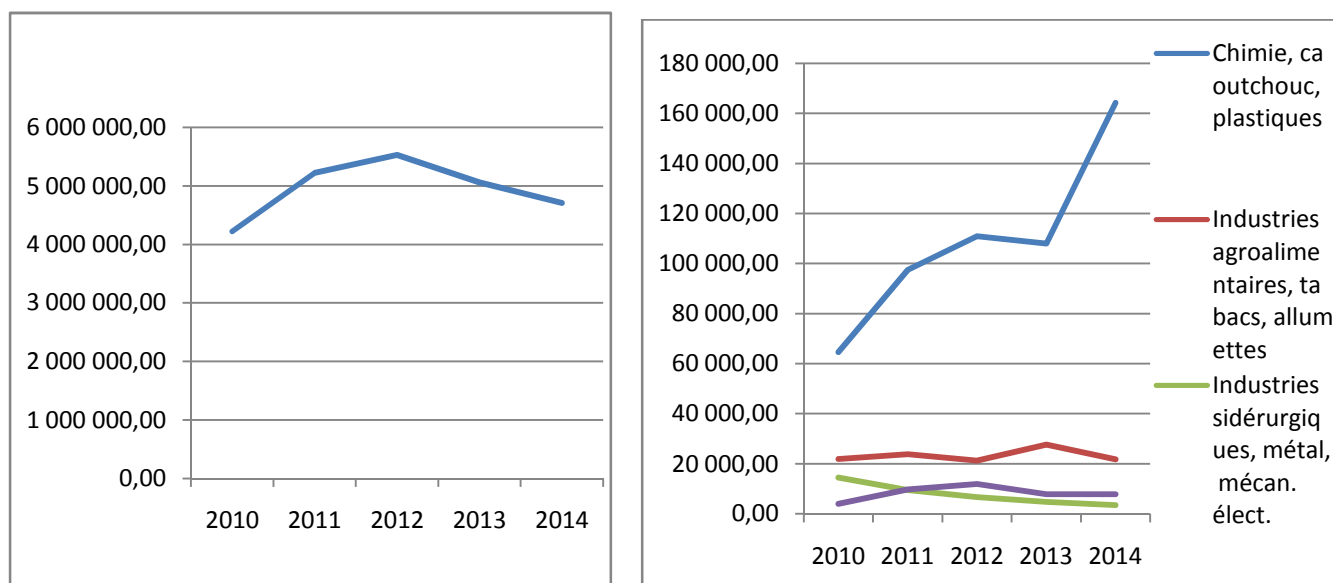
Table III.13 – les exportations par produits (En millions de DA)

Produits	2010	2011	2012	2013	2014
Hydrocarbures	4 220 106,0	5 223 836,8	5 527 736,5	5 057 546,9	4 709 622,4
Chimie, caoutchouc, plastiques	64 606,0	97 454,5	110 866,8	107 969,7	164 157,2
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	21 878,4	23 837,1	21 263,7	27 644,9	21 751,5

Chapitre III : Le tableau de bord du commerce extérieur en Algérie 2005-2015

Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	14 526,6	9 549,9	6 666,9	4 692,7	3 436,0
Mines et carrières	4 040,4	9 831,0	11 980,7	7 833,7	7 886,6

Source : Direction Générale des Douanes.



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau.

Les produits exportés par l'Algérie sont en principe les hydrocarbures et ses extraits comme le démontre les deux graphes no 12 et 13. La différence est très claire, dans le premier les exportations en hydrocarbures se varient entre 4 à 6 millions de millions de DA. Les extrais (chimie, plastique, etc.) marquent une très forte croissance de leur coté passant d'environ 60 mille millions de DA en 2010 à 160 mille millions de dinars en 2014.

En revanche les produits hors hydrocarbures tels que l'industrie agroalimentaire, le sidérurgique et autres se stabilisent relativement à 20 mille millions de DA, avant de diminuer en 2014 à moins de 10 mille millions de DA

Conclusion

L'étude réalisée dans ce chapitre nous permet de déduire ce qui suit sur la période 2005-2014 :

- par région économique : l'Algérie réalise plus de la moitié de ses échanges avec l'union européenne.

- Par pays en termes d'importation en remarque la France en tête, et en termes d'exportations USA se positionne comme étant le premier client de l'Algérie.

Ceci nous permet de déduire que le commerce extérieur en Algérie est bien monopolisé par le secteur des hydrocarbures concernant les exportations, et le secteur d'automobile pour les importations, ce qui nous a poussé dans le prochaine chapitre, a étudié la relation qui existe entre ces deux secteur , ainsi l'impact des exportations d'hydrocarbures comme principale source de financement de l'Etat, sur le secteur d'automobile comme principal produit importé.

IV

Étude de l'impact des fluctuations des
prix des hydrocarbures sur l'activité des
Concessionnaires automobiles en
Algérie

Chapitre 04 : étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

Le marché de l'automobile est un indicateur très fort du niveau de vie dans un pays à l'instar de celui du bâtiment. Le secteur d'automobile en Algérie constitue une activité économique importante amenée à se développer de manière croissante au fil du temps. L'automobile étant premier produit importé, le marché algérien offre en effet des perspectives de développement soutenues.

Le parc automobile Algérien est toujours en évolution. Son âge moyen est en baisse et les ventes de véhicules neufs ne cessent de croître depuis quelques années, grâce à une demande soutenue en particulier de la classe moyenne.

Dans ce présent chapitre nous nous intéresserons à l'évolution et l'organisation du marché de l'automobile, l'évolution des importations des véhicules face aux fluctuations des prix du pétrole, enfin nous présentons une enquête réalisée auprès des concessionnaires automobiles.

4.1 : Historique et organisation du marché de l'automobile.

Le marché de l'automobile en Algérie ne cesse d'évoluer et d'offrir à la clientèle une palette de produits et de marques de plus en plus variées. L'activité d'importation et de la revente des véhicules en Algérie avant les années 1990 se faisait d'une manière aléatoire, toutes personnes disposent d'une carte consulaire, ou carte moujahid ouvre le droit d'importer des véhicules de l'étranger, avec une autorisation délivrée par les services de l'APC.

Le marché de l'automobile Algérien a connu plusieurs mutations qui remontent notamment aux années 1990, avec la promulgation des lois et des décrets par le ministère du commerce régissant l'activité d'importation des véhicules, ainsi que l'apparition de l'activité des concessionnaires automobiles. Du fait, on distingue deux types de marchés d'automobiles, celui du neuf et d'occasion. Une diversité de lois et de décret ont été promulguée afin de régulariser le marché du neuf :

L'article 134 de la Loi de Finances en 1994, *autorise en dispense des formalités de commerce extérieur, le dédouanement pour la mise à la consommation de véhicules de tourisme neufs ou usagés n'excédant pas trois (03) ans d'âge, importés par des particuliers*

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

sur leurs devises propres¹. Le décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs a été publié au Journal officiel no 5 en 1995. Le texte stipule que la concession consiste en un contrat par lequel le constructeur concède au concessionnaire un droit de commercialisation de ses produits sur le territoire national et pour une période donnée. La négociation de parts de marché contre des investissements qui était au principe de la création du statut de concessionnaire dès le début des années 1990 semble se concrétiser à la faveur du volontarisme de l'exécutif.

Toujours dans le cadre de la réglementation du marché d'automobile, après la fin des contrats d'Autorisations d'Importations de Véhicules (AIV), vient l'ère des concessionnaires. Parmi les premiers concessionnaires automobiles en Algérie, nous citons :

- GMS est officiellement distributeur de Mercedes pour le marché algérien depuis 1990.
- Renault en 1987 sous la forme d'un bureau de liaison, après la fin des contrats d'Autorisations d'importations de Véhicules (AIV), à partir de 1998 Renault Algérie SPA est créée et La société devient opérationnelle.
- Depuis 1999, l'équipe SOVAC s'est mise au service de la clientèle Volkswagen en Algérie dans l'objectif d'assurer la distribution des véhicules et leur service après-vente. En 2001 l'accès des ménages au crédit bancaire, a provoqué la progression du parc automobiles ce qui explique aussi le dynamisme de ce marché. En effet, de 2000 à 2004 le parc national de véhicules a connu une progression. Plus de 3 millions de véhicules immatriculés au 31 décembre.

Cependant le parc de véhicules connaît un rajeunissement sans précédent élevé, 80% des véhicules ayant plus de 10 ans d'âge, 55% d'entre eux dépassent les 20 ans. Le taux de motorisation de l'Algérie est de 71 véhicules (utilitaires ou particuliers) pour 1000 habitants.

Au niveau de l'offre, malgré la présence d'une trentaine de marques différentes, le marché est relativement concentré, puisque 70% des ventes locales sont assurées par quatre groupes : Renault, Peugeot, Toyota et Hyundai. Les industriels français sont majoritaires ; Peugeot et Renault représentant la moitié des véhicules roulants (900 000 véhicules de marque Peugeot et plus de 600 000 de marque Renault). L'ensemble des autres constructeurs se situe en dessous de la barre des 200 000 véhicules présents sur le sol algérien.

¹ www.bank-of-algeria.dz

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

Ces dernières années, le marché de l'automobile a cependant vu apparaître un nombre croissant de nouvelles marques, notamment d'origine asiatique qui constitue autant de nouveaux concurrents, particulièrement agressifs sur le segment du prix, pour les industriels français historiquement présents en Algérie. Le gouvernement envisage de retirer les véhicules vétustes de la circulation, pour assainir le parc automobile avec la mise en place du contrôle technique, l'interdiction de la pièce détachée contrefaite et le retrait des véhicules qui dépassent un certain âge².

Suite aux revendications des concessionnaires sur le sujet d'importation des véhicules d'occasion, le gouvernement suspend l'importation des véhicules de moins de trois ans d'âge n'a pas manqué de susciter l'intérêt des concessionnaires automobiles³.

En 2006 les concessionnaires automobiles installés en Algérie ont finalement décidé de créer une association pour coordonner leurs actions et défendre leurs intérêts. Une telle volonté s'exprime par le gouvernement en vue de l'organisation du marché de véhicules avec l'arrivée du décret exécutif no 2007-390 du 12 décembre 2007 fixant les conditions et les modalités d'exercices de l'activité de commercialisation de véhicules automobiles neufs⁴.

Les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de commercialisation des véhicules neufs sont fixées par le décret exécutif no 2007 – 390 du 12 décembre 2007. Ensuite, la fameuse loi de finances 2009 qui avait supprimé les crédits à l'achat de voitures octroyés par les banques et l'instauration de la taxe sur les véhicules neufs, ont engendré la baisse des importations des véhicules neufs en Algérie de 2008 jusqu'à 2010 elles ne dépassaient pas les 300 000 unités/ans. Mais en 2011, les ventes et les importations ont connues une augmentation considérable.

Un pic a été enregistré en 2012, où la facture des concessionnaires a doublé. Cette évolution dans les ventes est essentiellement due aux augmentations du revenu de la classe moyenne algérienne, particulièrement des fonctionnaires, qui ont bénéficié au cours des deux dernières années de rappels compris entre 500 000 et un million de DA. La « fièvre de l'automobile qui s'est emparée des Algériens ne semble pas vouloir baisser. Afin de rationaliser les importations des véhicules neufs, la loi de finances 2014 a introduit plusieurs

² www.algeriesite.com

³ <http://www.lesoirdalgerie.com>

⁴ www.interieur.gov.dz

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

mesures portant notamment sur la limitation de l'importation des véhicules aux concessionnaires automobiles, l'interdiction à ces derniers d'importer pour le compte d'autres concessionnaires en dehors de leurs réseaux de distribution et l'obligation d'installer une activité industrielle ou de service dans un délai de trois ans. Les concessionnaires automobiles sont sommés d'investir dans un délai de trois ans. Ils seront obligés, ainsi, durant cette durée de mettre en place une activité industrielle ou de service qui a un lien direct ou indirect avec l'industrie automobile⁵. Dans l'objectif de lancer l'industrie automobile en Algérie, plusieurs projets ont été négociés avec des partenaires européens :

- La première usine de montage automobile en Algérie sous la marque Renault symbole, affiche une capacité de production de 25.000 véhicules pour la première année. Dans un deuxième temps, elle devrait atteindre les 75.000 unités annuellement et générer 300 emplois directs et 500 indirects. Dans un accord de partenariat entre Renault avec 49%, la SNVI avec 34% et le Fond National d'Investissement qui complète les 17% restants. Le coût global de l'investissement étant de 5,73 milliards de DA. L'usine a été inaugurée par le premier ministre le 10 novembre 2014⁶.
- Le 14/09/2015 Le ministre de l'Industrie et des Mines, s'est réunie avec le représentant spécial pour les relations Algéro-françaises, sur le projet d'usine de montage automobile de Peugeot. Le ministre a précisé qu'une partie de la production de la future usine serait destinée à l'exportation. Cela rentre dans le cadre de la politique d'investissement qui exige des concessionnaires, dans un délai de trois ans, d'investir dans une activité industrielle ou semi-industrielle. Même si Peugeot dispose déjà d'une unité de transformation en Algérie, PSA veut s'installer dans la durée indiquée en Algérie avec ce nouveau projet industriel de grande envergure⁷.
- Une usine de fabrication automobile allemande « Volkswagen » en Algérie, pour un investissement de plus de 170 millions d'euros. Le groupe Volkswagen compte produire la Polo classique, la Skoda Octavia et le pick-up Amarok. Il compte atteindre une production de 100 000 unités en 2022, « une partie de la production sera destinée à l'exportation ». Le groupe SOVAC a déposé une demande auprès du ministère de l'Industrie le 23 décembre

⁵ <http://www.webstar-auto.com>

⁶ <http://www.lesoirdalgerie.com>

⁷ <http://www.autoalgerie.com>

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

2015 dernier pour obtenir l'accord du gouvernement pour la réalisation de cette usine qui sera la deuxième du groupe Volkswagen en Afrique, après celle qui se trouve en Afrique du Sud⁸.

Le rôle de l'Etat pour encourager le projet de l'industrie automobile notamment la production locale, se voit clairement par sa volonté de limiter les importations des véhicules. L'Algérie s'est, enfin, dotée d'une loi réglementant l'activité des concessionnaires automobiles pour mettre un peu d'ordre dans un segment qui en avait grand besoin. Les nouvelles mesures arrêtées par la loi de finances 2014 pour réglementer l'activité des concessionnaires automobiles ont fait l'objet d'un arrêté ministériel, signé par le ministre de l'Industrie et des Mines et publié au dernier Journal officiel. Cet arrêté vise essentiellement à fixer les conditions d'exercice de l'activité d'importation et de commercialisation de véhicules de tourisme ou utilitaires ainsi que les engins roulants selon les modalités arrêtées par l'article 52 de la loi de finances 2014. Les concessionnaires automobiles sont, désormais, tenus d'importer que les marques de véhicules mentionnées dans leur cahier des charges, selon cet arrêté publié au Journal officiel no 49⁹. Le temps des importations de véhicules totalement incontrôlées est bien fini. Pour 2016 une politique contingentaire va mettre de l'ordre dans ce créneau, l'exigence des licences et des quotas d'importation ainsi que l'introduction de nouvelles conditions dans les cahiers des charges des concessionnaires, ont été publiées dans le Journal officiel N 16 du 1er avril 2016¹⁰

Les nouvelles conditions exigées sur les cahiers des charges dans des mesures de sécurité et de protection du consommateur¹¹. Pour terminer avec cette section, le tableau suivant nous permis de voir la structure des importations des véhicules au cours de la période (2005-2015) :

⁸ . <http://www.dzairauto.com>

⁹ <http://www.fr.africatime.com>

¹⁰. Article 1er. En application des dispositions du décret exécutif no 15-58 du 18 Rabie Ethani 1436 correspondant au 8 février 2015 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, notamment son article 5, le présent arrêt a pour objet de définir les cahiers des charges en vue de délivrer les agréments pour l'exercice des activités de concessionnaires de véhicules automobiles, remorques, semi-remorques et engins roulants neufs.

¹¹ **Bridage de la vitesse** Pour les véhicules particuliers, dont le poids est inférieur à 3 500 kg, il est exigé Qu'ils soient équipés d'un système antiblocage des roues (ABS), d'un contrôle électronique de stabilité (ESC, ESP), d'un dispositif limiteur de vitesse, d'un minimum de deux airbags frontaux et de deux autres latéraux, de

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

Table IV.1 – Structure PIB (%)

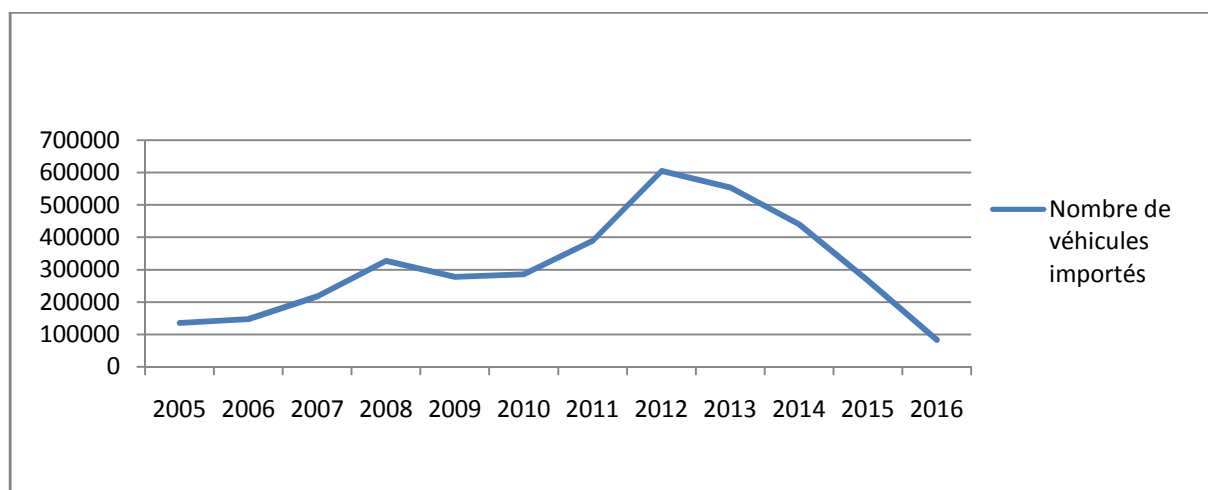
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de véhicules importés	135000	147310	217742	327506	277881	285337	390140	605312	554269	439637	265523	83000

Source : Article 1^{er}. En application des dispositions du décret exécutif no 15-58 du 18 Rabie Ethani 1436 correspondant au 8 février 2015 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, notamment son article 5, le présent arrêt a pour objet de définir les cahiers des charges en vue de délivrer les agréments pour l'exercice des activités de concessionnaires de véhicules automobiles, remorques, semi-remorques et engins roulants neufs.

Ceintures de sécurité pour tous les passagers et de points d'ancrage conformes aux dispositions réglementaires, D'un appui-tête pour les sièges avant et arrière, d'un système de retenue de siège pour enfant (ISOFIX), d'un dispositif de dégivrage et de désembuage du pare-brise et de la lunette arrière et enfin d'un système de rappel de bouclage de la ceinture de sécurité conducteur et passager avant. S'agissant des camionnettes, elles doivent avoir les mêmes équipements déjà mentionnés ainsi que d'une cloison de séparation normalisée entre l'habitacle et la zone de chargement pour les fourgons. Les camions et tracteurs routiers doivent avoir également un ralentisseur hydraulique ou sur soupapes d'échappement, d'un dispositif limiteur de vitesse et régulateur de vitesse, d'un système de bridage de la vitesse maximale prévue par la réglementation régissant la circulation routière, d'un dispositif avant de protection anti-encastrement pour les tracteurs routiers, d'une Protection latérale et de garde-boue.

Droits des consommateurs En plus de tous les autres équipements déjà énumérés, les autocars doivent Obligatoirement avoir un système de bridage de la vitesse à 80 Km/h. Pour les motocycles, il est exigé, entre autres, des casques de protection homologués ainsi qu'un dispositif contre l'émission des bruits (silencieux). Outre les aspects de sécurité, ce nouveau dispositif législatif veille au respect des droits des consommateurs en Introduisant des pénalités en cas de manquement des concessionnaires à leurs obligations légales et contractuelles et en responsabilisant le concessionnaire des actes des distributeurs et revendeurs de son réseau. Ce nouveau cahier des charges a été dicté par la nécessité d'assainir le secteur en ne laissant sur le marché que les véhicules répondant aux normes de sécurité internationales

Figure IV.1 – Nombre de véhicules importés



Source : Adaptation personnelle à partir des données de tableau.

Durant la période 2005-2012, les importations de véhicule en Algérie sont en progression. Un pic enregistré en 2008 causé par l'accès des ménages au crédit à la consommation, ainsi que la facilité de paiement des véhicules par les banques. L'année d'après, les importations ont baissé, suite à la suppression de crédit à la consommation, cette baisse s'est prolongé jusqu'à 2010, les importations retrouvent leur croissance à partir de 2011.

Une hausse considérable en 2012 provoqué par les rappels distribués pour la classe moyenne, de leurs parts ils les ont orientés vers l'acquisition des véhicules, à partir de 2013 les importations des véhicules en Algérie tentent vers le déclin, cette situation peut être expliquée par la volonté de l'Etat pour réglementer et assainir le marché et le parc d'automobile.

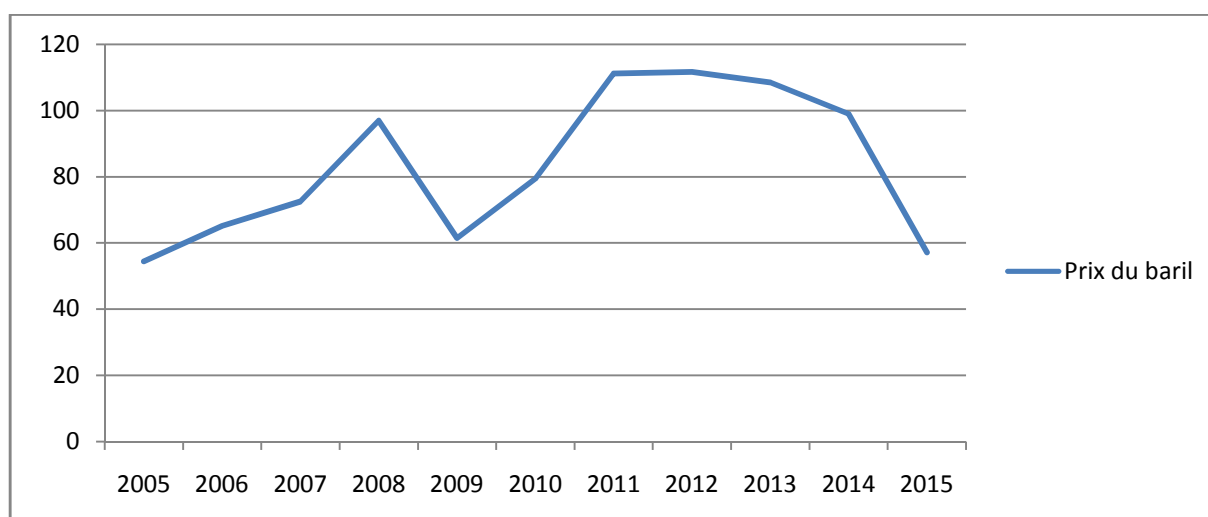
Après avoir fini avec la structures des importations des véhicules, et pour bien déterminer la relation qui existe entre cette dernière et l'évolution des prix du pétrole, le tableau suivant nous permet de suivre l'évolution des prix du pétrole durant la période 2005-2015.

Table IV.2 – L'évolution des prix du baril du pétrole (en Dollars)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prix du baril	54,41	65,14	72,45	96,99	61,48	79,44	111,22	111.66	108.44	99.02	57.07

Source : Adaptation personnelle aux données de CNIS, ONS

Figure IV.2 – Prix du baril



Source : Adaptation personnelle aux données de CNIS, ONS

Le graphe nous illustre bien les variations des prix du baril du pétrole durant la période 2005-2015, qui varient de même que les importations des véhicules, d'après les résultats obtenus des deux derniers graphes, nous constatons que les importations de véhicule en Algérie sont d'une corrélation positive avec les prix du pétrole.

4.2 Les facteurs influençant le marché d'automobile

Le marché d'automobile en Algérie est influencé par plusieurs facteurs directs et indirects, Dans cette section nous arrêtons sur les principaux facteurs.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

• Inflation

Dans une économie de marché, les prix des biens et des services peuvent varier. Certains prix augmentent, d'autres diminuent. On parle d'inflation lorsqu'il y a une hausse généralisée des prix. L'inflation en Algérie a connu une augmentation de 4,8% durant l'exercice 2015 contre 2,9% en 2014, dépassant ainsi les prévisions de la loi de finances complémentaire 2015, qui prévoyait un taux de 4 %.

Concernant le marché d'automobile en Algérie cette inflation est résultat de la hausse des droits de douane qui est passée de 10,5% à 12%, de nombreux concessionnaires automobiles ont été surpris par les nouveaux droits de douane imposés pour l'importation des véhicules neufs, Second paramètre, est l'augmentation des coûts de transport des véhicules du port au show room. Les concessionnaires devraient amortir cette augmentation, en recourant à la hausse du

prix du véhicule. En revanche, la flambée des prix du neuf peut être aussi justifiée par le fait que, le marché souffre de la disponibilité du produit. Expliquer par la hausse de la demande et le manque de produit qui est dû à certaines mesures techniques et réglementaires prises par l'Etat en raison de remettre en ordre le marché d'automobile.

• Le budget de l'Etat

Le budget de l'Etat est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile fixé par les lois de finances qui dépend des principaux agrégats de la loi de finance qui sont : le prix de baril de pétrole, le taux de change, la croissance économique, et en fin le taux d'inflation. Il est constitué d'un ensemble des comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat. Les ressources sont essentiellement constituées des recettes fiscales directes comme l'impôt sur le revenu, et indirectes comme la TVA, aussi la rente pétrolière comme principale source financière concernant l'Algérie. Elles permettent de financer presque l'ensemble des dépenses publiques. Influençant indirectement le pouvoir d'achat. Les dépenses publiques sont constituées : des dépenses de fonctionnement des services publics, des dépenses d'équipement ou d'investissement : des dépenses d'intervention dans les domaines social, économique et international : du paiement des intérêts sur la dette publique.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

• Le pouvoir d'achat

En économie, le pouvoir d'achat correspond à la capacité d'achat d'un revenu donné, il se définit par la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Cela dépend bien sûr du coût de la vie, c'est-à-dire du niveau général des prix. L'évolution du pouvoir d'achat est calculée pour l'ensemble des ménages. Elle est obtenue comme différence entre l'évolution du revenu des ménages, premier élément, et l'évolution de l'indice des prix, deuxième élément.

• Evolution du pouvoir d'achat

L'évolution du pouvoir d'achat est liée à celle des prix et des salaires, Si les prix augmentent alors que les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue, inversement, il augmente quand la hausse des salaires est supérieure à celle des prix. Le calcul de son évolution sur une période donnée est fondé sur le rapport entre la variation des revenus en valeur et la variation de l'indice des prix, Une importante augmentation de prix, et taxation davantage élevée qui, couplée à l'inflation galopante, rendra le pouvoir d'achat des Algériens fortement menacé, particulièrement l'achat de véhicule.

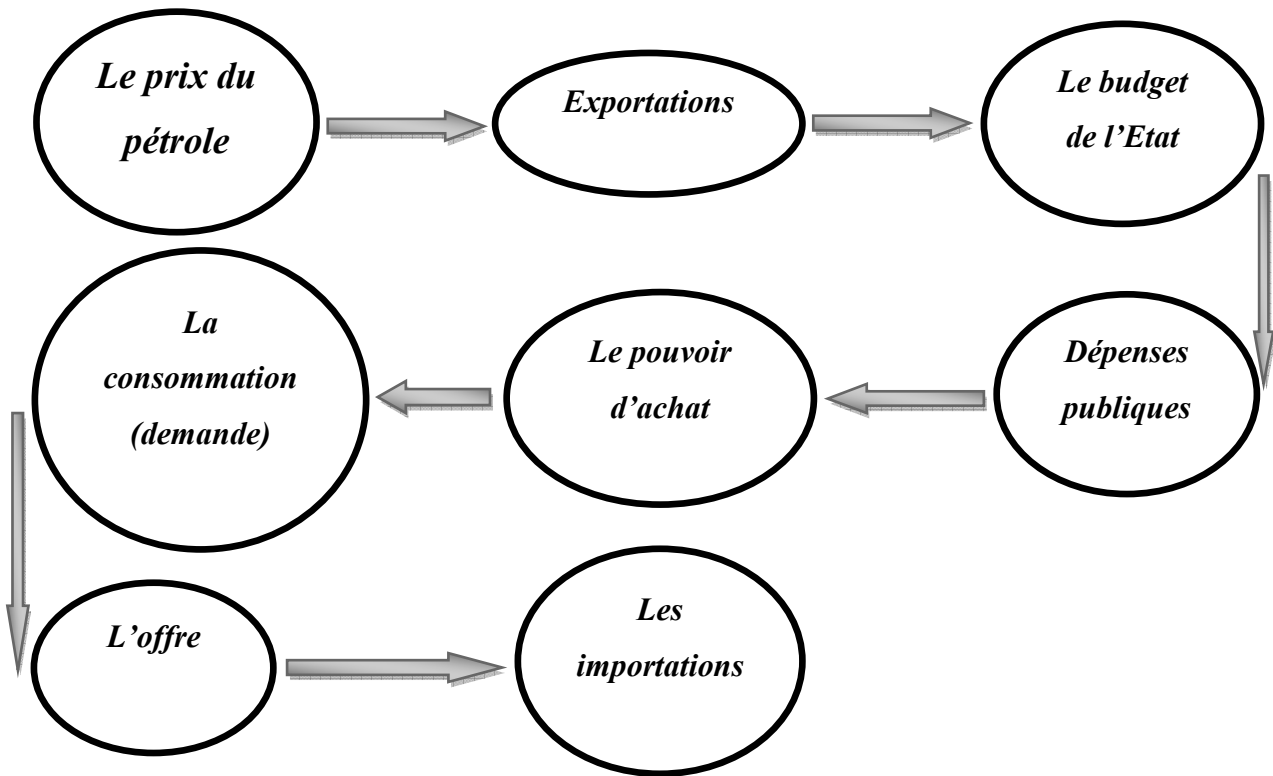
• Taux de change

Le taux de change se définit comme étant le prix d'une monnaie d'un pays par rapport à une monnaie d'un autre pays. Le taux de change joue un rôle important sur l'inflation et la détermination des prix des produits importés, lorsque la monnaie nationale est en dépréciation les prix des produits importés seront plus chers, et inversement, lorsque la monnaie nationale s'apprécie les prix des produits importés vont baisser, et c'est le cas dans le marché automobile, la baisse du dinar par rapport aux autres monnaies étrangères va impacter les prix des véhicules.

Par ailleurs, les compagnies d'assurance ne sont pas autorisées à couvrir les risques de change. Le président de l'Association des concessionnaires automobiles algériens (AC2A), MOURAD OULMI, le P-DG de SOVAC, représentant du groupe Volkswagen, avait justement sollicité la protection du gouvernement pour sécuriser les contrats obtenus par les concessionnaires algériennes. L'analyse des différents facteurs qui influencent l'activité des

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

concessionnaires et l'évolution des importations de véhicule en Algérie, ainsi que l'évolution des prix du pétrole, cela nous a permis de déduire la relation suivante :



Notre étude est basée sur les données collectées par des questionnaires distribués auprès des différents concessionnaires automobiles, dans le but de déterminer la relation entre les prix de pétrole et les importations de véhicules.

4.3 Analyse des résultats de questionnaire

Comme il a été souligné au début du présent travail nous avons procédé par enquête à travers un questionnaire. À cet effet nous avons sélectionné 16 concessionnaires ayant obtenus effectivement des licences d'importation et des quotas d'importation au deuxième semestre 2016. A l'évidence, nous n'avons pas obtenus toutes les réponses souhaitées ; certains refusent de dévoiler certains chiffres de peur de la concurrence, d'autre prétextent l'absence de responsables, enfin, il y a ceux qui trouvent que le sujet est trop d'actualité donc sensible. Ceci pour souligner, les difficultés d'avoir l'information juste et complète notamment dans notre pays qui donne l'impression que tout en son sein relève du secret d'Etat. En revanche, à l'occasion de cette enquête, nous avons rencontré des cadres de valeur

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

dotés d'une compétence et de sens de la coopération hautement élevés. Voici alors, après le tri et le classement des réponses en catégories et par pourcentage, les résultats obtenus :

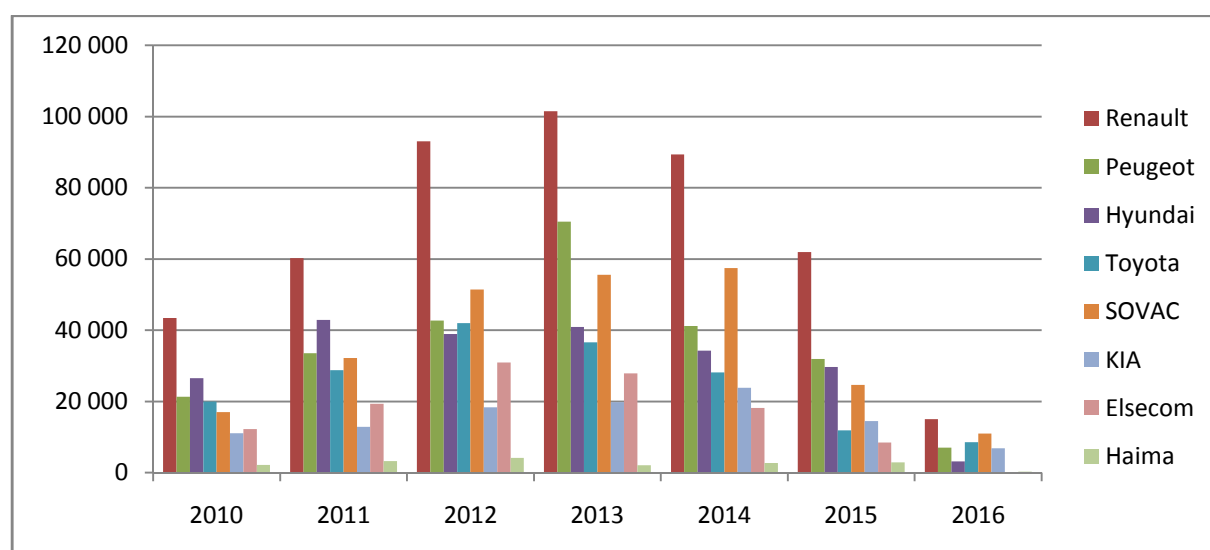
Q1 : Quel est le nombre de véhicules importés ?

Table IV.3 – Quel est le nombre de véhicules importés

Véhicules année	SOVAC	Renault	Hyundai	Peugeot	KIA	Elsecom « Suzuki, Ford »	Haima	Toyota
2010	17004	43 416	26 474	21 298	11056	12230	2168	19991
2011	32140	60224	42840	33520	12830	19320	3215	28743
2012	51381	93 034	38 937	42 668	18306	30932	4123	41979
2013	55520	101472	40854	70439	19758	27844	2112	36560
2014	57418	89345	34267	41127	23817	18193	2693	28135
2015	24647	61902	29667	31922	14457	8469	2838	11852
2016	11000	15000	3140	7000	6800	0	300	8500

Source : données des questionnaires

Figure IV.3 – Représentation graphique des importations de véhicule en Algérie pour la Période 2010-2016.



Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

Source : adaptation personnelle à partir des données du tableau

L'analyse des résultats du graphe nous permet de constater que le marché de véhicule en Algérie est dominé par les marques françaises Renault en premier et Peugeot en deuxième position. Les importations des différentes marques varient presque de la même façon, en évolution de 2010 à 2013 sauf pour la marque Renault, qu'elle a enregistré une baisse pour l'année 2011. À partir de 2014 les importations des véhicules sont en baisse. Le blocage des importations et l'instauration des quotas d'importation sont l'origine de la baisse enregistrée vers la fin de l'année 2015 et l'année 2016.

• **Q2 :** Comment sont répartie vos clients ?

D'après les résultats obtenus, la part la plus importante revient aux particuliers avec un pourcentage aux alentours de 70%, suivi des entreprises privées avec un taux de 20%, le reste est réparti entre entreprise publique, administration publique et entreprises étrangères. Plus de la moitié des consommateurs de véhicule en Algérie sont des particuliers (ménages) avec un taux de 70%.

• **Q3 :** Que représente le nombre de véhicules particuliers ou utilitaires vendus dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC? 100% des véhicules vendus aux entreprises privées sont à l'origine des dispositifs de création d'emplois ANSEJ, CNAC, concernant les marques (Renault, Peugeot, HAIMA, KIA, Hyundai).

• **Q4 :** Pensez-vous que le marché algérien de l'automobile est régi par des règles de concurrence appropriées à la liberté de l'entreprise ?

La totalité des concessionnaires interrogés ont répondu par non.

• **Q5 :** Disposez-vous d'un cahier de charge ? La totalité des concessionnaires interrogés ont répondu par un oui.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

• **Q6** : Pensez-vous que l'introduction du nouveau cahier des charges pour les concessionnaires est une mesure encourageante pour assainir le marché et améliorer la qualité des véhicules importés, ou bien, juste un moyen visant à réduire la quantité des véhicules importés ?

80% Voit que cette mesure est juste un moyen visant à réduire la quantité des véhicules importés, quant aux autres, ils pensent qu'il est vraiment nécessaire pour améliorer la qualité des véhicules sur le marché algérien et qui seront conformes aux normes de sécurité internationales, ainsi que de perfectionner le parc automobile en Algérie.

• **Q7** : Que pensez-vous de la décision du ministère de l'Industrie et du Commerce au sujet des nouvelles dispositions concernant l'attribution des licences et des quotas d'importation des véhicules ?

90% Sont mis d'accord que cette décision est aléatoire et sans aucune étude, et qui va engendrer des licenciements, fermetures des show-rooms et augmentation du taux de chômage.

L'attribution des quotas d'importation pour les concessionnaires engendre une baisse dans leur activité ainsi que leurs ventes, ce qui oblige les responsables ou les dirigeants à réduire les charges par le moyen de licenciement des ouvriers, et cela favorise l'augmentation du taux de chômage.

• **Q8** : L'introduction des contingents (quantitatifs et de valeur) va-t-elle impacter votre Activité (volume, chiffre d'affaire, effectifs employés. .) ? Si oui comment ?

Le total des concessionnaires pense que cette introduction a un impact direct sur leur activité. Cela est traduit par :

- la diminution du chiffre d'affaire qui est à l'origine du recul des ventes ;
- Réduction du nombre d'employés ;
- Baisse des salaires.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

• **Q9** : Avez-vous ressentis l'impact de la dépréciation de la monnaie nationale vis-à-vis des principales monnaies de facturation à l'international ? Si oui comment ?

100% des concessionnaires partage l'avis que la dépréciation de la monnaie nationale provoque une flambé des prix des véhicules.

La dépréciation de la monnaie nationale vis-à-vis des autres monnaies d'importation Provoque l'augmentation des prix des produits importés.

• **Q10** : Avez-vous été touchés par le problème de perte de change ?

100% ont répondu par un oui.

Malgré que le problème de perte de change provoque la flambé des prix des produits importés, les ventes des véhicules en Algérie n'ont jamais baissé.

• **Q11** : Pensez-vous que le dispositif légal régissant le commerce extérieur et les mécanismes financiers mis en place, vous disposent des moyens nécessaires pour que puissiez mettre en place une stratégie de gestion des risques de change ?

100% des concessionnaires interrogés ont été contre cette idée

• **Q12** : L'introduction des quotas d'importation est à l'origine de la chute des prix de pétrole, à votre avis c'est le cas ? 90% partage cette idée, les autres non.

- les 90% Qui ont répondu par oui, voient que la chute des prix du pétrole engendre la baisse des importations dans le pays d'une manière générale, effectivement l'importation des véhicules seront incluses.

- les 10% restants pensent que la chute des prix du pétrole n'a aucune relation avec L'introduction des quottât d'importation, mais c'est une décision prise juste pour reterser le parc automobile.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

- **Q13** : Etes-vous partis des 40 concessionnaires sélectionnés pour l'obtention des licences d'importation ?

Toutes les marques citées dans le tableau précédent ont obtenu des licences d'importations sauf pour ELSECOM « Suzuki, Ford ».

- **Q14** : Pensez-vous que le quota délivré est suffisant pour répondre à la demande du marché algérien après presque quatre mois d'attente ? 100% ont répondu par non. Par ce que la demande est vraiment supérieure à l'offre.

- **Q15** : Est ce que l'arrêt des opérations d'importations des véhicules depuis maintenant quatre mois en attente d'attribution des licences a eu des effets sur la stabilité du marché, notamment, et le niveau des prix des véhicules ?

100% oui, Ce qui est évident, lorsque l'offre d'un produit demandé se diminue son prix augmente, et c'est le cas, les importations des véhicules ont diminuées, donc on anticipe une augmentation des prix pour l'année 2016.

Et encore cela pourra engendrer beaucoup de désagrément notamment la flambée des prix du marché parallèle.

- **Q16** : Des augmentations récentes des prix de certains produits de première nécessité ont relativement impacté le pouvoir d'achat d'une large catégorie sociale en Algérie. Avez-vous sentis l'impact de la baisse du pouvoir d'achat des ménages sur la demande de vos produits ? Si oui indiquer le pourcentage des cinq dernières années. Pour les concessionnaires qui ont répondu oui, cette évolution a varié dans le cadre de la fourchette suivante de 30% pour Hyundai jusqu'à 80% concernant Suzuki.

- **Q17** : Quelle solution proposez-vous en urgence face à cette situation, pour que le marché de l'automobile ne plonge pas dans une année blanche ?

- l'importation des véhicules suffisants pour chaque année.
- délibération des licences d'importation de véhicules de moins de 03 ans.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

- diversifier le produit national pour répondre à la demande.
- encourager les exportations pour diversifier les ressources de l'Etat en matière de devise étrangères, non pas le blocage des importations.

• encourager l'investissement dans l'industrie (en collaborant avec des multinationales à fin de construire de divers usines) automobile pour satisfaire la demande local et envisager l'exportation.

• **Q18** : D'après vous quel sont les facteurs qui influencent le secteur d'automobile et marché d'automobile en Algérie ?

- La baisse de la valeur de la monnaie nationale ;
- Augmentation des prix du carburant ;
- Les tarifs douaniers ;
- Le secteur d'immobilier (les organismes AADL, LSP, LPP)

• **Q19** : Si la situation actuelle des prix des hydrocarbures reste telle qu'elle est comment vous imaginez le futur de votre activité autant que concessionnaire ?

- Arrêt de l'activité. Pour certaine marque tel que Suzuki, Ford ;
- Augmentation du chômage ;
- Accumulation de la demande ;
- Une augmentation des prix de carburant et d'essence. et de la pièces de rechange

Conclusion

Ce quatrièmes et dernier chapitre est articulé autours de deux grands axes : le premier est une synthèse des différents textes législatifs régissant le marché de l'automobile en Algérie, le second est une analyses des résultats du questionnaire. En ce qui concerne, le cadre législatif, nous avons remarqué qu'il a connu des modifications importantes notamment ces derniers mois. Ceci s'explique par la panique du gouvernement suite à la chute importante et durable des prix internationaux des hydrocarbures avec tout ce que cela suppose comme répercussion directe sur les revenus en devises du pays.

Chapitre IV : Étude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en Algérie.

Quant à l'analyse de différentes réponses des principaux acteurs du marché de l'automobile, à savoir les concessionnaires, il ressort clairement que ce marché est directement et indirectement touché par la baisse des prix du pétrole, ce qui est conforme à l'hypothèse principale émise au début de la présente réflexion.

Conclusion générale

L'objectif de notre travail de recherche était, d'analyser l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le commerce extérieur en Algérie à travers le cas du secteur d'automobile. L'intérêt que nous portons au sujet est inspiré de l'état actuel de l'économie algérienne (le contre-choc pétrolier) ainsi que la crise récente que connaît le secteur d'automobile. Le choix de ce secteur en particulier n'est pas fortuit. Il est dicté par son importance dans la structure d'importation du pays ; il figure en tête des produits importés notamment ces dernières décennies.

Après un rappel des différentes évolutions de l'économie algérienne que ce soit dans sa phase socialiste que celle de l'économie de marché, nous avons construit un tableau de bord du commerce extérieur algérien, par région, par produit, par principaux clients et fournisseurs etc. L'objectif est d'avoir une vision globale quant à notre sujet. Ensuite nous avons analysé les résultats de l'enquête, lesquels confirment largement nos hypothèses de départ à savoir : l'existence d'une corrélation parfaite entre les variations des prix des hydrocarbures et la structure du commerce extérieur du pays. Cette affirmation se trouve vérifiée surtout pour ce qui est du marché national de l'automobile. En effet, dès que les prix des hydrocarbures augmentent, la politique de distribution de la rente s'élargit et le marché de l'automobile fleurit. Inversement, comme c'est le cas depuis la chute importante des prix des hydrocarbures survenue notamment depuis 2014, le marché de l'automobile affiche une tendance baissière importante.

Pour ce qui est de recommandations nous partageons pleinement les propositions des concessionnaires interrogés à savoir question **Q : 7**.

Table de matières

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale

.....1

Chapitre 01 : l'économie algérienne de la volonté de s'industrialiser aux phases de relance économique. 4

1.1 Les caractéristiques de l'économie coloniale. 4

1.1.1 L'économie algérienne avant 1954..... 5

1.1.2 La période 1955-1962 6

1.2 La stratégie Algérienne de développement 8

1.2.1 Les fondements de la S A D 8

1.2.2 Stratégie industrielle de développement..... 10

1.2.3 Le bilan de la stratégie algérienne de développement..... 10

1.2.3.1 Déficit de la balance commerciale 17

1.3 Les réaménagements et réformes économique 20

1.3.1 Les ajustements économiques (1980-1984)..... 20

1.3.1.1 Les rééquilibrages intersectoriels 21

1.3.1.2 Tentative redressement de l'agriculture et hors agriculture 21

1.3.1.3 L'encouragement de la privatisation..... 22

1.3.1.4 La restructuration des fermes étatiques..... 22

1.3.2 Evolution économique et résultats des réaménagements « correctrices » de la S A D 22

1.3.3 Crise économique et gestion du contrechoc pétrolier..... 24

1.3.4 L'Algérie et la problématique de la de libéralisation..... 25

1.3.5 L'économie algérienne de la transition à la relance économique (1998-2015)... 32

Chapitre 2 : le commerce extérieur du monopole de l'Etat à la libéralisation (1962-2005).....	Erreur ! Signet non défini.
2.1 : Le commerce extérieur de l'Algérie de 1963-1988 (L'économie planifiée).....	35
2.1.1 Les importations	36
2.1.2 Les exportations :.....	39
2.1.3 Bilan du commerce extérieur sous la planification.....	40
2.2 Le commerce extérieur de l'Algérie de 1988-2005	44
2.2.1 Démonopolisation du commerce extérieur.....	44
2.2.2 Les accords commerciaux	49
2.3 L'évolution des importations de l'Algérie de 1989 à 2005.....	50
chapitre 3 : le tableau de bord du commerce extérieur en algérie 2005 – 2015	53
3.1 evolution du commerce extérieur de 2005 a 2015.....	53
3.2 analyse des importations.....	55
3.2.1 la periode (2005-2009)	55
3.2.2 la periode (2010 - 2014)	60
3.3 analyse des exportations	65
3.3.1 la periode (2005-2009)	65
3.3.2 periode 2010-2014.....	69
chapitre 4 : etude de l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'activité des concessionnaires automobiles en algérie.	74
4.1 : historique et organisation du marché de l'automobile.....	74
4.2 les facteurs influençant le marché d'automobile.....	81
4.3 analyse des résultats de questionnaire	84
Conclusion générale.....	92

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Annexes

La bibliographie

• Ouvrages

- 1) ADDI Lhouari (1990), « *L'Impasse du populisme* », ENAL, ALGER, 1980.
- 2) BENISSAD Hocine « *la réforme économique en Algérie* », édition OPU, Alger 1991.
- 3) BENISSAD Mohamed Hocine: « *L'économie algérienne contemporaine* », PUF-Paris, 1980
- 4) BENACHENHOU Abdellatif: « *Formation du sous – développement en Algérie* ». OPU, Alger, 1978.
- 5) BENBITOUR Ali, « *l'expérience Algérienne de développement* », 1962-1991. Leçon pour l'avenir, Ed. Technique d'entreprise /ISGP, 1993.
- 6) BESSA ZOHEIR « *Alger républicain* » consulté sur le site : www.alger-republicain.com, jeudi 24 septembre 2009
- 7) BRAHIMI ABEDLHAMID « *économie Algérienne* ». OPE, année 1991.
- 8) DAHMANI Ahmed « *l'Algérie al 'épreuve* » casbah Edition 1999.
- 9) Statistiques, revue de l'ONS, Alger, n°15, 1987.
- 10) www.persee.fr
- 11) HARBI Mohamed, « *l'Algérie et son destin, croyants ou citoyens* », Médias Associé, Alger, 1994
- 12) TEMMAR Hamid. « *stratégie de développement et indépendant* », OPU, 1983, P 267.
- 13) OUCHICHI Mourad « *Les fondements politique de l'économie rentière en Algérie* ».Edition décllic, 2014.
- 14) BENABDALLAH, Y . *Economie rentière et surendettement*, p. 164.
- 15) ZOUACHE Abdllah « *Etat, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie* » Les cahiers du CREAD n°100-2012 A année 2012.

• Thèses

- OUCHICHI Mourad, « *L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie.* » université lumière de lion 2, mai 2011

• Articles

- CHEBBAH Khaled « *Evolution du commerce extérieur de l'Algérie* » : 1980-2005 Constat et analyse « *Economie internationale* ». Faculté des sciences économiques et de gestion U.M.M.T.O

- Mutin GEORGES. Le commerce extérieur de l'Algérie en 1964. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 40, n°4, 1965. pp. 345-365, p 346, site : consulté sur le site :

- **Sites web**

www.acmpchlef.dz.

www.algeriesite.com

www.autoalgerie.com

www.banquemondiale.org/

www.bank-of-algeria.dz

www.cread.edu.dz

www.cnis.dz

www.douane.gov.dz/

www.dzairauto.com

www.exportateur-algerie.org

www.elwatan.com

www.fr.africatime.com

www.interieur.gov.dz

www.joradp.dz

www.laborsta.ilo.org/cgi-bin/brokerv8.exe.

www.launedalgerie.com/ Réflexion sur le commerce extérieur algérien

www.lesoirdalgerie.com

www.mincommerce.gov.dz

www.ons.dz

www.persee.fr

www.webstar-auto.com

Liste des tableaux

tableau 1 .structure du PIB (%).....	11
tableau 2 fiscalite des hydrocarbures en millions de da courants et en (%) du pib et de l'investissement brut.	13
tableau 3evolution des exportations des hydrocarbures et de l'investissement en millions de da courants	14
tableau 4 evolution de la balance des paiements algérienne (1994-2000) (milliards usd).	31
tableau 1evolution du commerce exterieur de 2005 a 2015	54
tableau 2evolution des importations de l'algerie par regions economiques de 2005 a 2009 (en %)......	56
tableau 3structure des importations selon pays d'origine (en million de da).....	58
tableau 4evolution des importations de marchandises par categorie de produits (en millions usd).....	59
tableau 5la structure des importations de l'algerie par regions economiques (en %)....	61
tableau 6les importations selon pays d'origine (en millions de da)	62
tableau 7les importations par categories de produits (en millions de usd).....	64
tableau 8les exportations par region economique (en %)	66
tableau 9les exportations par pays de destinations (en million de da)	67
tableau 10les exportations par categorie produits	68
tableau 11les exportations par region economique (en%)	69
tableau 12les exportations par pays de destinations (en millions de da).....	71
tableau 13les exportations par produits (en millions de da).....	72
tableau 14structure PIB (%)	79
tableau 15nombre de vehicules importes	81
tableau 16 quel est le nombre de vehicules importes	85

Listes des figures

figure 1 exportations, importations et solde commercial (1966-1978).....	18
Figure 2 Evolution des exportations énergétiques et leur part dans les exportations totales (1967-1978).	19
figure 3 les exportations (en millions usd).....	41
figure 4 l'origine des importations.....	41
figure 5 la destination des exportations algériennes (En millions usd).....	42
figure 6 l'évolution des exportations.....	43
figure 7 l'évolution de la balance commerciale (en millions usd)	43
figure 8 l'évolution des importations (en millions d'usd)	50
figure 9 les de exportations de l'algerie (en millions d'usd)	51
figure 10 l'évolution de la balance commerciale (en millions d'usd).....	51
figure 11 representation graphique de l'évolution du commerce extérieur, balance commerciale et PIB de l'algerie de 2005-2015.....	55
figure 12 representation graphique de l'évolution des importations de l'algerie par regions économiques de 2005 a 2009.	57
figure 13 representation graphique structure des importations selon pays d'origine.....	58
figure 14 representation graphique de l'évolution des importations de marchandises par categorie de produits.....	60
figure 15 structure des importations de l'algerie par regions économiques.....	61
figure 16 representation graphique des importations selon les pays d'origine	63
figure 17 representation graphique des importations par categories des produits.....	64
figure 18 representation graphique des exportations de l'algerie par regions économiques	66
figure 19 representation graphique des exportations de l'algerie par regions économiques	67
figure 20 representation graphique n 09, 10 les exportations de l'algerie par categorie de produits	68
figure 21 les exportations de l'algerie par region économique.....	70
figure 22 les exportations par pays de destinations.....	71
figure 23 representation graphique des exportations par produit.....	72

figure 1 nombre de vehicules importes.....	80
figure 2 prix du baril.....	81
figure 3 representation graphique des importations de vehicule en algerie pour la.....	85

A

Annexe

UNIVERSITE ABD ARRACHMAN MIRA
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

**ENQUETE SUR L'IMPACT DES FLUCTUATIONS DES
PRIX DES HYDROCARBURES SUR L'ACTIVITE DES
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE
EN ALGERIE.**

ANNEE : 2015-2016

BEJAIA

Nom ou Raison Sociale :

Adresse du siège social :

Wilaya : Code postal : /__/_//__/_//__/_/

Téléphone : /__/_//__/_//__/_//__/_/

Activité principale :

Activité secondaire :

Secteur juridique : Public National/__/ . public privé/__/ public étranger. /__/

/__/ Privé national. /__/ Privé étranger/__/ Société d'économie Mixte. /__/

Date de création : Mois /__/_/, année /__/_/ nombre d'unités /__/_/

type de commerce:

.....

-Evolution de l'activité au cours des dernières années :

Quel est Le nombre de véhicule importés ?

année	Types de véhicule	Nombre de véhicules importés	Pays d'origine
2010			
2011			
2012			
2013			
2014			
2015			

-Quel est le nombre de nombre de véhicules vendus par type ces SIX dernières années?

année	Nombre de véhicules vendus	Types
2010

2011

2012

2013

2014

2015

Hausse/ __/,

Baisse / __/

Stable / __/

- Qu'en est-il de la tendance générale du premier trimestre de l'année 2016 par rapport aux années précédentes, sur la même période?

.....

.....

.....

.....

.....

Hausse/ __/,

Baisse / __/

Stable / __/

-Comment sont répartis vos clients ? En nombre d'acquéreurs par an.

	Particuliers	entreprise publiques	entreprises privées	Administration et institutions publiques	entreprises étrangères
2010					
2011					
2012					
2013					
2014					
2015					

-Que représente le nombre de véhicules particuliers et utilitaires vendus dans le cadre des dispositifs de création d'emplois, ANSEJ, CNAC.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
utilitaires						
particulier						

L'impact de la mutation du cadre réglementaire concernant l'activité de concessionnaires automobile.

- pensez-vous que le marché algérien d'automobile est régi par des règles de concurrence appropriées à la liberté d'entreprise? si oui expliquer

.....

.....

.....

.....

.....

oui/___/, non/___/

Disposez-Vous d'un Cahier De Charge ?

Oui / __/, non / __/

-Pensez -vous que l'introduction du nouveau cahier des charges pour les concessionnaires est une mesure encourageante pour assainir le marché et améliorer la qualité des véhicules importés, ou bien, juste un moyen visant à réduire la quantité des véhicules importés ?

Oui / __/, non / __/

.....

.....

.....

.....

-Que pensez-vous de la décision du ministère de l'Industrie et du Commerce au sujet des nouvelles dispositions concernant l'attribution des licences et des quotas d'importation des véhicules?

.....

.....

.....

.....

-L'introduction des contingents (quantitatifs et de valeur) va-telle impactée votre activité (volume, chiffre d'affaire, effectifs employés...)? si oui comment ?

Oui / __/, non / __/

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
L'impact direct ou indirect de la chute des prix du pétrole

-Avez-vous ressenti l'impact de la dépréciation de la monnaie nationale vis-à-vis des principales monnaies de facturation à l'international? si oui comment ?

Oui / __/, non / __/

.....
.....
.....
.....
.....

-Avez-vous été touché par le problème de perte de change? si oui comment ?

Oui / __/, non / __/

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Pensez-vous que le dispositif légal régissant le commerce extérieur et les mécanismes financiers mis en place, vous disposent des moyens nécessaires pour que puissiez mettre en place une stratégie de gestion des risques de change?

Oui / __/, non / __/

.....
.....
.....
.....
.....

-L'introduction des quotas d'importation est à l'origine de la chute des prix du pétrole, à votre avis c'est le cas ?

Oui, / __/ non / __/

-Etes-vous partis des 40 concessionnaires sélectionnés pour l'obtention des licences d'importation ?

Oui / __/, non / __/

-Pensez-vous que le quota de 15000 véhicules est suffisant pour répondre à la demande du marché algérien après presque quatre moi d'attente ?

Oui / __/, non / __/

.....
.....
.....
.....
.....

- Est ce que l'arrêt des opérations d'importations des véhicules depuis maintenant quarte mois –en attente d'attribution des licences- a eu des effets sur la stabilité du marché, notamment, et le niveau des prix des véhicules ?

Oui / __/, non / __/

.....
.....
.....
.....
.....

- Des augmentations récentes des prix de certains produits de première nécessité ont relativement impactés le pouvoir d'achat d'une large catégorie sociale en Algérie. Avez-vous sentis l'impact de la baisse du pouvoir d'achat des ménages sur la demande de vos produits? Si oui indiquer le pourcentage des cinq dernières années.

Oui / __/, non / __/

.....
.....
.....
.....
.....
.....

-Quelle solution proposez-vous en urgence face à cette situation, pour que le marché de l'automobile ne plonge pas dans une année blanche ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

d'après vous quel sont les facteurs qui influencent le marché d'automobile en Algérie ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si la situation actuelle des prix des hydrocarbures reste telle qu'elle est comment vous imaginez le futur de votre activité autant que concessionnaire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vu la loi n° 88-04 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques ;

Vu la loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux ;

Vu la loi n° 88-29 du 19 juillet 1988 relative à l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et notamment ses articles 5, 6 et 9 ;

Vu le décret n° 88-101 du 16 mai 1988 déterminant les modalités de mise en œuvre de la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques pour les entreprises socialistes à caractère économique créées sous l'empire de la législation antérieure ;

Vu le décret n° 88-167 du 6 septembre 1988 relatif aux conditions de programmation des échanges extérieurs et à la mise en place des budgets devisés au profit des entreprises publiques ;

Vu le décret n° 88-201 du 18 octobre 1988 portant abrogation de toutes dispositions réglementaires conférant aux entreprises socialistes à caractère économique l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation ;

Décrète :

I. - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — Le présent décret détermine les modalités de mise en œuvre du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur en application des articles 5, 6 et 9 de la loi n° 88-29 du 19 juillet 1988 susvisée.

Art. 2. — L'Etat et les établissements publics à caractère administratif interviennent en matière de commerce extérieur pour leurs propres besoins dans le respect des règles qui leur sont applicables.

Les entreprises publiques économiques, les organismes publics à caractère industriel et commercial et les groupements d'intérêt commun ne peuvent intervenir en matière de commerce extérieur, en particulier à l'importation qu'en vertu d'une concession de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur dans les conditions et formes prévues par le présent décret.

Les opérations à l'exportation prévues à l'article 19 de la loi n° 88-29 du 19 juillet 1988 susvisée se réalisent selon les modalités définies aux articles 10 à 13 ci-après.

Art. 3. — Dans les cas prévus à l'article 9 de la loi n° 88-29 susvisée, l'Etat peut accorder toute autorisation

aux entreprises publiques économiques non concessionnaires du monopole ainsi qu'aux entreprises privées nationales dont les activités sont déclarées prioritaires par le plan national.

II. - DES MODALITES DE DEFINITION DES CAHIERS DES CHARGES RELATIVES A LA CONCESSION DU MONOPOLE DE L'ETAT SUR LE COMMERCE EXTERIEUR EN MATIERE D'IMPORTATION.

Art. 4. — La concession du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur est un contrat de droit administratif par lequel l'Etat fixe les sujétions et conditions auxquelles sont soumis les concessionnaires et précise leurs droits et obligations à l'égard de l'Etat.

Dans ce cadre, le concessionnaire réalise, sous sa propre responsabilité et selon la formule la mieux adaptée à ses intérêts, les opérations d'importation en conformité avec son plan à moyen terme et dans le respect du programme général d'importation.

Art. 5. — La concession est accordée par arrêté conjoint du ministre du commerce et du ministre des finances pour la période du plan à moyen terme sur la base d'un cahier des charges.

A l'issue de cette période, la concession peut être renouvelée par contrat conclu selon les procédures légalement prévues en la matière.

Art. 6. — Le cahier des charges détermine les clauses générales auxquelles doit obéir le concessionnaire et s'il y a lieu toute limitation, exclusion ou clauses spécifiques compte-tenu de la nature de l'activité du concessionnaire, de son importance dans l'économie et de son rôle dans la régulation économique.

Le cahier des charges précise également les droits du concessionnaire en cas de dédit ou de sujétion de service public.

Art. 7. — Les cahiers des charges sont adaptés aux formes de concession du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à accorder :

— aux entreprises publiques économiques ou à leurs groupements pour les besoins de leurs activités ;

— aux établissements publics chargés, au titre de la régulation économique, de l'importation pour le compte de l'Etat, des produits destinés à la revente en l'état ;

— à tout organisme public chargé de réaliser les importations destinées aux entreprises privées nationales dont les activités sont déclarées prioritaires par le plan national.

Art. 8. — Les relations contractuelles entre les concessionnaires et les tiers sont régies par le droit commun et n'engagent pas l'Etat.

Décret exécutif n° 07-390 du 3 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 12 décembre 2007 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de commercialisation de véhicules automobiles neufs.

— — — —

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport conjoint du ministre du commerce et du ministre de l'industrie et de la promotion des investissements ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;

Vu la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes ;

Vu la loi n° 89-02 du 7 février 1989 relative aux règles générales de protection du consommateur ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement ;

Vu la loi n° 01-14 du 29 Joumada El Oula 1422 correspondant au 19 août 2001, modifiée et complétée, relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière, notamment son article 2 ;

Vu l'ordonnance n° 03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence, notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 04-02 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales ;

Vu la loi n° 04-04 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la normalisation ;

Vu la loi n° 04-08 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, notamment ses articles 24, (alinéa 2), 25 et 43 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Joumada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 13 ;

Vu le décret présidentiel n° 07-172 du 18 Joumada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Joumada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes ;

Vu le décret exécutif n° 90-266 du 15 septembre 1990 relatif à la garantie des produits et services ;

Vu le décret exécutif n° 90-397 du 1er décembre 1990 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services des mines et de l'industrie de la wilaya ;

Vu le décret exécutif n° 97-40 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, complété, relatif aux critères de détermination et d'encadrement des activités et professions réglementées soumises à inscription au registre du commerce, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu le décret exécutif n° 97-41 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif aux conditions d'inscription au registre du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 05-465 du 4 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 6 décembre 2005 relatif à l'évaluation de la conformité ;

Décrète :

CHAPITRE I

OBJET ET DEFINITIONS

Article 1er. — Conformément aux dispositions des articles 24 (alinéa 2) et 25 de la loi n° 04-08 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004, susvisée, et en application des articles 4 et 5 du décret exécutif n° 97-40 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, susvisé, le présent décret a pour objet de fixer les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de commercialisation de véhicules automobiles neufs.

Art. 2. — Au sens des dispositions du présent décret, il est entendu par :

— **activité de concessionnaire**, toute activité consistant en l'importation et la vente de véhicules automobiles neufs, sur la base d'un contrat de concession liant le concessionnaire au concédant ;

— **activité de distributeur agréé**, toute activité de vente de véhicules automobiles neufs, sur la base d'un contrat liant le distributeur agréé au concessionnaire ;

— **activité de revendeur agréé**, toute activité de revente de véhicules automobiles neufs, sur la base d'un contrat liant le revendeur agréé au concessionnaire et/ou au distributeur agréé ;

— **véhicule automobile**, tout véhicule destiné au transport de personnes ou de marchandises et pourvu d'un dispositif mécanique de propulsion, circulant sur route.

Art. 3. — L'activité d'importation des véhicules automobiles neufs est ouverte aux agents économiques constitués sous la forme de sociétés commerciales, conformément à la législation en vigueur.

Art. 4. — Les véhicules automobiles neufs importés doivent être conformes aux modèles homologués par l'autorité chargée du contrôle de conformité des véhicules et aux normes liées notamment à la sécurité et à la protection de l'environnement prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

A ce titre, le concessionnaire est tenu de mettre à la disposition de l'autorité chargée du contrôle de conformité le modèle de véhicule destiné à être mis sur le marché et toute la documentation technique y afférente.

Art. 5. — Les agents économiques exerçant les activités énumérées à l'article 2 ci-dessus doivent disposer de pièces de rechange et accessoires d'origine pour la prise en charge de la garantie et du service après-vente des véhicules automobiles neufs vendus par leurs soins.

CHAPITRE II

DES CONDITIONS D'ACCES A L'ACTIVITE DE CONCESSIONNAIRE

Art. 6. — Le contrat de concession liant le concessionnaire au concédant doit être conforme aux dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, notamment l'article 10 de l'ordonnance n° 03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, susvisée, et les dispositions du présent décret.

Art. 7. — Préalablement à son inscription au registre du commerce, le concessionnaire est soumis à l'obtention d'un agrément provisoire délivré par les services habilités du ministère chargé de l'industrie.

L'exercice effectif de l'activité est conditionné, toutefois, par l'obtention de l'agrément définitif délivré par les services visés à l'alinéa précédent.

Art. 8. — Le dossier requis pour l'obtention de l'agrément provisoire prévu à l'article 7 ci-dessus comprend :

- la demande d'obtention de l'agrément provisoire ;
- le cahier des charges élaboré par les services du ministère chargé de l'industrie auquel souscrit le postulant ;
- une copie du contrat de concession liant le concédant au concessionnaire, établi conformément au droit algérien ;
- une copie du statut de la société ;
- les documents attestant l'existence des infrastructures de stockage et de service après-vente ainsi que des enceintes d'exposition et de vente citées aux articles 15 à 17 du présent décret.

Le dossier est adressé aux services concernés du ministère chargé de l'industrie par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé auprès des services sus-cités contre la délivrance d'un récépissé de dépôt.

Art. 9. — L'agrément provisoire est délivré par les services habilités du ministère chargé de l'industrie dans les quinze (15) jours qui suivent la date de délivrance de l'accusé de réception ou du récépissé de dépôt du dossier.

En cas de réponse défavorable notifiée à l'intéressé avec accusé de réception, le postulant dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la décision de refus pour formuler un recours auprès de la

commission de recours instituée au niveau du ministère chargé de l'industrie, qui statue sur le recours dans le même délai, et ce, sans préjudice du droit de recours juridictionnel.

Art. 10. — La commission visée à l'article 9 ci-dessus, présidée par le ministre chargé de l'industrie ou son représentant, est composée des représentants :

- du ministre chargé de l'industrie, rapporteur ;
- du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- du ministre chargé des finances ;
- du ministre chargé du commerce ;
- du ministre chargé de l'énergie et des mines ;
- du ministre chargé des transports ;
- du ministre chargé de l'environnement ;
- de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission sont fixées par voie réglementaire.

Art. 11. — La demande d'obtention de l'agrément définitif est adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt, auprès des services habilités du ministère chargé de l'industrie, qui disposent d'un délai de trente (30) jours, à compter de la date de réception de la demande ou de la délivrance du récépissé de dépôt, pour formuler leur réponse.

Art. 12. — Outre la copie certifiée conforme de l'extrait du registre du commerce à fournir par le postulant, la délivrance de l'agrément définitif est soumise à la satisfaction des conditions prévues aux dispositions des articles 15 à 19 ci-dessous.

Art. 13. — En cas de réponse défavorable notifiée à l'intéressé avec accusé de réception, le postulant dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la décision de refus pour formuler un recours auprès de la commission de recours prévue à l'article 10 ci-dessus et ce, sans préjudice du droit de recours juridictionnel.

Art. 14. — Une copie de l'agrément définitif est déposée par le concessionnaire auprès des services concernés de la wilaya territorialement compétente.

CHAPITRE III

DES MODALITES D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE CONCESSIONNAIRE

Art. 15. — Le postulant à l'exercice de l'activité de concessionnaire doit disposer, au titre de chaque réseau de distribution ouvert, d'infrastructures appropriées de stockage et de service après-vente dont la superficie globale doit être égale ou supérieure à cinq mille (5.000) mètres carrés.

Ces infrastructures doivent être dotées de moyens de sécurité et de protection des véhicules et être éventuellement couvertes.

Art. 16. — Outre les infrastructures visées à l'article 15 ci-dessus, le postulant à l'activité de concessionnaire est tenu de disposer d'enceintes d'exposition et de vente.

Art. 17. — Le concessionnaire peut ouvrir des enceintes d'exposition et de vente dont la superficie de chacune d'elles doit être égale ou supérieure à deux cents (200) mètres carrés ou recourir à des distributeurs et/ou à des revendeurs agréés qui doivent disposer d'infrastructures similaires ayant la même superficie.

Art. 18. — Le concessionnaire est tenu de disposer d'un personnel ayant les qualifications requises et/ou une expérience professionnelle suffisante dans le domaine.

Les modalités d'application des dispositions du présent article sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'industrie.

Art. 19. — Le concessionnaire est tenu au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables notamment en matière de sécurité, d'hygiène, de salubrité, de travail, d'assurance et d'environnement.

CHAPITRE IV

DES CONDITIONS DE VENTE APPLICABLES AU CONCESSIONNAIRE, AU DISTRIBUTEUR AGREE ET AU REVENDEUR AGREE

Art. 20. — Le concessionnaire est tenu, tel que prévu à l'article 8 ci-dessus, de souscrire à un cahier des charges établi par les services du ministère chargé de l'industrie, dont les clauses doivent inclure notamment les dispositions prévues aux articles 15 à 19 et 21 à 33 du présent décret.

Le cahier des charges doit comporter une disposition stipulant que ses clauses s'étendent également au distributeur agréé et au revendeur agréé.

Art. 21. — Le contrat de vente liant le concessionnaire au client doit être conforme aux dispositions du présent décret et du cahier des charges ainsi qu'aux règles et conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Art. 22. — Le prix de vente figurant sur le bon de commande du véhicule doit être ferme, non révisable et non actualisable à la hausse durant le délai de validité de la commande.

Il doit être établi en toutes taxes comprises et inclure éventuellement les rabais, ristournes et remises consentis.

Art. 23. — Au cas où un acompte est exigé par le concessionnaire lors de la passation de la commande, son montant ne doit en aucun cas excéder dix pour cent (10%) du prix de vente toutes taxes comprises du véhicule.

Art. 24. — Le délai de livraison du véhicule commandé ne peut dépasser une durée de quarante-cinq (45) jours.

Toutefois, cette période peut être prorogée d'un commun accord des deux parties, sur la base d'un écrit.

Art. 25. — En cas de non-respect des termes de la commande et/ou du délai de livraison, le concessionnaire doit, sous huitaine à compter de la date d'expiration du délai de livraison, sur la base du choix opéré par le client, soit procéder au changement du véhicule, soit reverser au client l'acompte ou le montant intégral versé et ce, sans préjudice des pénalités prévues dans le cahier des charges qui sont applicables au concessionnaire en cas de défaillance de celui-ci.

Art. 26. — Le concessionnaire est tenu de faire procéder aux vérifications requises avant la livraison du véhicule au client et ce, à l'effet de s'assurer de la conformité du véhicule livré par rapport à la commande passée.

Art. 27. — Au moment de la livraison, le concessionnaire est tenu de respecter scrupuleusement les caractéristiques techniques et les options du véhicule objet de la commande, qui doit être doté d'une quantité de carburant à même de lui permettre de parcourir une distance de cinquante (50) kilomètres au moins.

Le véhicule doit être livré avec le trousseau de clés et le triangle de présignalisation.

Le concessionnaire est tenu de procéder, à ses frais, à la livraison du véhicule commandé par les moyens de transport appropriés, garantissant sa réception par le client dans un bon état et propre.

Art. 28. — Le concessionnaire ne peut livrer que les véhicules ayant fait l'objet d'un contrôle de conformité préalable par les services de l'autorité chargée du contrôle de conformité et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives requises.

A ce titre, et préalablement à sa mise sur le marché, tout véhicule doit faire l'objet d'une certification de conformité par rapport au modèle homologué conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus.

L'immatriculation provisoire doit être effectuée sur des plaques minéralogiques conçues conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 29. — Le concessionnaire est tenu de s'abstenir de toutes formes de publicité susceptibles d'encourager des comportements dangereux pour la sécurité des usagers de la route.

Il peut initier en direction de la clientèle toute action utile de sensibilisation et de prévention ayant trait à la sécurité routière.

Art. 30. — Le concessionnaire doit assurer au profit du client la garantie légale du véhicule livré.

La garantie couvre, notamment, les défauts de construction, les vices apparents et/ou cachés ainsi que le remplacement des pièces de rechange et des accessoires défectueux.

En cas d'immobilisation du véhicule pour une durée supérieure à quinze (15) jours, le concessionnaire est tenu de mettre à la disposition du client un véhicule de remplacement.

Art. 31. — La garantie porte, à la demande du client, sur une durée égale ou supérieure à vingt-quatre (24) mois ou sur une distance égale ou supérieure à cinquante mille kilomètres (50.000 km) pour les véhicules de tourisme et à cent mille kilomètres (100.000 km) pour les véhicules utilitaires et lourds.

Les conditions de mise en œuvre de la garantie doivent figurer expressément dans le certificat de garantie établi conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et remis obligatoirement au client au moment de la livraison du véhicule.

Art. 32. — La garantie est due par le concessionnaire au client sans charges supplémentaires.

Toute autre clause de garantie est accordée à titre gracieux.

Art. 33. — Le concessionnaire est tenu d'assurer le service après-vente des véhicules vendus, par un personnel ayant les qualifications techniques et professionnelles requises.

Le service après-vente doit comporter notamment les prestations ci-après :

- les révisions périodiques couvertes par la garantie ;
- la maintenance des véhicules ;
- la vente de pièces de rechange et d'accessoires d'origine.

Art. 34. — Nonobstant leur inscription au registre du commerce, le distributeur agréé et le revendeur agréé de véhicules automobiles neufs sont soumis aux obligations prévues aux dispositions des articles 17 à 19 et 21 à 33 du présent décret.

Le contrat de vente liant ces agents économiques au client doit être conforme aux dispositions du présent décret ainsi qu'aux règles et conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

CHAPITRE V

DES SANCTIONS

Art. 35. — Outre les sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur ainsi que par le cahier des charges cité à l'article 20 ci-dessus, tout manquement aux dispositions du présent décret donne lieu à l'établissement, par les services de contrôle habilités, d'un

procès-verbal de constat du manquement, ordonnant au contrevenant d'y remédier dans un délai de trente (30) jours, à compter de la notification de la mise en demeure à l'intéressé.

En cas de non-régularisation par le contrevenant de sa situation et/ou de constatation d'un nouveau manquement, les services de contrôle visés à l'alinéa précédent saisissent les services concernés du ministère chargé de l'industrie aux fins de la suspension de l'agrément du contrevenant pour une durée de quatre vingt dix (90) jours.

Art. 36. — Si, à l'issue de la période de suspension provisoire de l'agrément, prévue à l'alinéa 2 de l'article 35 ci-dessus, le contrevenant n'a pas régularisé sa situation, il est prononcé le retrait définitif de l'agrément par les services concernés du ministère chargé de l'industrie, qui sollicitent par voie judiciaire, la radiation de son registre du commerce.

Art. 37. — Les administrations, dont relèvent les services de contrôle cités à l'article 35 ci-dessus, doivent être tenus régulièrement informés, par les services concernés du ministère chargé de l'industrie, des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre des articles 35, (alinéa 2) et 36 ci-dessus.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 38. — Les concessionnaires de véhicules automobiles neufs sont tenus de déclarer, auprès des services concernés du ministère chargé de l'industrie, au titre de chaque nouveau réseau de distribution mis en place, l'ouverture des infrastructures de stockage et de service après-vente ainsi que des points d'exposition et de vente y afférents dont les superficies doivent être conformes aux dispositions des articles 15 à 17 du présent décret.

Art. 39. — Les agents économiques exerçant les activités énumérées à l'article 2 du présent décret et déjà installés doivent se conformer aux dispositions du présent décret dès sa publication au *Journal officiel*.

Toutefois, les dispositions prévues aux articles 15 à 18 du présent décret doivent être mises en application dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de sa date de publication au *Journal officiel*.

Art. 40. — Les dispositions du présent décret sont précisées, en tant que de besoin et selon le cas, par arrêté du ministre et/ou des ministres chargés du commerce, de l'industrie, des transports et des mines.

Art. 41. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 12 décembre 2007.

Abdelaziz BELKHADEM.

Liste des quotas distribués aux concessionnaires

Quotas par concessionnaire	
autoalgerie.com	
Renault Algérie	15000
SOVAC	11000
Toyota Algérie	8500
Peugeot Algérie	7000
Kia Algérie	6800
CIMA Motors	4600
Emin Auto	4500
Hyundai Motor Algérie	3140
DIAMAL	2800
Citroën	2430
Nissan Algérie	850
Mitsubishi	500
GBR	300
BMW	300
SODI	300
GMS	300
FOTON	300

Résumé

L'économie algérienne est vulnérable. Elle dépend exclusivement de la rente pétrolière, donc des prix internationaux des hydrocarbures. Ceci pour les rentrés en devise du pays, mais elle dépend aussi des marchés extérieurs pour son approvisionnement. L'analyse de la structure d'importations algérienne montre clairement que l'automobile est le premier produit importé. Dès lors on s'est posé la question de l'impact de la chute des prix des hydrocarbures sur ce produit.

Après avoir rappelé les grandes caractéristiques de l'économie algérienne, celle de son commerce extérieur, nous nous sommes attelés sur le marché de l'automobile proprement dit. A travers un questionnaire nous avons recueilli les réactions des concessionnaires sur les dernières mesures prises par le gouvernement afin de réduire la facture d'importation de ce produit.

Mots clés : automobile – importations – hydrocarbures – concessionnaires – exportations

Summary:

The Algerian economy is vulnerable. It depends exclusively on the oil revenue, therefore International prices of hydrocarbons. This forsaken in currency of the country, but it also depends on the exterior markets for its supply. Analysis of the Algerian structure of imports watch clearly that the car is the first imported product. Consequently one put the question of the impact of the fall of the prices of hydrocarbons about this product.

After having pointed out the great characteristics of the Algerian economy, that of its foreign trade, we are to harness on the market of the car itself. Through a questionnaire we collected the reactions of the dealers to the last measures taken by the government in order to reduce the invoice of importation of this product.

Key word: hydrocarbor – otomobil – price – import – export